

ORGANISATION DE LA OMRA

Près de 500 agences de voyages candidates^{P. 4}

VASTE MOUVEMENT DANS LE CORPS
DES DIRECTEURS DE L'EDUCATION

Les syndicats exigent plus

Lire l'article de M. Aziza page 5

Le Quotidien

D'ORAN

Edition Nationale d'Information

PRODUITS DE CONSOMMATION

Le ministre s'explique sur la hausse des prix

Lire l'article de R. N. page 5



AFFAIRE AUTOROUTE
EST-OUEST

Le procès en appel reporté^{P. 5}

APRÈS SON DÉRAPAGE
SUR TINDOUF

L'ambassadeur
d'Algérie
à Paris recadre
l'hebdomadaire
Le Point^{P. 2}

L'HISTORIEN
FOUAD SOUFI SUR
LE RAPPORT STORA

Comment sortir
de «l'argumentaire
politique» ?

Lire l'article de
El-Houari Dilmi page 2

VÉHICULES DE MOINS DE TROIS ANS

Ce pourquoi l'importation a été gelée

Lire l'article de El-Houari Dilmi page 3



L'historien Fouad Soufi sur le rapport Stora Comment sortir de «l'argumentaire politique» ?

El-Houari Dilmi

Le rapport Stora sur la « colonisation et la guerre d'Algérie » continue de susciter des réactions sur les deux rives de la Méditerranée. En effet, bien que critiqué par certaines voix en Algérie, le rapport de l'historien français Benjamin Stora pourrait ouvrir le débat «en dehors de l'argumentation politique», affirme son collègue algérien Fouad Soufi dans un entretien avec l'AFP. Fouad Soufi, spécialiste de l'histoire contemporaine de l'Algérie, expert des archives, reconnaît la complexité de la tâche confiée à M. Stora par le président Macron, face aux «courants nostalgiques» et à ceux «foncièrement anti-France en Algérie», estime-t-il. «Il a essayé de passer entre ces deux positions extrémistes pour faire appel au bon sens et tisser entre les deux pays des passerelles dans la sérénité», ajoute M. Soufi. A ce stade, «son apport le plus important est d'ouvrir le débat en Algérie», a encore estimé le chercheur au Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) d'Oran, ajoutant que Benjamin Stora «n'a formulé que des préconisations» à l'attention du chef d'Etat français, dont la création d'une commission «Mémoire et Vérité». Le dernier communiqué de l'Elysée, dans lequel était dit qu'il n'y aura pas «de repentance ni d'excuses» mais de simples «actes symboliques», a suscité de vives critiques dans les médias et dans la rue algérienne. «On va enfin discuter de ce qu'il faut demander à la France, de quelle attitude va être celle de l'Algérie, en dehors de ceux qui préconisent la casse totale», a encore indiqué Fouad Soufi, pour lequel le dialogue mémoiel «présuppose qu'on discute en dehors de l'argumentation politique». Et d'espérer que le rapport Stora puisse «marquer un nouveau cap dans la quête de réconciliation».

«L'émergence de nouvelles générations qui n'ont pas connu la période coloniale favorisera ce travail d'apaisement», a encore affirmé le chercheur en Histoire, regrettant au passage «la cristallisation, notamment dans les médias, autour des deux dossiers ultra-sensibles de la demande de repentance française et des harkis». S'il estime que des excuses ne sont «pas essentielles» à la réconciliation des mémoires, il relativise la place donnée dans le rapport Stora à la question des harkis, «désormais peu nombreux», selon lui. Alors que l'historien français préconise de faciliter leurs déplacements et ceux de leurs enfants, M. Soufi assure que «les enfants de harkis n'ont jamais été interdits du territoire algérien». Les mesures symboliques voulues par Emmanuel Macron, comme la restitution en juillet de 24 crânes de résistants anticolonialistes du XIXe siècle sont «des gestes simples et donc faisables». Elles visent notamment à «inscrire l'histoire d'Algérie en France», avec par exemple la proposition de Benjamin Stora d'installer une stèle en hommage à l'Emir Abdelkader à Amboi-

se (centre de la France), où le héros national algérien a été détenu avec plusieurs membres de sa famille en 1848. Le contentieux principal, estime M. Soufi, reste celui des archives, pomme de discorde entre Alger et Paris, notamment en ce qui concerne la domiciliation des documents originaux.

LES ARCHIVES: POMME DE DISCORDE ENTRE ALGER ET PARIS

«Dans les relations d'Etat à Etat, les archives sont un point nodal. Un Etat sans ses archives n'est pas un Etat», juge cet ancien archiviste. Alors qu'Alger demande la restitution de «la totalité» des archives se rapportant à l'histoire nationale, Paris s'en tient à un «accès facilité» pour les chercheurs des deux pays. Et si le rapport Stora propose que «certaines archives (originaux) soient récupérées par l'Algérie», il ne mentionne pas lesquelles, ne faisant référence ni à celles de la Régence d'Alger, sous l'Empire ottoman, ni à celles de l'Armée de libération nationale (ALN) pendant le conflit. «Les archives nous rattachent au plus profond de nos racines et tout ça, ce sont les Français qui nous l'ont appris», plaide Fouad Soufi. Parmi ses propositions pour une «réconciliation des mémoires» entre Paris et Alger, l'historien français Benjamin Stora recommande la reconnaissance par la France de l'assassinat, maquillé en suicide, de l'avocat le chahid Ali Boumendjel pendant la «bataille d'Alger» en 1957.

Plus de 60 ans après, sa nièce Fadela Boumendjel-Chitour, professeure de médecine et militante des droits humains, se souvient avec émotion de son oncle, dont la mort «a façonné» son adolescence, a-t-elle déclaré à l'AFP. La voix nouée, son récit entrecoupé de larmes, la septuagénaire dénonce un «mensonge de l'Etat (français) qui fut dévastateur». La veuve d'Ali Boumendjel, ses parents, sa fratrie et un de ses fils sont morts sans que la vérité ne soit révélée officiellement. «Lorsque nous avons appris le 9 février 1957 son arrestation, mon père était alors avocat à Paris. Je me souviens à quel point la simple annonce de son arrestation a constitué un électrochoc pour mon père», raconte Mme Boumendjel-Chitour. Ce qui a bouleversé sa famille, c'est que jusqu'aux aveux du général parachutiste Paul Aussaresses en 2000, la mort d'Ali Boumendjel a été maquillée en suicide. «Je crois que les responsables politiques français ne mesurent pas à quel point des familles entières ont été dévastées par les mensonges d'Etat», souligne la nièce du militant assassiné. Elle aimerait que l'on reconnaissse que «le colonialisme est une atteinte à la dignité humaine au même titre que la Shoah et l'esclavage». «La réhabilitation (d'Ali Boumendjel) est une approche de la vérité. C'est bien, à condition que l'on reconnaisse qu'il a été sauvagement torturé durant des semaines et que son assassinat a été masqué en suicide», dit-elle du rapport Stora.



ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

Mots et maux de l'histoire

cette recherche d'une réconciliation des mémoires. La circonspection est également manifeste à travers les comptes rendus

des médias, alors que les commentaires des internautes ont été plus critiques à l'égard des propositions contenues dans le rapport en question. Globalement, on estime que le rapport reste modeste avec ses conclusions paraboliques par rapport à la force politique imprégnant la volonté de celui qui a demandé ce travail, en l'occurrence le président français, qui a publiquement et ouvertement reconnu, quant à lui, que le colonialisme est un crime contre l'humanité. Mais, cette dernière sortie de la présidence française, qui a annoncé à la veille de la remise du rapport Stora que «des actes symboliques sont prévus mais qu'il n'y aura ni repentance ni excuses», a fait de l'ombre à la position, qu'on croyait tranchée, du président français. Ce dernier attendrait une confrontation des conclusions du rapport Stora avec le rapport Chikhi avant de proposer sa feuille de route pour arriver à une réconciliation des mémoires?

Sûrement, car il faut être deux pour parler de cette réconciliation des mémoires. Et, il n'est pas dit que le regard politique sera identique à la conception académique du sujet. Probablement que les deux présidents algérien et français éviteraient les mots qui focalisent les tensions et les aversions, et aller directement à l'essentiel qui traduirait dans le fond les mêmes expressions, ou presque, sans en parler. Privilégier les actes plutôt que les mots? Cela reste à voir.

Après son dérapage sur Tindouf L'ambassadeur d'Algérie à Paris recadre l'hebdomadaire Le Point

L'ambassadeur d'Algérie à Paris, Mohamed-Antar Daoud, s'est dit jeudi «étonné» du contenu d'un récent article de l'hebdomadaire français Le Point, qui a fait référence à la Wilaya de Tindouf comme étant un territoire «sous contrôle du Front Polisario», évoquant «un grave dérapage» qui exige réparation.

«C'est avec un grand étonnement que j'ai pris connaissance de l'article publié par la rédaction numérique de votre journal (Le Point Afrique avec AFP) le 19 janvier à 11 h 45 sous l'intitulé (Manœuvres algériennes dans le Sahara près de la frontière marocaine) lequel s'appuie sur une dépêche AFP», s'indigne l'ambassadeur dans une mise au point adressée au directeur de la publication, Etienne Gernel-

le. Le diplomate algérien souligne qu'il «aurait été utile» pour la rédaction de l'hebdomadaire, aussi bien pour l'information de ses lecteurs que pour sa crédibilité, de «vérifier les informations qu'elle a rapportées avant de verser dans les allégations dénuées de tout fondement sur l'appartenance territoriale de la wilaya de Tindouf».

«Du moins, il aurait été plus simple et certainement plus crédible de reprendre fidèlement les paragraphes de l'AFP, comme l'exigent les règles d'éthique et de déontologie de la profession journalistique», écrit-il dans sa mise au point. «Le chapô de l'article indique que l'Algérie a procédé à des manœuvres militaires dans la zone sous contrôle du Front Polisario! Puis dans le

corps du texte, il est même mentionné que Tindouf (sud) est une province du Sahara sous administration du Front Polisario et frontalière du Maroc», s'étonne Mohamed-Antar Daoud. Et d'ajouter: «Sans faire offense à vos connaissances en matière géographique et géopolitique, faut-il préciser que Tindouf est une partie intégrante de l'Algérie tel qu'il est d'ailleurs explicité dans la dépêche de l'AFP à laquelle fait référence votre rédaction». L'ambassadeur relève que ce «grave dérapage» () appelle à une réparation de la part de l'équipe rédactionnelle de l'hebdomadaire, qui saura selon lui «trouver les termes adéquats pour rétablir la réalité des faits dans leur signifiant et leur signifié».

Véhicules de moins de trois ans
ce pourquoi
l'importation
a été gelée

Le ministre de l'Industrie Ferhat Aït Ali avait déjà déclaré, fin décembre dernier, que le dossier d'importation de voitures de moins de 3 ans «n'était ni reporté ni suspendu», mais carrément «inapplicable».



El-houari Dilmî

S'exprimant jeudi lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, Ferhat Aït Ali, a indiqué que le gel de l'importation de véhicules de moins de trois ans était dû à plusieurs «obstacles techniques et juridiques qui ne permettent pas l'exercice de cette activité commerciale», a-t-il déclaré. Pour étayer sa pensée, le ministre a précisé que le gel de l'article 110 de la loi de Finances 2020, adopté par les 2 chambres du Parlement, se heurte à «plusieurs obstacles juridiques, notamment ceux liés à la lutte contre le marché parallèle des devises». L'importation d'anciens véhicules «encourage le marché parallèle au détriment du Trésor public», a soutenu le premier responsable du secteur de l'Industrie, relevant que l'Etat ne peut financer le marché noir des devises». «L'application dudit article requiert la modification des dispositions de la loi, car il y a une interférence entre les services des ministères concernés, y compris ceux des Finances, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et du Commerce», a, encore, souligné Ferhat Aït Ali, tout en rappelant l'expérience négative vécue par l'Algérie dans les années 1990, dans ce créneau. Usant d'arguments juridiques et réglementaires, le ministre a par ailleurs rappelé que «les réglementations bancaires ne permettent pas le transfert des fonds de ces transactions pour l'acquisition de véhicules des marchés extérieurs, de même que les montants déclarés lors de voyages ne sont pas suffisants pour l'acquisition de véhicules», a-t-il affirmé.

D'AUTRES DOSSIERS À L'ÉTUDE

Sujet à une grande polémique, le dossier de l'importa-

tion de véhicules neufs a encore été évoqué par Ferhat Aït Ali, devant les sénateurs. «L'importation de véhicules neufs n'est pas l'apanage de quatre concessionnaires», a-t-il tranché, précisant, au passage, que la «commission spécialisée continuera à étudier les dossiers déposés, au cours de la semaine prochaine». A ce titre, il a indiqué que cette activité «profite aux entreprises algériennes, avec des fonds nationaux qui permettent au Trésor public de collecter un milliard USD en un an, grâce au recouvrement de la fiscalité», a-t-il indiqué. Soulignant la poursuite de l'opération, le ministre a assuré que chaque dossier remplissant les conditions requises «bénéficiera d'une accréditation octroyée par la Commission intersectorielle chargée de l'examen des dossiers des concessionnaires automobiles», ne manquant pas de préciser que les concessionnaires ayant fait l'objet de réserves, «peuvent remédier aux insuffisances relevées dans leurs dossiers et obtenir une accréditation».

Ferhat Aït Ali avait indiqué, le 27 décembre dernier, que ses services ont reçu 180 demandes d'importation des véhicules, mais, a-t-il remarqué, «vu que la majorité de ces dossiers ne peut être concrétisée, étant incomplets et ne répondant pas aux exigences du cahier des charges, pour les concessionnaires automobiles, nous avons demandé aux opérateurs concernés de compléter leurs dossiers».

Le ministre a également rappelé que le marché des voitures «n'était pas une priorité pour le Gouvernement, d'autant plus que c'est l'industrie automobile qui constitue la priorité, en ce sens qu'actuellement l'on se focalise sur l'établissement d'une industrie en la matière».

Un projet de loi en préparation
Vers la récupération
du foncier industriel non exploité

Le ministre de l'Industrie, Ferhat Aït Ali Braham, a annoncé, jeudi à Alger, l'élaboration d'un projet de texte modifiant la loi 08-04 de 2008 relative au foncier industriel, visant la récupération des assiettes des zones industrielles, dont les propriétaires ont bénéficié d'actes de concession, et qui sont toujours non exploitées. Intervenant lors d'une plénière consacrée aux questions orales au Conseil de la nation, le ministre a précisé que son département a élaboré un projet de texte modifiant la loi 08-04 de 2008 relative au foncier industriel en vue d'introduire de nouvelles clauses permettant le suivi de l'opération d'exploitation des assiettes industrielles non exploitées par les opérateurs industriels, et la création d'une Instance nationale chargée de la gestion du foncier industriel sur la base de la transparence et l'efficience économique. Le ministre a fait état, cependant, de la récupération de près de 3000 assiettes au niveau national, grâce à l'application de plusieurs procédures légales.

Concernant l'octroi du foncier industriel aux investisseurs, M. Aït Ali Braham a précisé que ce dossier relève des prérogatives des walis et le ministère intervient uniquement dans les aspects techniques et l'accompagnement en matière d'aména-

gement extérieur et de raccordement aux réseaux nécessaires, tels que l'électricité, l'eau et le gaz.

Selon M. Aït Ali Braham, il existe actuellement, au niveau national, plus de 1.250 hectares de foncier industriel non exploités en dépit de l'affectation de fonds à leur aménagement. Certains bénéficiaires de ces terrains ont vendu «illégalement» les actes de cession, «d'où la nécessité d'ouvrir des enquêtes en vue de les récupérer», a-t-il ajouté.

A cet effet, le ministère a proposé au Gouvernement la révision du cadre législatif régissant le foncier industriel afin de régler le problème de non réalisation de projets, dont les porteurs ont bénéficié d'actes de concession sous couvert d'investissements, a-t-il poursuivi.

Soulignant que le foncier industriel était octroyé sans aucune étude ni respect des conditions juridiques et exigences économiques, le ministre a mis en avant l'impératif d'élaborer des textes de loi permettant la récupération des assiettes non exploitées et la mise en place d'un plan de distribution en fonction de la spécificité de chaque zone afin de relancer l'industrie nationale.

Et d'ajouter que le Gouvernement examine une nouvelle formule pour que l'octroi des concessions et la dis-

tribution du foncier industriel soient plus efficaces et rationnelles, même si la loi en vigueur prend en compte cet aspect, notamment à travers l'imposition d'une pénalité financière pour non réalisation de projet programmé, outre les mesures engagées par la Direction de l'Industrie en collaboration avec les services de wilayas à travers la mise en demeure des opérateurs défaillants.

Le ministre a souligné dans ce sens l'impératif d'une gestion «rationnelle et objective» du foncier, dont l'industriel, pour éviter, à l'avenir, le problème des projets non réalisés.

Répondant à deux autres questions sur le problème du foncier industriel à Jijel et Annaba, M. Aït Ali Braham a indiqué que cette problématique qui concerne toutes les régions du pays impliquait des solutions radicales et non urgentes, rappelant que le précédent gouvernement avait lancé le projet des 50 nouvelles zones industrielles sans aucune étude objective, ce qui a coûté à l'Etat des montants colossaux.

Locroï de contrats de concession doit se faire sur la base d'une étude approfondie du projet, mais l'opération se faisait par le passé sur la base de simples rapports superficiels, loin de toute étude objective, a-t-il ajouté.

Raïna Raïkoum
 Belkacem Ahcène-Djaballah

LA CRISE
ET LES ESPOIRS

Je l'ai appris tout dernièrement : dans les caractères kanji utilisés en chinois et en japonais, le mot «crise» est écrit avec deux symboles. Le premier signifie «Danger» (représentant un homme au bord du précipice). Le deuxième signifie «Opportunité». En clair, toute crise offre, pour les moins fatalistes et défaitistes et pour les moins ou pas complotistes d'entre-nous, cela va de soi, l'opportunité de s'en sortir encore plus grands, encore plus forts.

On a déjà vu, par le passé récent, des pays totalement laminés, soit par une guerre soit par des crises majeures, se relever, se reconstruire puis se développer. Exemples de l'Allemagne juste après la Seconde Guerre mondiale et de la Corée du Sud après l'occupation japonaise puis la guerre de Corée (celle-ci avait commencé son redressement par le vote de la loi anti-corruption du 14 juin 1961. Elle marque le début d'une épuration implacable tournée contre les anciens fonctionnaires) et de bien d'autres.

Bien sûr, il faut un minimum de «carburant», en l'occurrence de l'argent, mais on l'a vu, ailleurs et chez nous, cela ne suffit pas, ne suffit plus. Plus ou près de mille milliards de dollars en ressources extérieures sur vingt ans ont permis à Bouteflika et à son clan de «flamboyer» mais pas le pays. Du temps de Boumediene, il n'y avait pas beaucoup d'argent et de libertés, mais il y avait des réalisations (peut-être un peu trop ambitieuses) et de la croissance. Chez le premier, la rente et les dépenses, surtout fastueuses et de prestige, ont tué la croissance, freiné le développement et autorisé le non-progrès (régression intellectuelle, culturelle, politique, culturelle). Chez le second, il y avait de l'autorité et de la croissance (en tout cas, c'est ce que nous présentions l'Ons et le discours politique) mais pas de développement durable car vide de libertés et d'initiatives individuelles.

Bref, tout ce va-et-vient (ou aller-retour) économique et politique dure depuis maintenant près de six décennies et aucune crise (celle de la décence rouge y compris qui a duré quand même presque dix années, faisant des dizaines de milliers de morts violentes) n'a réussi à secouer la gouvernance et à pousser les décideurs politiques et économiques à imaginer, puis à mettre en œuvre une stratégie de développement marquée par la

durabilité et capable de transformer en profondeur la société et le pays, afin qu'ils réussissent leur «grand bond» en avant. La tentative la plus prometteuse - du moins sur papier

- avait été celle des «réformateurs» de Mouloud Hamrouche, mais elle n'a pas été très loin, en raison surtout du gros problème de cette satanée indécision politique chez nos décideurs au moment «T», ce qui a laissé la porte ouverte à tous les jeux malsains et à toutes les récupérations, manipulations et dérives, pour la plupart aux conséquences tragiques. La faute à... ? Ni à Voltaire, ni à Rousseau, ni à Descartes, ni à Ben Badis, ni à Ben Bella, ni à Boumediene, ni aux Romains, ni aux Vandales, ni à la Turquie, ni à la France, ni à l'imperialisme, ni à la religion, ni au régionalisme... mais seulement à un passé-mosaïque qui nous a certes libérés physiquement des colonialismes étrangers, mais que nous continuons à «convoyer» en toutes circonstances et à le «vivre» et à l'«exploiter» douloureusement et de manière mortifiante. Sans que personne n'ose (ou ne soit capable), enfin, tourner la page (attention ! on ne parle pas de déchirer les pages et encore moins de les effacer). L'exemple le plus récent : celui d'un Benjamin Stora (côté français) qui a déjà rédigé un rapport et présenté des propositions et celui du «chargé de la mission» (côté algérien) que nous nous impatientons de lire.

Pour ma part, côté histoire, il vaudrait mieux ne plus perdre son temps et s'en tenir - en pensant à l'avenir du pays et de notre descendance - à partir des constatations de l'écrivaine Aïcha Kassoul : «L'histoire de mon pays s'emballe dans l'hystérie des chefs radicaux, l'exaltation de la mémoire des morts et des martyrs, l'exclusivisme islamique et la panique démocratique et/ou laïque («Le pied de Hanane». Roman , Alger 2009), et de M'hamed-Ouamer Benelhadj, Sg de l'Onm : «Nous avons les matériaux nécessaires et suffisants pour écrire notre histoire et nous n'avons pas besoin de leurs archives (françaises) qu'ils utilisent comme appât. Qu'ils nous livrent les plans des égouts d'Alger et ceux des richesses inestimables de notre sous-sol »(«Déclaration» @ Site web Onm / Alger, mercredi 9 décembre 2020) - à ce propos de feu Redha Malek : «Nous ne demandons pas que la France s'excuse : nous avons combattu et gagné. Nous ne sommes pas frustrés» (Essai © Alger 2013).

Gouvernance et Affaires de l'Etat Le départ de Laagab de la présidence officialisé

La présidence de la République a fait publier dans le Journal officiel la mise de fin de fonction du Dr Mohamed Laagab, celui que le président de la République en avait fait un de ses chargés de mission le 6 janvier 2020.

Ghania Oukazi

Le décret présidentiel de cette mise de fin de fonction est daté du 3 janvier 2021. Une fonction qui a duré officiellement une année mais en pratique, elle n'a été exercée par le concerné que durant 6 mois seulement. Laagab a démissionné le 21 juin de la même année de sa nomination. Démission que nous avons rapportée dans 'Le Quotidien d'Oran' du 29 juillet 2020. Rappel des faits : nous écrivions à ce sujet que des sources de la présidence de la République nous avaient affirmé qu'au lendemain de son retour de Constantine où il avait animé une conférence sur le projet de révision de la Constitution, c'est-à-dire le 21 juin 2020, Laagab avait déposé sa démission parce qu'il se sentait quelque peu «ligoté» dans son travail. Le Secrétaire général de la présidence de la République lui avait cependant dit «démission refusée, le président ne veut pas la signer». L'on a rappelé que Dr Laagab a été détaché de son poste d'enseignant universitaire en communication à l'Université d'Alger pour être nommé Chargé de mission au palais d'El Mouradia après avoir mené une campagne électorale intense au profit du candidat Tebboune. Avant même l'élection présidentielle du 12 décembre 2019, Laagab éprouvait de grandes difficultés à s'entendre avec certains éléments du staff de campagne du candidat, en particulier ceux issus du secteur de la presse. Ce sont ceux-là que le Président Tebboune a tenu à nommer en tant que chargés de mission pour s'en entourer au palais d'El Mouradia. Il est très probable que cette «incompatibilité d'humeur» qui s'apparente à un conflit de compétence a pris de l'ampleur et a fortement déteint sur le travail de Laagab pour en diminuer l'importance. Autre rappel qui pourrait conforter le tout, le choix de Tebboune, dès son intronisation en tant que président, de le nommer directeur général de l'ANEP, une offre qu'il avait déclinée poliment. Laagab fut très étonné, voire très déçu d'une telle proposition loin de cadrer avec ses aptitudes d'analyste politique qui a défendu corps et âme le candidat face aux fortes tentatives d'alors de faire basculer la victoire de la présidentielle en faveur de Azzedine Mihoubi.

«J'AI SENTI QUE JE N'ÉTAIS PAS LE BIENVENU À LA PRÉSIDENCE»

Pas seulement, Laagab avait le jeudi du vote, bataillé contre tous pour faire admettre que Tebboune avait gagné l'élection et qu'il ne pouvait, en aucun cas accepter de participer à un deuxième tour que Abdelkader Bengrina et son équipe voulaient imposer au pouvoir en place. La proposition de gérer l'ANEP lui avait fait déjà sentir qu'il ne lui était pas permis d'être dans l'entourage du nouveau président. L'on ne sait ce qui avait fait revenir Tebboune à de meilleurs sentiments à l'égard de Laagab mais non seulement il l'avait nommé chargé de mission le 6 janvier 2020 mais l'a surtout chargé plus tard d'animer des conférences pour expliquer l'esprit politique de son projet de révision de la Constitution. Laagab l'a alors fait à la Bibliothèque nationale du Hamma,

puis à l'Université Alger 3, Ouargla, M'Sila, Médéa et sa dernière sortie fut Constantine le 20 juin 2020. Il avait ainsi collecté les propositions et avis des universitaires et des experts en Droit et en Droit constitutionnel. Il était, en outre, sur plusieurs plateaux audiovisuels et publié par la presse écrite pour enrichir le projet et convaincre de son objectif. «Bon ou mauvais, le projet de révision de la Constitution est une question de débat politique parce que c'est un projet politique», soutenait-il en substance. Ses appréciations, remarques ou analyses ne plaisaient pas aux «hauts fonctionnaires» de la présidence qui lui étaient pourtant très proches avant que Tebboune ne se présente comme candidat. Il est avancé que ses détracteurs n'ont pas surtout les capacités requises pour lui apporter la contradiction intellectuelle nécessaire à la mise en œuvre de l'agenda politique du président.

Les confinements contre la COVID-19 aidant, coïncidant avec des congés de maladie pour cause d'hernie discale qui lui donnait de fortes douleurs au dos, Laagab a alors décidé de rompre ses liens avec El Mouradia. Dès qu'il a déposé sa démission, il n'a plus remis les pieds à la présidence de la République.

Nous l'avons rencontré, mercredi en fin d'après-midi autour d'un bon café. «J'ai senti que je n'étais plus le bienvenu à la présidence de la République», nous a-t-il dit au sujet de sa démission.

CES RAPPORTS EXÉCRABLES DANS LA HAUTE ADMINISTRATION

Il nous a précisé qu'«il m'était difficile de travailler dans des conditions que je considère de suspicion les uns vis-à-vis des autres, parce que j'ai senti qu'on exerçait sur ma personne des pressions d'ordre professionnel qui ne pouvaient que me décourager et me pousser à partir». Il a noté que le travail qu'il s'efforçait d'effectuer, dans pareilles conditions, a eu de mauvaises répercussions sur sa santé et sa famille. «Démissionner était devenu pour moi un point d'honneur notamment depuis que j'ai senti qu'à la présidence on ne voulait plus de moi», nous a-t-il affirmé. Sollicité à plusieurs reprises pour nous donner des précisions sur qui a exercé sur lui des pressions et pourquoi, il s'est refusé à toute autre déclaration. Il note qu'il continue à garder un profond respect pour Tebboune qu'il dit avoir travaillé avec lui «dans des moments difficiles pour l'Algérie». Un refus qui doit en dire long sur les rapports exécrables qu'entretenaient entre eux les hauts fonctionnaires de l'Etat.

En effet, le «cas» Laagab ne semble pas être «l'exception qui confirmerait éventuellement la règle» d'une discipline de «coordination et de concertation» que les hauts fonctionnaires de l'Etat se doivent de respecter. Le reproche officiel et public, fait jeudi dernier par le Premier ministre à ses ministres confirme, si besoin est, non seulement l'absence de discipline gouvernementale mais aussi entre les ministres et leurs subalternes. Abdelaziz Djérad et le reste de l'exécutif n'en finissent pas d'étonner par leur manque d'envergure et la légèreté avec laquelle

ils traitent les affaires de l'Etat. Le Premier ministre ne s'en cache plus et dénonce publiquement la défaillance des ministres qui lui ont transmis des textes juridiques et réglementaires qui manquent de «maturité et de coordination», a-t-il souligné dans sa note officielle. Ainsi, vient-il par une remarque de démontrer que véritablement «El houkouma fiha ou aalihā» comme lâché par le président de la République, le 10 janvier dernier, jour de son retour à l'étranger pour soigner des complications de la COVID-19 qui l'a atteint en octobre dernier. Pendant plus d'une année depuis sa nomination, le gouvernement Djérad défraie la chronique par des bavures répétitives et intolérables pour un pays qui couve une crise politique complexe.

L'ÉVIDENCE D'UN MANQUE DE «MATURITÉ ET DE COORDINATION»

Friands de caméras et de microphones et craignant la plume, les ministres se bousculent pour faire des déclarations dont ils ne semblent même pas en mesurer les retombées. Dimanche dernier, le P-DG de Sonelgaz a fait savoir à la presse que «la récupération des créances se fera graduellement et en concertation, avec nos clients (...), pour ceux qui n'arrivent pas à honorer leurs dettes, le groupe Sonelgaz proposera un échéancier avec des facilités de paiement». Traînant des factures impayées de plus de 160 milliards de DA, Sonelgaz semble s'être préparée selon son P-DG «à récupérer toutes les créances sans exceptions». Deux jours après, son ministre de l'Energie le contredit en affirmant, publiquement, que «les citoyens démunis et les infrastructures fournissant un service public sont épargnés des coupures de l'alimentation en énergie (électricité et gaz) pour factures impayées, en raison des conséquences économiques de la pandémie du Coronavirus (Covid-19)». Bien que Abdelmadjid Attar ait tenu à préciser que ce qui est décidé a été discuté en concertation avec Sonelgaz, ses déclarations sont en nette décalage avec son P-DG. Le ministre de l'Industrie est cet autre responsable qui n'accorde aucun intérêt ni à la discipline gouvernementale encore moins à ne pas faire dans la pire des contradictions concernant entre autres le dossier des concessionnaires.

Brahim Aït Ali a bien refusé de dévoiler les noms des quatre heureux bénéficiaires d'une autorisation «provisoire» d'importation de véhicules neufs. Pourtant, la transparence dans la gestion des Affaires de l'Etat est exigée par les plus hautes instances du pouvoir. Elle doit l'être davantage quand il s'agit de donner de l'argent public à des hommes d'affaires qui acceptent de cacher leur identité avec la complicité d'un ministre.

Les exemples d'une indiscipline gouvernementale marquée de suffisance sont courants. Devient alors évident ce rejet par l'Exécutif d'une coordination, pourtant nécessaire, pour gérer les secteurs d'activités qui tous s'entremêlent à un point ou à un autre et notamment cette absence de maturité non seulement en matière de réglementation mais aussi de gestion, d'anticipation et de prise de décisions appropriées pour régler les nombreux problèmes.

Organisation de la Omra Près de 500 agences de voyages candidates

Près de 500 agences de tourisme et de voyages ont présenté leurs candidatures pour l'organisation de la saison de la Omra pour l'année 1442 de l'Hégire, à travers leur inscription via le site de l'Office national du pèlerinage et de la Omra (ONPO), et ce en attendant la garantie de toutes les conditions nécessaires à la reprise de l'activité et l'autorisation des hautes autorités, selon un communiqué de l'ONPO.

470 agences de tourisme et de voyages se sont inscrites via le portail électronique dédié à la Omra pour participer à l'organisation de la saison de la Omra pour l'année 1442 de l'égire, a souligné le communiqué, précisant que 309 agences parmi celles inscrites avaient participé à l'organisation de la précédente saison, ce qui les habilité «systématiquement» à participer à cette nouvelle saison, dès la reprise de cette activité et une fois les conditions réunies avec l'autorisation des hautes autorités du pays.

Les agences candidates pour la première fois sont estimées à 161, dont 95 ont effectivement téléchargé le dossier de candidature via le portail électronique. Par ailleurs, l'Office informe l'ensemble des agences n'ayant pas réussi à s'inscrire ou à déposer leurs dossiers de candidature pour l'organisation de cette nouvelle saison de la Omra dans les délais fixés auparavant (14 janvier), et au vu des conditions exceptionnelles ayant marqué l'activité lors de la précédente saison, qu'il a été décidé de prolonger le délai d'inscription via le portail électronique dédié à la Omra et du dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 31 janvier en cours à 16:30, conclut le communiqué.

AADL 2 Programme additionnel pour près de 30.000 souscripteurs n'ayant pas versé la première tranche

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, a annoncé jeudi à Alger le lancement cette année d'un programme additionnel de logements pour près de 30.000 souscripteurs AADL 2

qui n'ont pas versé la première tranche. Lors d'une conférence de presse à l'issue d'une rencontre d'évaluation consacrée à la présentation du bilan d'activité du secteur au titre de l'exercice 2020, le ministre a précisé que les dossiers et les recours acceptés de cette catégorie seront traités cette année, après leur examen par les commissions spécialisées et leur vérification approfondie par rapport au Fichier national du logement, au Fichier national de l'état civil du mi-

nistère de l'Intérieur et au Fichier de la Direction des Domaines.

Une étude exhaustive sera menée pour trouver le foncier et le montage financier adéquats, a dit le ministre, précisant qu'il sera probablement fait recours à des crédits bancaires.

Ce programme a été inscrit en retard et les souscripteurs concernés n'ont pas été intégrés à ceux ayant versé les première et deuxième tranches car l'examen des dossiers a pris beaucoup de temps, a noté le premier responsable du secteur, assurant qu'il sera traité cette année pour remettre les logements aux bénéficiaires et clore définitivement le dossier AADL 2.

Coronavirus : 272 nouveaux cas et 3 décès enregistrés

Deux cent soixante-douze (272) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 209 guérisons et 3 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie,

a annoncé, vendredi à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar.

Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 105.124, dont 272 nouveaux cas les dernières 24 heures, soit 0,6 cas pour 100.000 habitants, celui des décès à 2856 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 71.552, a précisé Dr Fourar lors du point de presse

quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19.

En outre, 25 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de neuf cas et 17 wilayas n'ont enregistré aucun cas, alors que 6 autres ont enregistré 10 cas et plus.

Par ailleurs, 36 patients sont actuellement en soins intensifs, a également fait savoir Dr Djamel Fourar.

Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

Produits de consommation Le ministre s'explique sur la hausse des prix

R. N.

Lors d'un point de presse animé en marge de ses réponses aux questions orales, des membres du Conseil de la Nation, le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a attribué l'augmentation des prix de certains produits alimentaires à la hausse des cours mondiaux des matières premières et des coûts de la logistique (transport maritime). A ces deux éléments, il ajoute la baisse du dinar face aux devises étrangères. En revanche, M. Rezig a assuré que les prix des produits de première nécessité n'ont pas connu d'augmentation, notamment grâce à la surveillance quotidienne des services du ministère. « Il n'y a pas eu d'augmentation de prix des produits de base, mais l'augmentation des prix de certains autres produits est due à l'augmentation des cours mondiaux, la hausse des coûts logistiques et la baisse du dinar », a-t-il expliqué. M. Rezig a également rassuré que son département surveille quotidiennement l'évolution des prix et se tient prêt à prendre les dispositions nécessaires contre les spéculateurs. Par ailleurs, en réponse à une question sur la situation des agriculteurs des wilayas du Sud, exploitant les produits dattiers, le ministre a assuré que l'export de dattes a toujours été maintenu depuis le début de la pandémie, et « malgré la décision de souveraineté de cesser l'exportation de certains autres produits ».

Conseil national de Déontologie médicale Des syndicats interpellent le ministre de la Santé

M. M.

Réunis le 18 janvier dernier, quatre syndicats de la Santé publique, SNPSSP (Praticiens spécialistes), SNMGSP (Médecins généralistes), SNML (Médecins libéraux), et le SNAPO (Pharmacien d'officine), ont interpellé le ministre du secteur sur la situation qui « prévaut au sein Conseil national de Déontologie médicale (CNDM) » qualifiée de « préoccupante » par le communiqué issu de la rencontre. « La situation qui prévaut au sein du Conseil national de Déontologie médicale (CNDM), dans ses trois composantes, médecins, chirurgiens dentistes, et pharmaciens », est « préjudi-

HAUSSE DES EXPORTATIONS DE DATTES

A ce sujet, il a indiqué que l'export de dattes a augmenté de 6,9% au 1^{er} semestre de 2020 (ce qui correspond à un montant de 26 millions de dollars), précisant que la valeur totale des exportations de dattes pour 2020 sera supérieure à celle de 2019. « Nous avons organisé plusieurs réunions au ministère autour de la filière dattes avec les opérateurs activant dans la production et dans l'export », a rappelé M. Rezig, ajoutant que le ministère a entrepris la création de deux marchés de gros dédiés exclusivement à ce produit, à Ouargla et à Biskra, dans le but d'encadrer sa commercialisation aux niveaux national et international. Interrogé à propos du développement des exportations des wilayas du Sud vers les pays du Sahel, le ministre a assuré qu'un ensemble de dispositions ont été prises pour hisser les échanges commerciaux avec les pays de la région. « Les wilayas du Sud constituent la porte d'entrée vers les marchés africains voisins », a-t-il déclaré, tout en rappelant l'entrée en vigueur des dispositions portées par la Zone de libre-échange africaine (ZLECAF) depuis le 1^{er} janvier 2021, ce qui devrait permettre de développer les exportations du pays vers d'autres pays du continent.

Affaire autoroute est-ouest Le procès en appel reporté

La Cour d'Alger a décidé jeudi de reporter à la fin de la session pénale le procès en appel dans l'affaire de l'autoroute est-ouest dont le verdict en première instance a été rendu en 2015 par le tribunal criminel d'Alger. Le report a été décidé à la demande du collectif de défense. Le tribunal criminel d'Alger avait prononcé en mai 2015 des peines de prison ferme allant de 10 ans à l'acquittement contre 22 personnes morales et physiques impliquées dans l'affaire de l'autoroute est-ouest. Une amende de cinq millions de dinars a été infligée à chacune des sept entreprises étrangères impliquées dans cette affaire: Citic Crrc Chine, Cojaal Japon, Pizzarotti suisse, Caraventa Suisse, Isolux Corus Espagne, SMI Canada et COBA Portugal. Une peine de 10 ans de réclusion criminelle assortie d'une amende de trois millions de DA a été requise contre le principal accusé, Chani Medjdoub (conseiller de Citic Crrc Chine). Une peine d'emprisonnement ferme de 10 ans assortie d'une amende de trois millions de DA a été également requise contre Khelladi Mohamed (directeur des nouveaux programmes de l'Autoroute).

Par ailleurs, Hamdane Rachid Salim (ex-directeur de la planification au ministère des Travaux publics) a été condamné à une peine de sept ans de ré-

ciable pour l'exercice de la profession et la bonne prise en charge des malades », lit-on dans le communiqué. Les quatre syndicats réclament la promulgation « en urgence » des textes d'application de la loi sanitaire 18-11 pour la séparation des trois ordres et l'organisation des élections ordinaires. « Cette situation nous pousse à interroger M. le ministre de la Santé, afin de promouvoir en urgence les textes d'application de la Loi sanitaire 18-11, concernant la séparation des trois ordres ainsi que l'organisation des élections ordinaires, dans les plus brefs délais », affirme encore le communiqué commun du SNPSSP, SNMGSP, SNML, et SNAPO.

Affaire autoroute est-ouest

Le procès en appel reporté

clusion et un million de DA d'amende. La même peine (7 ans) de prison et trois millions de DA d'amende a été requise contre Adou Tadj Eddine, homme d'affaires. L'ex-SG du ministère des Travaux publics Bouchama Mohamed a été acquitté, ainsi que Allab El Khier, investisseur, et Ferrachi Belkacem, ex-cadre au ministère des Transport. Le président du tribunal criminel d'Alger a par ailleurs ordonné la confiscation de tous les biens mobiliers, immobiliers et comptes bancaires de Chani Medjdoub, ainsi que Khelladi Mohamed. Le Tribunal criminel d'Alger avait rejeté les demandes de dédommagement matériel et moral des parties civiles, dont le Trésor public, qui se sont estimées lésées dans cette affaire. Le montant qui avait été demandé par le Trésor public s'élève à 12 millions de DA à l'encontre de Khelladi Mohamed et Chani Medjdoub, les deux principaux accusés dans cette affaire.

Quant à l'Agence nationale des autoroutes (ANA), elle a demandé que les accusés lui versent solidairement cinq millions de DA pour la dédommager du préjudice moral qu'elle a subi suite à cette affaire. Le tribunal a refusé également la constitution comme partie civile de l'administration douanière, considérant que cette dernière n'a pas subi de préjudices en relation avec cette affaire.

Vaste mouvement dans le corps des directeurs de l'Education Les Syndicats exigent plus

M. Aziza

Le Premier ministre, Abdellaziz Djerad a opéré, jeudi après consultation du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, un vaste mouvement dans le corps des directeurs de l'Education ayant touché 34 directeurs (11 mutations, 23 fins de fonction et 23 nominations).

Certes, pour les Syndicats et les professionnels du secteur ce changement dans la forme devrait en principe remédier à des dysfonctionnements et des problèmes soulevés par les acteurs de l'Education qui sont sur le terrain, à travers plusieurs wilayas du pays. Mais, du point de vue contenu, des Syndicats ont estimé que le changement espéré n'a pas encore eu lieu. Pour le porte-parole du Cnapest, Messaoud Boudiba « certains directeurs qui ont failli à leur mission, compte tenu des problèmes soulevés dans certains établissements, à travers plusieurs wilayas du pays, sont toujours maintenus dans leur poste, à la gran-

de surprise de tout le monde ». En concluant qu'il s'agit beaucoup plus de changement de postes et de têtes, sans prendre en compte le critère de la compétence et de l'incompétence.

Le porte-parole de l'UNPEF, Abdelwahab Lamri Zegar, a affirmé, pour sa part, que ces changements sont bénéfiques pour le secteur, notamment avec la promotion de certains secrétaires généraux et de chefs de services au poste de directeur de l'Education. Pour M. Lamri Zegar, les secrétaires généraux, les chefs de services et chefs de bureaux sont des acteurs clés dans les directions de l'Education, car ils sont le plus souvent sur le terrain. Et ils connaissent parfaitement les problèmes dans les établissements ce qui leur donnent la possibilité de mieux gérer les dysfonctionnements et répondre aux insuffisances dans les établissements scolaires. Mais, pour le porte-parole de l'Unpef, il n'est pas question seulement de changement de poste et de tête,

mais il s'agit de donner plus de prérogatives aux Secrétaires généraux et aux chefs de services, notamment le droit de prendre une décision face à un problème. Car dit-il, parfois, c'est le directeur de l'Education qui bloque toutes initiatives capables de résoudre des questions urgentes. L'Unpef demande de plus : la révision du système de gestion des directions de l'Education avec le renforcement des prérogatives des secrétaires généraux et les chefs de services et chefs de bureaux. Et l'installation définitive de ces derniers dans leur poste. Le porte-parole de l'UNPEF précise : « on n'est pas là pour émettre des jugements au préalable sur les directeurs nommés, loin de là, on veut juste préciser que les changements doivent s'opérer dans le fond pour régler d'abord les problèmes dans les directions de l'Education ». Et de souligner : « on va attendre pour évaluer le travail des directeurs nommés par la suite, c'est-à-dire qu'on va voir s'il y aura des améliorations sur le terrain »

Les nominations

- Mohamed Mansouri , directeur de l'Education de la wilaya d'Adrar.
- Rachid Zerar, directeur de l'Education de la wilaya de Béjaïa.
- Djilali Bensalem, directeur de l'Education de la wilaya de Béchar.
- Sadja Ghachi, directrice de l'Education de la wilaya de Blida.
- Saleh Gueraiche, directeur de l'Education de la wilaya de Bouira.
- Lakhder Benmezzouz, directeur de l'Education de la wilaya de Tébessa.
- Abdelkader Madani, directeur de l'Education de la wilaya de Tiaret.
- Boudjemaa Boushaba, directeur de l'Education de la wilaya de Sétif.
- Kamel Ouled Laid, directeur de l'Education de la wilaya de Sidi Bel Abbès.
- Nadia Bentaher, directrice de l'Education de la wilaya d'Annaba.
- Kamel Boustil, directeur de l'Education de la wilaya de Guelma.
- Hassiba Sermoum, directrice de l'Education de la wilaya de Mostaganem.
- Mohammed Tayeb Bettal, directeur de l'Education de la wilaya de M'sila.
- Madjid Kassioui, directeur de l'Education de la wilaya de Mascara.
- Badreddine Benaissa, directeur de l'Education de la wilaya d'Ouargla.
- Abd Eddaim Abd Eddaim, directeur de l'Education de la wilaya d'Illizi.
- Rachid Belatrehe, directeur de l'Education de la wilaya de Bordj Bouariridj.
- Fathi Abid, directeur de l'Education de la wi-
- laya de Tissemsilt.
- Halim Benchérif, directeur de l'Education de la wilaya de Khencela.
- Rabah Kadim, directeur de l'Education de la wilaya de Mila
- Zine El Abidine Djamel Khelladi, directeur de l'éducation de la wilaya de Naama
- Boumediene Chibani, directeur de l'éducation de la wilaya de Ain Temouchent
- Abdelaziz Brahim, directeur de l'éducation de la wilaya de Relizane

Les mutations:

- Alkama Bouras, directeur de l'éducation de la wilaya de Batna
- Ghanima Ait Brahim, directrice de l'éducation de la wilaya d'Alger Ouest
- Nadir Khansous, directeur de l'éducation de la wilaya d'Alger Est
- Mohamed Medahi, directeur de l'éducation de la wilaya de Saida
- Abdelmadjid Manser, directeur de l'éducation de la wilaya de Constantine
- Zine El Abidine Benbouzid, directeur de l'éducation de la wilaya de Médéa
- Abdelkader Oubelaid, directeur de l'éducation de la wilaya d'Oran
- Lahbib Abidet, directeur de l'éducation de la wilaya de Boumerdes
- Lakhdar Berkati, directeur de l'éducation de la wilaya d'El Oued
- Mahmoud Fawzi Tebboune, directeur de l'éducation de la wilaya Tipasa
- Mourad Bouziane, directeur de l'éducation de la wilaya de Ain Defla.

Biskra Deux personnes tuées par le monoxyde de carbone

Deux (2) personnes sont décédées jeudi par asphyxie au monoxyde de carbone provoquée par un chauffe-eau, dans la commune de Sidi Khaled (87 km à l'Ouest de Biskra), a rapporté la direction locale de la protection civile.

La même source a indiqué à l'APS que les deux victi-

mes, un homme de 32 ans et une femme de 24 ans, ont été retrouvées inanimées dans la salle de bain d'un appartement situé au rez-de-chaussée d'une habitation de la cité des 40 logements de la commune de Sidi Khaled.

Les dépouilles des victimes ont été transférées à la mor-

gue de l'hôpital Achour Ziane de Ouled Djellal, à bord d'une ambulance de la protection civile, a souligné la même source.

Une enquête a été ouverte par les services de sécurité territorialement compétents afin de déterminer les circonstances exactes de ce drame.

32 morts dans un double attentat suicide de Daech à Bagdad

Trente-deux personnes ont été tuées jeudi par deux kamikazes du groupe Etat islamique (EI/Daech) qui se sont fait exploser sur un marché du centre de Bagdad, l'attaque la plus meurtrière depuis plus de trois ans dans la capitale irakienne.

Un premier homme a déclenché sa ceinture explosive au beau milieu de vendeurs et de badauds sur le marché de vêtements d'occasion de la place Tayaran, a expliqué le ministère de l'Intérieur. Alors qu'un attroupement se formait pour tenter de venir en aide aux victimes, un second kamikaze a fait détoner ses explosifs, a-t-il ajouté. L'attaque a été revendiquée dans la nuit de jeudi à vendredi par l'EI. Outre les 32 morts, le ministre de la Santé, Hassan al-Tamimi, a fait état de 110 blessés dans la métropole de dix millions d'habitants où l'ensemble du personnel médical a été placé en état d'alerte maximale.

LÉGISLATIVES

Sur la place, carrefour très passant de Bagdad, des flaques de sang étaient visibles, de même que des lambeaux de vêtements déchiquetés par les explosions, a constaté un photographe de l'AFP.

Soldats et ambulanciers étaient déployés en masse sur la place, les premiers bloquant les accès et les seconds s'activant à déplacer des corps ou à aider des blessés, dans un ballet d'ambulances aux sirènes hurlantes.

Un attentat avec exactement le même mode opératoire avait déjà endeuillé cette même place, faisant

31 morts, il y a trois ans quasiment jour pour jour.

Comme en 2018, cette attaque intervient alors que les autorités discutent de l'organisation d'un scrutin législatif, une échéance régulièrement accompagnée de violences en Irak. Le gouvernement avait promis l'élection anticipée d'un nouveau Parlement pour juin. Mais les autorités proposent maintenant de la reporter à octobre, afin de donner plus de temps à la Commission électorale pour organiser ce scrutin. De nombreux politiciens disent toutefois douter de la tenue d'une élection anticipée -- en juin comme en octobre -- car la condition sine qua non est une dissolution du Parlement. Or, seuls les députés peuvent voter leur propre dissolution et aucun n'a donné d'assurance en ce sens.

Le président Barham Saleh a dénoncé sur Twitter des "tentatives malveillantes de faire trembler la stabilité du pays", tandis que le Premier ministre Moustafa al-Kazimi a annoncé avoir remplacé des hauts gradés après l'attentat.

"Un acte aussi ignoble n'affaiblira pas la marche de l'Irak vers la stabilité et la prospérité", a réagi la mission de l'ONU en Irak.

Le pape François, qui doit se rendre en Irak du 5 au 8 mars, s'est dit "profondément attristé" par cet "acte de brutalité insensé".

Les Etats-Unis, la France, l'Union européenne et l'Otan ont condamné fermement ces attaques et apporté leur soutien à l'Irak, tandis que l'Iran a estimé que ces attentats avaient pour but



de "perturber la paix et la stabilité" en Irak.

CELLULES DORMANTES DE L'EI

Dans la nuit de jeudi à vendredi, le groupe Etat islamique a revendiqué l'attaque, menée selon un mode opératoire déjà utilisé par le passé par le groupe djihadiste qui a occupé près du tiers de l'Irak en 2014 avant que Bagdad ne déclare avoir gagné sa guerre contre les djihadistes fin 2017. Depuis, des cellules djihadistes se terrent dans les nombreuses zones montagneuses et dé-

sertiques du pays. Depuis la "libération" toutefois, l'EI n'a revendiqué que des attaques de faible envergure, menées généralement de nuit contre des positions militaires dans des zones isolées, loin des villes. Les derniers attentats ayant fait plusieurs morts à Bagdad remontent à juin 2019. Cette attaque intervient alors que les Etats-Unis ont réduit le nombre de leurs soldats en Irak à 2.500 hommes, une baisse qui "réflekte la hausse des capacités de l'armée irakienne", selon les mots du chef du Pentagone, Christopher Miller.

Cette réduction "ne signifie pas un changement dans la politique des

Etats-Unis", a-t-il souligné. "Les Etats-Unis et les forces de la coalition restent en Irak pour assurer une défaite durable" de l'EI.

Les Etats-Unis sont à la tête d'une coalition internationale déployée en Irak depuis 2014 pour lutter contre l'EI. Ses commandants assurent toutefois aujourd'hui que l'EI représente une menace moindre que celle des groupes armés pro-Iran qui s'en prennent régulièrement aux intérêts américains. La quasi-totalité des troupes des autres Etats membres de la coalition ont quitté le pays en 2020 au début de la pandémie de nouveau coronavirus.

Biden veut prolonger le dernier traité nucléaire avec Moscou



Joe Biden a proposé jeudi de prolonger de cinq ans le traité-clé de désarmement nucléaire New Start entre Washington et Moscou, qui expire début février et que Donald Trump n'avait pas réussi à reconduire, tout en affichant sa fermeté face aux "actes antagonistes" de la Russie.

"Les Etats-Unis entendent aboutir à une prolongation de cinq ans de New Start, comme le permet le traité", a déclaré la porte-

parole de la Maison Blanche Jen Psaki lors d'une conférence de presse au lendemain de l'entrée en fonctions du démocrate.

"Le président a toujours dit clairement que le traité New Start était dans l'intérêt de la sécurité nationale des Etats-Unis, et une telle extension est encore plus nécessaire quand les relations avec la Russie sont tendues comme maintenant", a-t-elle estimé.

Pour montrer qu'il ne s'agit pas d'un chè-

que en blanc, le président Biden a parallèlement demandé aux services de renseignement américains "un examen global" de la récente cyberattaque géante imputée aux Russes, d'éventuelles "ingérences" dans les dernières élections américaines et de l'utilisation d'armes chimiques contre le leader de l'opposition Alexei Navalny", a précisé Jen Psaki. Cette analyse doit aussi concerner les informations, minimisées par l'ex-président républicain, selon lesquelles la Russie aurait payé des "primes" à des talibans pour tuer des soldats américains. "Tout en travaillant avec la Russie pour défendre les intérêts américains" en matière de contrôle des armements, "nous travaillons aussi à tenir la Russie pour responsable de ses actes antagunistes et irréfléchis", a plaidé Jen Psaki.

Avant même de prêter serment, Joe Biden et son équipe avaient haussé le ton avec Moscou, désireux de rompre avec l'ambivalence de l'administration Trump, tiraillée entre une certaine fermeté et la volonté du milliardaire de se rapprocher du président russe Vladimir Poutine.

CRITIQUES DE L'EX-NÉGOCIATEUR

Dès l'arrestation d'Alexei Navalny dimanche dans la capitale russe, Jake Sullivan, qui n'était alors que le futur conseiller à la sécurité nationale de la Maison Blanche, avait appelé à sa libération "immédiate", qualifiant les "attaques" contre l'opposant d'"affront au peuple russe".

Et en décembre, le vainqueur de la présidentielle américaine s'était attiré les foudres des autorités russes pour avoir promis des représailles suite à la gigantesque cyberattaque qui a visé la première puissance mondiale des mois durant -- elle aussi minimisée par Donald Trump. Malgré ces tensions, la proposition sur New Start devrait être ac-

cueillie favorablement par Vladimir Poutine, qui s'était lui aussi dit favorable à une extension de cinq ans.

L'administration Trump n'avait, elle, accepté qu'une prolongation conditionnelle d'un an, le temps de négocier un accord plus global, mais les pourparlers avec Moscou n'avaient pas abouti.

Ce traité, le dernier accord du genre entre les deux anciens rivaux de la Guerre froide, limite les arsenaux des deux puissances nucléaires à un maximum de 1.550 ogives déployées chacun, soit une réduction de près de 30% par rapport à la limite précédente fixée en 2002. Il limite aussi le nombre de lanceurs et bombardiers lourds à 800, ce qui reste suffisant pour détruire la Terre plusieurs fois. Le négociateur américain sous l'administration Trump, Marshall Billingslea, a immédiatement critiqué la position de la Maison Blanche.

"Il n'aura fallu que 24 heures à l'équipe Biden pour gâcher le rapport de forces favorable que nous avions avec la Russie", a-t-il tweeté. "Nous n'obtenons rien en échange de la prolongation", a-t-il déploré.

Les atermoiements de l'ex-gouvernement républicain avaient toutefois été dénoncés par les démocrates et de nombreux experts en armement. D'autant que Washington s'était déjà retiré avec fracas ces trois dernières années de l'accord sur le nucléaire iranien et du traité "Ciel Ouvert" de surveillance aérienne, tout en dénonçant l'important traité de désarmement russe-américain sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (INF). Plusieurs spécialistes ont salué la nouvelle position américaine.

"Excellent nouvelle. New Start profite aux Etats-Unis, à la Russie et au monde", a tweeté Vipin Narang, professeur au Massachusetts Institute of Technology. "Ses seuls détracteurs sont ceux qui veulent une course aux armements sans limite."

Des cadeaux, des lingots d'or

Par Zerrouk Ahmed*

Cette réponse, censée démontrer que l'accusé n'est pas un corrompu et que le montant trouvé dans ses trois comptes bancaires n'est pas le fruit de la corruption, dévoile une face hideuse et exécutable de l'exercice du pouvoir dans notre pays. En effet, une telle réponse exprime une appréciation erronée de la réalité et une représentation de l'acte accompli, qui est en soi une violation de la législation et de la réglementation régnante tant le domaine de l'importance que celui de l'achat et de la vente des métaux précieux, notamment des lingots d'or ; comme étant une action anodine qui relève de la sphère privée et ne constitue nullement un acte répréhensible, un acte déviant. Ceci traduit le sentiment d'impunité du puissant du moment qui est enviré par le pouvoir. Aucune loi, aucun règlement ne peut lui être opposé. C'est lui la personification de la loi, du règlement. Le puissant du moment en Algérie est devenu une norme qui est au-dessus de la Constitution, de la loi.

Sans le Hirak, sans cette sortie grandiose et pacifique du vaillant peuple algérien, des Algériennes et des Algériens, aucun des responsables actuellement condamnés ou ceux qui sont poursuivis pour différentes infractions n'aurait été inquiété et aurait continué à profiter, en toute impunité et d'une manière ostentatoire, du produit de ses actions frauduleuses et punissables par les textes répressifs prévus en matière pénale.

Aussi, cette question de lingots d'or n'aurait jamais été connue par l'opinion nationale, si l'accusé Ahmed OUYAHIA n'avait cru bon de faire état pour assurer sa défense et éviter l'opprobre de la corruption. Ayant voulu éviter Charybde, il est tombé en Scylla.

Par ailleurs, un constat amer s'impose. C'est celui de la véritable carence des Services de sécurité. Ont-ils manqué de vigilance ? Ont-ils couvert de telles actions -la politique de l'autruche- ? Ont-ils informé leur hiérarchie ? Ont-ils bénéficié, eux aussi, des largesses des émirs du Golfe ?...etc. Autant de questions qui restent et resteront sans réponse.

En outre et c'est le paradoxe dans notre pays, un Premier ministre reçoit en cadeau des lingots d'or, il essaie de les vendre à la Banque d'Algérie¹. Devant le refus policé de cette haute institution bancaire, il vend « ses » lingots d'or au marché noir, avec la conscience tranquille et place le montant de cette transaction, soit uniquement la modique somme de trente-cinq milliards de centimes, une bagatelle, dans trois comptes. C'est la preuve absolue que certains hauts cadres de l'Etat vivent dans un monde à part, en vase clos, dans une enceinte dite 'Club des Pins', où de tels comportements déviants sont la règle. On est les puissants du moment, pourquoi ne pas en profiter, c'est nous l'administration, la haute administration, c'est nous les services de Sécurité, c'est nous la Justice, c'est nous l'Etat. Qui osera nous demander des comptes, du moment qu'on est entre nous.

Cette situation inqualifiable dénote d'un mépris total de la législation et de la réglementation et met en lumière l'avidité sans limites d'un Premier ministre, qui se présentait comme étant un commis de l'Etat, un serviteur de l'Etat et de ses concitoyens.

Comment un Premier ministre en exercice et le gouverneur de la Banque d'Algérie² peuvent ignorer la loi 82-14 du 30 décembre 1982, notamment ses articles 168, 169 et, ainsi que le décret 83-342 du 21 mai 1983, même, il faut le concéder, si ces deux textes législatif et réglementaire ont omis de traiter des cadeaux offerts par des délégations étrangères et reçus sur le territoire national.

En deuxième lieu, l'importation, la vente et l'achat de l'or sont réglementés. Et, le Premier ministre, en agissant de la sorte, s'est rendu coupable d'une infraction douanière et d'une infraction commerciale,

Le samedi 9 janvier 2021, en réponse à une question du président du Tribunal criminel d'appel près la Cour d'Alger sur l'origine des fonds placés dans deux comptes bancaires et un Compte courant postal (CCP), l'accusé et ex-Premier ministre Ahmed OUYAHIA a répondu qu'il a reçu, en sa qualité de Premier ministre en exercice, des lingots d'or d'émissaires du Moyen-Orient et qu'il avait fait vendre au marché noir pour la somme de trente-cinq milliards de centimes. C'est ce montant, a-t-il précisé, qui a été placé dans ses trois comptes.



en plus de la suspicion fort légitime de corruption.

En outre, les cadeaux reçus par les membres ou certains membres de délégations, en visite dans des pays étrangers, sont généralement considérés, peut-être existent-ils des exceptions, mais le doute est permis ; comme étant une propriété privée, personnelle et ne sont nullement déclarés aux Douanes ou au ministre en charge des Finances.

Dans le cadre des lingots d'or offerts par les émirs du Golfe qui viennent pratiquer la chasse dans notre pays sur invitation ou accord de la présidence de la République, quelles sont les autres autorités qui ont reçu un tel cadeau. Ces émirs sont habitués à « arroser » tout le monde. La palette des cadeaux est comprise entre les lingots d'or jusqu'à l'enveloppe garnie d'une somme d'argent en dollars US qui varie en fonction des responsabilités occupées.

De même, les membres des délégations en visite dans certains Etats arabes, notamment les monarchies du Golfe, reçoivent des cadeaux de très grande valeur, notamment des bijoux (parures pour femmes), des montres de grande marque, des véhicules de luxe, des enveloppes contenant des milliers de dollars US, des stylos en or, et même des « home cinéma » ; sans que ces cadres de l'Etat se sentent obligés de les déclarer à une quelconque autorité, encore plus de les remettre à l'Etat. Ces cadeaux deviennent immédiatement, dès leur réception directe ou indirecte, une propriété privée et entrent dans le patrimoine de ces cadres « intègres » et « sans reproches ». Une autre question mérite d'être posée et le peuple algérien est en droit d'exiger une réponse. Où sont passés les différents cadeaux offerts au président de la République déchu, Abdelaziz BOUTEFLIKA ? Sont-ils toujours déposés à la présidence de la République ou dans un autre lieu sûr ? Existe-t-il un inventaire précis de ces cadeaux et par qui est-il détenu ? Ont-ils été « exfiltrés » de la présidence de la République vers une destination inconnue ? Là, il s'agit de cadeaux de très grande valeur et qui appartiennent à l'Etat et non au citoyen Abdelaziz BOUTEFLIKA ou à sa famille.

Il est utile de souligner, encore une fois, que l'acceptation par nos cadres de tels cadeaux gardés par devers soi constitue une forme de corruption passive. En effet, un cadre de l'Etat qui reçoit un cadeau d'une telle valeur et qui va changer complètement sa vie et celle de

sa famille, ne pourrait aucunement s'opposer ou même faire valoir un avis différent, dans des discussions bilatérales avec le pays « corrupteur ». Il est devenu par l'acceptation et la privatisation du cadeau reçu, l'obligé de cet Etat. Il est entré et fait partie du réseau de lobbying dudit Etat qui s'inflitre, ainsi, dans les rouages de notre pays pour la défense et l'assise de ses propres intérêts. Ainsi, où sont passés les valeurs de la Déclaration du 1^{er} Novembre 1954 ? Où est le patriotisme ? Où est la fidélité à son pays ? Où est cette Algérie, terre de fierté et de dignité ? Où est la fidélité aux Chouhadas, au sacrifice des meilleurs enfants du peuple algérien ? Où est la volonté farouche d'exercice du pouvoir, à l'abri de toute pression extérieure ? Où est la consécration de la primauté du droit, dans son acception générale ? Où est le contrôle de l'action des pouvoirs publics ?

Devant l'avidité du gain facile, quelle que soit sa provenance, de certains cadres, toutes les valeurs sont piétinées, sans honneur et sans foi.

Enfin et pour clore cette contribution écrite dans une douleur incidente, il est urgent de revoir les articles 168, 169 et 170 de la loi 82-14 du 30 décembre 1982, portant Loi de finances pour l'année 1983 et le décret présidentiel 20-78 du 29 mars 2020 pour mieux cerner cette question des cadeaux et verrouiller toutes les issues, notamment :

- en incriminant la non déclaration et la possession de cadeaux offerts aux cadres de l'Etat, y compris en visite ou en mission à l'étranger ainsi que les cadeaux reçus en Algérie,

- en interdisant la pratique de la remise de cadeaux entre cadres de l'Etat, particulièrement lors des visites dites de travail et d'inspection,

- en excluant les termes « dans le cadre protocolaire », car cela suppose que les cadeaux reçus en dehors de ce cadre protocolaire ne sont pas concernés et sont, en conséquence, la propriété légitime du cadre bénéficiaire,

- en incluant tout cadeau quelle que soit sa valeur, aussi minime soit-elle,

- en créant ou en destinant une structure de l'Etat pour être dépositaire de ces cadeaux qui seront exposés au public.

L'Algérie nouvelle, la République nouvelle ne peut être fondée sans une rupture effective, totale et définitive avec les pratiques des années du « règne » de Abdelaziz BOUTEFLIKA et sans une véritable moralisation de la vie publique, qui ne soit pas

un simple ravalement de façade, où les passe-droits, les priviléges indus, les attributions exorbitantes, le dépassement outrancier dans l'exercice des missions dévolues, le comportement dédaigneux, les déclarations méprisantes, des uns et des autres, vont encore perdurer.

Il est inadmissible que l'appréciation mitigée de l'action du Gouvernement par le président de la République « le gouvernement, comme on l'a dit, il y a du bon et du moins bon », soit accompagnée par des rires des plus hauts responsables de l'Etat, y compris le Premier ministre. A ce que l'on sache le président de la République n'a pas dit une histoire plaisante destinée à amuser.

Il est, aussi, inadmissible que l'action de certains walis soit estimée comme étant en-deçà de ce qui est attendu d'eux compte tenu des moyens humains, matériels et financiers mis à leur disposition, sans qu'aucune décision ne soit prise. Le seul résultat du développement socio-économique, du développement durable et de la lutte contre la bureaucratie dans ces wilayas doit compter et non l'amitié et les alliances.

*Ex-magistrat militaire

Notes

1 Loi 62-144 du 13 décembre 1962 portant création et fixant les statuts de la banque centrale d'Algérie, modifiée et complétée, notamment la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

2 Article 13 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 : « La banque centrale est dénommée, dans ses relations avec les tiers, Banque d'Algérie ».

3 Loi 82-14 du 30 décembre 1962 portant loi de finances pour 1983.

4 Décret 83-342 du 21 mai 1983 fixant les modalités d'application des articles 168, 169 et 170 de la loi 82-14 du 30 décembre 1982 portant loi de finances pour 1983 relatifs à l'affectation et à la valeur des présents offerts traditionnellement, dans le cadre protocolaire, aux délégations en mission à l'étranger et aux délégations en mission en Algérie.

5 Décret présidentiel 20-78 du 4 Chaabane 1441 correspondant au 29 mars 2020 fixant les modalités relatives à l'affectation et à la valeur des présents offerts traditionnellement, dans le cadre protocolaire, aux membres des délégations en mission à l'étranger et aux membres des délégations en mission en Algérie.

Ce que je discerne

Par Mohamed Meflah

A ce seul impact, le pouvoir s'exercerait sans indécision. L'indécision est la genèse du code de la non-gouvernance et du dévoiement de la gestion. La non-gestion, un dérivé de la non-gouvernance, est la source de multiplicité du pouvoir. La multiplicité du pouvoir occasionne l'opulence injuste, autre que la pitance vitale. Elle concourt, certes, à la notoriété qui en deviendrait le corollaire. Le pouvoir n'est pas une suffisance notoriée. Il ne s'achète pas. Il ne se vend pas. L'homme a peur de le perdre. L'homme se sentirait indigné s'il perdait le pouvoir. Pourquoi ? L'attributaire du pouvoir s'est rarement permis l'ordonnance de s'interroger sur son itinéraire, d'où il vient ? Comment a-t-il acquis ce pouvoir ? Comment ne l'a-t-il jamais acquis ? Comment l'a-t-il exercé ? Comment ne l'a-t-il jamais exercé alors qu'il en était investi ? Comment pourrait-il le perdre ? Comment pourrait-il ne pas le perdre ? C'est alors le prélude à la translation vers la dynastie mystifiant la solitude élargie qui mènerait vers l'émirat. Comment une république aux origines révolutionnaires peut-elle virer vers une dynastie instiguée par un émirat bestiaire au service de ceux qui l'ont créé, il y a moins de cinquante années, dans ces vastes dunes dont il s'apparente. Un émirat à la dimension spatiale sans impact mais doté de l'arme la plus performante, le dollar.

La cause réside dans le noir pléthorique de l'avenir le propre de nos velléitaires dont les ordres multiples reçus n'invitaient pas à se confronter à l'incompatibilité. République ou dynastie ? République ou émirat ? C'est l'ère des alliances non naturelles. Des alliances à vocation de lingots d'or desservant l'intérêt des velléitaires autochtones.

Les événements se succèdent et compliquent la conjonction du pouvoir qui s'échappe vers le conditionnel. La longévité de la dynastie a atténué les rapports de force qui fondent son pouvoir. La conjecture, n'étant pas statique mais aléatoire, échappe à la relation et au déroulement du devenir programmé. Autant l'exercice non balisé du pouvoir était long, autant appartenir à l'élite devenait suspicieux. C'est le risque de la transmutation. L'élite obéit pour pérenniser ses manœuvres et veiller au triomphe de ses impacts. Obéir à qui ou à quoi ? A la vocation ? A l'incarnation ? Au leader ? La vocation ne s'est jamais proclamée; l'incarnation s'est orientée vers le cadre en bois non doué de raison; le leader s'est laissé administrer et a perdu son audience. Il n'y aurait eu de vocation, d'incarnation et de leader que ceux légitimés par le commandement de l'émirat à l'endroit de la dynastie. C'est alors le fait distinguant l'infortune des quarante quatre millions de velléitaires qui intégreraient l'histoire.

L'histoire n'est ni un réceptacle de rejets ni un musée. L'histoire n'est ni parodie ni spectacle. C'est un référent indélébile et éternel forgeant l'obligation et la fidélité à l'endroit de l'attribut du pouvoir que la génération d'hier avait consolidé mais aussi malmené. Le pouvoir est un attribut et non pas un legs notarial. Des générations ont fait l'histoire. D'autres l'ont subie, mais les dynasties l'ont violée. L'histoire est unitaire dans l'universel. L'histoire impacte l'exercice du pouvoir au profit de l'espace national. Le vrai pouvoir s'exerce à la résolution de la multiplicité d'équations à variables outrancières. Il est lié à la préservation et à l'intégration de l'envergure territoriale, première dans notre continent. Cet espace est une richesse prioritairement territoriale sous "assistance nationale prévoyante", ensuite économique. C'est de surcroît une richesse linguistique et dialectologique. Cet espace est l'histoire et non pas des fragments d'histoire. Cet espace est l'identité des velléitaires avec leurs élites. Cette identité émérrite rejette l'infamie et le déshonneur en forgeant et consolidant son itinéraire. L'élite n'est pas nécessairement savante, diplômée ou brevetée. Elle a au moins une raison de l'être. Quelle que soit la diversité de l'élite, celle-ci ne mute pas vers l'interdit et le prohibé, vers l'illicite et le reniement, vers le renoncement et la fission; elle n'associe pas pouvoir et privilège de l'ordre renforcé. Elle s'oppose à l'opportunisme et à

Exercer le pouvoir, c'est rencontrer la solitude. Celle de l'homme. Une solitude sans isolement. Une solitude qui impliquerait l'effacement et l'insensibilité personnels au profit de l'obligation. L'homme accepterait de soumettre l'ascendant, le descendant, le collatéral et la relation à la même règle réservée à l'administré.



l'agitation traîtresse. Elle n'est pas une organisation partisane architecturée sur un socle en plâtre que la première goutte d'eau emportera. Elle croit aux trois repères géographiques de la foi qui est sienne et qu'elle défend en toutes contingences. L'élite parmi les élites est celle qui exclut les acteurs hors-la-loi de l'épisode coc701, en distinguant les agitateurs modernes au service des plateaux TV de l'autre rive. Ces mêmes plateaux TV que nos aînés bravaient avec honneur et considération historiques. Ces agitateurs, comme les chroniqueurs apparentés de notre rive, sont habités, à l'ère du binaire, par les mêmes chimères et discours politiquement anachroniques qu'ils ont cultivés auprès de la dynastie émiratisée.

Ces comédiens d'un art fictif mais trompeur, barons de l'opportunisme et rejetés par les leurs pour inaptitude partisane et outrageante; ces agitateurs sont habités par la traîtrise et la convoitise, sans exploit ni prouesse. Ces agitateurs confondent agitation et bravoure « politique ». Ils s'attribuent la préséance qu'ils n'ont jamais eue et qu'ils n'auront pas; ils outragent et souillent les priviléges quand ils ne les ont pas. Une préséance que les plateaux TV adversaires des quarante quatre millions de velléitaires leur offrent au titre du rôle à jouer, le félon. Au nom de quelle représentativité ? Au nom de quel exploit guerrier ? Au nom de quel exploit économique ? Au nom de quel exploit financier ? Au nom de quel exploit social ? Au nom de quel exploit scientifique ? Au nom de quel exploit militaire ? Mais enfin au nom de quel fait national s'autorisent-ils, sans honte aucune, à trahir plus de quarante millions de citoyens convaincus de leur cause nationale ? Fermer ou ouvrir une frontière n'est pas un jeu d'audience, ni une loterie du JT de 20 heures et encore moins une littérature de salons aux textes dictés par leur maître, sous ambiance anisée de thé de Jésus. Mais ces instigateurs, traîtres, comiques où étaient-ils quand de grands hommes tels que ce grand colonel bardé de faits révolutionnaires libérateurs, qui, avec ses insurgés, mettent unilatéralement un terme à leur maquis et rejoignent la frontière occidentale défendre la cause nationale ? Son nom est inscrit en lettres d'or dans l'histoire que ces félons trahissent. Ils étaient où entre octobre 1963 et février 1964 ? Ils étaient où en 1975, en janvier 1996 ? Ces instigateurs modernes et leurs semblables démontrent de leur invalidité de servir l'espace national. Ces rétribués courrent avec la trahison. Promouvoir des velléitaires contre des velléitaires, c'est trahir. Trahir n'est pas burlesque. Le burlesque ne se conçoit pas dans la traîtrise. Trahir n'est pas contester, trahir n'est pas s'opposer, mais se rendre coupable et se disqualifier. L'histoire ne s'efface pas. L'histoire a déjà dimensionné le dépotoir qu'elle réserve à ceux qui la trahissent.

L'autre élite, celle où le patron milliardaire absent au registre des contribuables, se lamente en exigeant l'exclusivité de la prérogative du

service financier et l'amnistie fiscale. C'est être démocrate. Se servir sans s'émoiuer était son adage. Une démocratie spécifique. Cette élite confondait l'Etat et l'adage. Elle perd progressivement ses abris. Elle termine au compartiment des répudiés où elle médite sur l'impact de son œuvre pillarde. Sa cognition et ses démembrements noyés parmi les velléitaires veillent sur la fructification de l'héritage, œuvre à spectres multiples. L'histoire ne s'interrompt pas.

Mais il y a pléthora d'élites. Autant d'élites que de velléitaires, comateuses, pré-comateuses, post-comateuses; toutes sont élites. Toutes sont expertes en quelque chose et s'offrent des accointances médiatiques en assurant le plein des plateaux de TV amateurs. Toutes oublient qu'elles viennent à peine de sortir du coma partisan qui a duré plus de vingt ans. Est-ce une anesthésie de vingt années ? La réponse est non. Est-ce vingt années d'opportunisme partagé ? La réponse est oui. Ces velléitaires étaient volontaires à l'acceptation de se vider de leur raison et de leur normalité. Porteurs de méthodes de dobermans et thésards post-comateux, ils ont envahi le temple des lois le contraignant à fonctionner par la grâce des chaînes cadenassées. Ils conjecturent encore une fois pour la prolongation. Ces élites générées par vingt années de coma volontaire apprenaient subitement l'existence des 218 articles fondamentaux régissant les communautés de vie. Les flashes disc, les fakenews et autres s'évertuaient à leur expliquer l'étendue des articles 07, 08, 102... Mais, égales à elles-mêmes, elles optent de nouveau pour l'insoumission à ces 218 articles, insoumission autorisée exclusivement pour les membres de la grande dynastie. Ils se heurtent alors à plus de 17 millions de velléitaires spatialement répartis et manifestant leur désaveu.

Ils acceptent d'actualiser les 218 articles. Ils y immettent les artifices et les ingrédients procéduriers les plus féconds. Les 218 articles deviennent 225 articles à promulguer au nom de ce qui va suivre, un projet nouveau, le serment nouveau. Les quarante quatre millions de velléitaires ont besoin de croire. Ils accueillent et scrutent avec plus de réalisme les engagements affirmés. Ils admettent qu'une œuvre nouvelle opposable à la dynastie, certainement pas parfaite, soit exigible. Peu importe les défauts et vices de naissance d'une œuvre nouvelle, humaine et nationale; toutes fautes de naissance corrigibles sont intégrables dans le temps. Le temps est long mais la durée de mission est courte. La cooptation par les velléitaires du maître d'œuvre est encouragée et acquise. Le maître d'œuvre est tenu par et pour le serment nouveau qu'il semble promouvoir. Il devient comptable de la performance devant les velléitaires. Mais les maîtres d'œuvre dont il s'entoure sont-ils aussi comptables ? Leur élite d'origine et le parrainage sans références de maîtrise desservent le

maître d'œuvre. Ces élites ont desservi le nouveau serment par le choix des maîtres d'œuvre. Un choix aux antipodes de la mission attendue; un choix qui confond le savoir et le savoir-faire; un choix en deçà des valeurs sélectives dans l'espace national et ratant les repères élitistes de nos velléitaires. Un maître d'œuvre ne s'exempt pas du respect des lois; il les applique mais ne légifère pas. Aucune université ne délivre le diplôme ès « maître d'œuvre ». Le diplôme est le Smig permettant l'engagement dans la voie de l'exercice du métier. En effet, l'itinéraire professionnel multivecto-riel avéré et soumis à la stratégie du maître d'œuvre, la maturité intellectuelle et professionnelle ainsi que la disponibilité à défendre la cause nationale en toutes circonstances sont le seuil minimum d'accessibilité à l'exercice de la maîtrise d'œuvre. L'exercice du métier n'est pas réservé exclusivement aux autres, aux aînés, aux plus vieux. L'exercice de la maîtrise d'œuvre n'est pas réservé exclusivement aux moins vieux. L'exercice du métier intégré au service de la collectivité publique et nationale mettrait sur la voie de la maîtrise d'œuvre.

Etre maître d'œuvre c'est détenir un fragment du pouvoir du maître d'œuvre. C'est être acteur politique assujetti aux multiples mutations successives que l'avènement du pouvoir implique. C'est être à l'écoute des quarante quatre millions de velléitaires plutôt que de les inviter à quitter l'espace national. S'instruire n'est pas connaître. La sagesse et la maîtrise sont le fruit de l'expérience qui à son actif est la source de la connaissance. L'aptitude à la maîtrise d'œuvre ne passe pas par le parrainage d'un commencement de carrière. Autrement, c'est l'échec de la mission. L'échec de la mission naissance dans l'absence de l'unité d'action du collège des maîtres d'œuvre. Le succès de la mission prend naissance avec la redéfinition et la remise en cause de l'ordinaire. Cela impliquerait la révision des attributions et des prérogatives héritées de l'ancien serment. Cette révision devrait autoriser la mise en lumière mais aussi en évidence de toutes les synergies (humaines, techniques, commerciales, économiques et spatiales) inexplorées, volontairement ou pas, et héritées de l'ancien serment. Et elles sont nombreuses. Aucune maîtrise d'œuvre ne devrait légitimer l'accaparement des attributions de l'autre. Le faire, c'est desservir les objectifs à atteindre par le maître d'œuvre. A chaque maître d'œuvre sa mission et son plan directeur. La stratégie du maître d'œuvre est source d'inspiration pour les plans directeurs respectifs de chaque maître d'œuvre. L'exercice du pouvoir du maître d'œuvre est précisément de s'assurer de l'élaboration de ces plans directeurs dans leur contenu, leur objectif, leur délai et enfin de leur coût. Enfin, cette assurance serait certainement renforcée si les maîtres d'œuvre étaient au niveau des pouvoirs délégués par le maître d'œuvre.

ALGER

Perturbation annoncée de l'alimentation en électricité

Plusieurs quartiers dans la région ouest de la capitale connaîtront une perturbation dans l'alimentation en électricité entre du 24 et le 26 janvier en raison de travaux d'entretien des postes électriques a indiqué jeudi un communiqué de la Direction de distribution de Bologhine (DDB).

La première perturbation est prévue, le dimanche 24 janvier de 9h00 à 16h00 et concerne les quartiers : Cité 86 logements, Route de Beni Messous et Coopérative Djenane dans la commune de Dely Brahim ainsi que le quartier: Cité 1018 logements LSP Semrouni dans la commune de Ouled Fayet en partie et cela entre 9h00 et 16h00, ajoute la même source.

La Concession de distribution d'Alger, ainsi que la Direction de distribution de Bologhine relevant de la Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz (SADEG) mettent au service de leur clientèle le numéro 3330 pour plus d'informations et s'excusent pour les désagréments que pourrait occasionner cette coupure de l'alimentation en électricité.

Une plateforme pour suivre en direct les travaux de SEAAL

La Société des eaux et d'assainissement de la wilaya d'Alger (SEAAL) a mis au point une plateforme numérique appelé «INFO TRAV'EAU» permettant aux citoyens de suivre en «direct» toute l'actualité des travaux en cours dans leurs communes respectives.

Pour y accéder, il suffit de cliquer sur le lien: <http://www.seaal.dz/espace-client/infos-travaux/>, chercher les coupures par communes et sélectionner la commune recherchée directement sur la carte interactive, lit-on sur le compte Facebook de SEAAL.

«Si la commune est en jaune cela veut

dire qu'une la suspension de l'alimentation en eau potable est en cours mais si elle est en vert, cela veut dire que la suspension de l'alimentation en eau potable est programmée», a expliqué SEAAL.

Tout en rappelant que dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable, SEAAL procède à des travaux qui engendrent parfois la suspension momentanée de l'alimentation en eau potable, cette dernière prie ses usagers de l'excuser des désagréments causés par ces suspensions et réaffirme son engagement à travailler pour améliorer la qualité du service offert à ses usagers.

EL-HARRACH

Un homme légèrement blessé par un train

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) a indiqué jeudi qu'une personne avait été heurtée au niveau d'El Harrach (Alger) par un train en partance vers Thénia, engendrant, ainsi une perturbation du trafic ferroviaire sur la ligne Alger-Thénia. «Le train en partance pour Thénia a heurté une personne (légèrement blessée) au niveau de la localité de «Kourifa», commune d'El Harrach (Alger), ce matin jeudi

21 janvier 2021 à 09h15 mn», a précisé le communiqué. L'incident a engendré des perturbations et des retards dans la circulation des trains sur la ligne Alger – Thénia durant cette matinée, a ajouté la même source.

«La SNTF rappelle aux citoyens qu'il est strictement interdit de traverser ou de circuler sur la voie ferrée et les invite à emprunter les passages piétons afin d'éviter ce genre de drames», a conclu le communiqué.

BLIDA

Décès du chef de cabinet du wali

Le chef de cabinet du wali de Blida, Aït Ahmed Mohamed Tahar, est décédé jeudi des suites d'une maladie, a-t-on appris auprès des services de la wilaya.

Né le 28 avril 1956 dans la wilaya de Saïda, le défunt, diplômé de l'Ecole nationale d'administration en 1982, a occupé

plusieurs postes, dont attaché au cabinet du Wali d'Adrar, chef de la daïra de Zeribet El oued (Biskra), chef de la daïra de Sidi Aïssa (M'sila), secrétaire général de la wilaya de Relizane, chef de cabinet du wali de Tizi Ouzou et chef de cabinet du wali de Blida depuis 2015.

M'SILA

1,8 milliard de dinars pour des projets dans plusieurs communes

Une enveloppe financière estimée à 1,81 milliard de dinars dont 940 millions de dinars pour les zones d'ombre a été mobilisée, au titre de l'exercice 2021 pour le financement de projets dans plusieurs communes de la wilaya de M'sila, ont annoncé jeudi, les services de la wilaya.

Puisée des plans communaux de développement (PCD), cette enveloppe servira à financer des opérations en lien avec l'amélioration du cadre de vie des habitants des communes de la wilaya, les zones d'ombre notamment a-t-on expliqué de même source.

Un délai de 45 jours a été arrêté comme échéance au cours de laquelle les projets financés par les plans communaux de développement seront mis en chantier selon une dernière déclaration du chef de l'exécutif de la wilaya de M'sila, Abdelkader Djellaloui a-t-on conclu.

ce pour répondre à la demande des habitants de ces régions en matière de raccordement en gaz de ville. Ces projets contribueront à créer des postes d'emplois au profit des jeunes demandeurs de l'emploi, à développer les petites entreprises activant dans ces régions notamment, et à améliorer le cadre de vie des habitants de ces régions a-t-on noté de même source.

Un délai de 45 jours a été arrêté comme échéance au cours de laquelle les projets financés par les plans communaux de développement seront mis en chantier selon une dernière déclaration du chef de l'exécutif de la wilaya de M'sila, Abdelkader Djellaloui a-t-on conclu.

TIZI-OUZOU

L'avis d'appel d'offres pour la réhabilitation de l'hôtel Tamgout lancé



Un avis d'appel d'offre national pour le choix d'une entreprise pour la relance des travaux de réhabilitation de l'hôtel Tamgout, dans la commune de Yakourène à l'Est de Tizi-Ouzou, a été lancé mercredi, a indiqué jeudi le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Hamidou.

En visite dans la wilaya en compagnie de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme Kaoutar Krikou, M. Hamidou a ajouté qu'une réunion de travail regroupant l'ensemble des intervenants dans ces opérations de réhabilitation des 6 hôtels publics de la wilaya se tiendra courant de cette semaine au niveau de son département ministériel.

«Nous allons réunir l'ensemble des intervenants, entreprises, bureau d'étude, groupes

gestionnaires et responsables locaux pour étudier tous les éléments de ce dossier et déterminer de manière définitive les dates de reprises des travaux et de livraison de ces infrastructures», a-t-il souligné.

M. Hamidou, qui a déploré «une situation anormale» que la wilaya est restée dépourvue d'infrastructures depuis le lancement de ces opérations de réhabilitation, a considéré que «c'était une erreur de lancer la réhabilitation de ces infrastructures au même moment».

Entamée à la fin de l'année 2015, la réhabilitation de ces infrastructures hôtelières publiques a connu d'énormes retards en raison de divers contraintes. Pour l'heure, seul «Le bracelet d'argent» de Beni-Yenni a été mis en service

«Nous allons réunir l'ensemble des intervenants, entreprises, bureau d'étude, groupes

gestionnaires et responsables locaux pour étudier tous les éléments de ce dossier et déterminer de manière définitive les dates de reprises des travaux et de livraison de ces infrastructures», a-t-il souligné.

Une réunion intersectorielle se tiendra prochainement pour la coordination avec l'ensemble des secteurs intervenants en matière de micro-crédit et de subventions allouées par l'Etat pour soutenir ces franges de la société.

Lors de cette visite les deux ministres ont procédé à la remise d'équipement et de subventions au profit de bénéficiaire et visité une exposition de produit réalisés par des bénéficiaires de micro-crédit octroyés par leurs secteurs.

LAGHOUAT

19 sections de formation en milieu rural pour la session de février

Dix-neuf (19) sections de la formation professionnelle seront ouvertes en milieu rural à travers la wilaya de Laghouat, au titre de la session de février 2021, a-t-on appris jeudi de la direction locale de la Formation et de l'Enseignement professionnels (DFEP).

Elles assureront 13 spécialités de formation selon les modes résidentiels et de formation qualifiante dans cinq (5) communes de la wilaya disposant de centres de formation professionnelle et d'apprentissage, a indiqué le DFEP, Djelloul Benba.

Dans la commune de Ben-

nacer Benchohra seront dispensées les spécialités de formation de couture, confection, coiffure-séchage et magasinier, tandis que dans celle El-Haouita seront ouvertes les spécialités de plomberie sanitaire, couture, coiffure-dame et opérateur machiniste.

Des spécialités de comptabilité, peinture, micro-informatique et exploitation informatique sont prévues dans la commune de Hadj-Mechri, alors que dans la zone de Gabeg (commune de Ksar El-Hirane) seront introduites les spécialités de couture et confection, et dans celle de Taouiala les spécialités de

couture et coiffure-séchage, a précisé le responsable.

Le DFEP de Laghouat a souligné que ces spécialités ont été retenues, après étude, en réponse aux besoins du marché local de l'emploi, en application de la stratégie des pouvoirs publics de soutien et à la fixation des populations rurales, en offrant aussi les conditions socio-pédagogiques adéquates aux stagiaires.

Pour la session de février 2021, le secteur offre dans la wilaya de Laghouat 6.510 places de formation, réparties sur 17 filières et 121 spécialités de formation.

EL-MEnea

Un kilo de kif saisi, trois mandats de dépôt

Un kilogramme de drogue destinée à alimenter le marché local ont été saisis par les services de la sûreté nationale dans la région d'El-Menea, suite à l'arrestation de trois présumés dealers, rapporte jeudi un communiqué de la cellule de communication et des relations publiques

(CCRP) de la sûreté de wilaya de Ghardaïa. Agissant sur informations relatives à la commercialisation de drogue, les éléments de la sûreté d'El-Menea ont procédé à l'interpellation de trois individus présumés dealers ayant permis la saisie, outre de la quantité de drogue susmentionnée, une

Horaires des prières pour Alger et ses environs

09 jounada ethania 1442

El Fedjr	Dohr	Assar	Maghreb	Icha
06h27	13h00	15h44	18h07	19h29



petite quantité de mercure et une somme d'argent estimée à plus de 1,5 million DA, issue de la vente de drogue à El-Menea, précise le communiqué. L'enquête a permis également de saisir un téléphone mobile, un GPS (Système de géo-localisation par satellite), une paire de jumelles et des armes blanches, ainsi qu'un véhicule, a ajouté le communiqué. Les trois mis en cause (33 à 46 ans) ont été placés sous mandat de dépôt, selon la même source.

CONSTANTINE

Les atteintes aux ouvrages de gaz naturel en hausse

Une hausse «considérable» des atteintes aux ouvrages gaziers de la Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz naturel (SADEG) dans la wilaya de Constantine a été enregistrée en 2020, soit une augmentation de 110% par rapport à 2019, a-t-on appris jeudi auprès de la concession locale de l'électricité et de gaz naturel.

Comparativement à l'année 2019, le nombre d'atteintes aux réseaux de gaz naturel a «doublé» en 2020 avec un total de 330 agressions recensées dans les trois (3) districts de la wilaya, à savoir Constantine, El Khroub et Didouche Mourad, a indiqué à l'APS la responsable de communication auprès de la concession locale de l'électricité et du gaz naturel, Ouahiba Takhrist, précisant que 150 atteintes ont été enregistrées en 2019.

Durant l'année 2020, le district d'El Khroub a enregistré

174 agressions, Didouche Mourad 81 atteintes et Constantine 75 agressions, a détaillé la responsable, ajoutant que les pannes occasionnées par ces atteintes ont provoqué la rupture d'alimentation de gaz naturel de 8.355 clients.

Selon Mme Takhrist, 152 agressions ont été causées par des tierces personnes au niveau des ouvrages gaziers suite notamment à la réalisation de fondations au-dessus des conduites ou des travaux de raccordement illicites depuis le réseau de distribution.

Aussi, 121 pannes ont été enregistrées au niveau d'ouvrages gaziers suite à des dommages causés par des entreprises de réalisation lors de travaux de forage ou de construction, a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, la responsable a révélé que le montant des créances impayées durant

l'année 2020 a été évalué à 2,285 milliards de dinars, dont 1,35 milliard de dinars de créances auprès des clients ordinaires raccordés au réseau de basse tension et 170 millions de dinars auprès des entreprises du secteur privé.

Les créances des communes de la wilaya de Constantine auprès de Sadeg s'élèvent à 770 millions de dinars, a-t-on détaillé, soulignant que les factures impayées du chef lieu de wilaya et de la collectivité locale d'El Khroub ont atteint respectivement 370 et 260 millions de dinars.

La concession de l'électricité et du gaz de Constantine compte actuellement 300.701 abonnés raccordés au réseau d'électricité et 250.997 clients raccordés au réseau de gaz naturel, après avoir effectué durant l'année 2020 de nouveaux raccordements au profit de 18.878 clients par ces deux énergies, a-t-on signalé.

Les encadreurs de la campagne de vaccination anti Covid en formation

Une formation visant la maîtrise des aspects et des techniques de vaccination anti Covid-19, a été lancée, jeudi, en faveur du personnel de la santé de la wilaya de Constantine, a indiqué mardi à l'APS, le directeur de la santé et de la population (DSP) par intérim, Adil Daâs.

Le programme de formation établi par les services locaux de ce secteur, ciblera une centaine d'encadreurs des corps médical et paramédical dont des médecins généralistes et spécialistes ainsi que des infirmiers, a précisé à ce propos le même responsable. L'opération est inscrite dans le cadre des directives et des mesures prises par le ministère de la santé, de la population et des réformes hospitalière, visant à assurer la réussite de cette campagne de vaccination et la prévention et la lutte contre la propagation de la pandémie du coronavirus, a affirmé le même responsable.

Touchant en une première

phase la moitié de ce nombre d'encadreurs, la formation dispensée au sein de l'institut national supérieur de formation paramédicale sise sur les hauteurs d'Aïn El Bey, a souligné M. Daâs.

Elle est chapeautée par trois professeurs spécialisés en épidémiologie, ayant bénéficié de cours théoriques liés à ce domaine à travers l'organisation d'une visioconférence, prévue cette semaine par des cadres du ministère de tutelle.

Des psychologues font partie également des équipes pluridisciplinaires mobilisées à travers les établissements de santé de diverses communes de la wilaya, pour garantir le succès de cette campagne, a-t-on ajouté.

M. Daâs a fait savoir dans ce même contexte que la priorité dans cette campagne sera accordée, au personnel de la santé, les différents corps sécuritaires, les personnes âgées de plus de 65 ans et celles affectées par le phénomène d'obésité ainsi que

d'autres catégories de la population, en l'occurrence les malades chroniques dont des diabétiques, des personnes souffrant d'une insuffisance cardiaque, respiratoire ou rénale.

Aussi et afin de garantir le bon déroulement de cette opération, a ajouté le DSP, des actions de sensibilisation visant à informer les personnes à risque sur la gravité de cette pandémie et sur l'importance de la vaccination, considérée comme un moyen essentiel pour prévenir les risques de complications, ont été organisées dans la wilaya la fin de l'année 2020.

D'autre part, il a été procédé, en outre, à la distribution des dépliants d'information et d'orientation, renseignant sur ce sujet, notamment à travers les structures de santé proches des zones d'ombre, dans le but de sensibiliser la population de ces régions sur l'importance de ce vaccin, a-t-on encore signalé de même source.

ILLIZI

15 blessés dans un accident de la route

Quinze étrangers (ressortis sants africains) ont été blessés, dont deux grièvement, dans un accident de circulation survenu sur la RN-3, entre Illizi et le village de Fadnoune, a-t-on appris jeudi des services de la Protection civile de la wilaya d'Illizi.

L'accident s'est produit au ni-

veau du point kilométrique PK-70 en allant vers le village de Fadnoune, suite au renversement d'un véhicule tout terrain avec à son bord les 15 ressortissants étrangers, leur causant des blessures à divers degrés, dont deux jugés dans un état «critique», a-t-on précisé.

Les blessés ont été pris en charge et évacués par les éléments de la Protection civile du Poste avancé de Fadnoune vers l'établissement public hospitalier d'Illizi et une enquête a été ouverte par les services sécuritaires compétents pour déterminer les circonstances exactes de l'accident.

EL-OUED

Des consultations médicales spécialisées pour plus de 180 familles nécessiteuses

Pas moins de 185 familles nécessiteuses dans les zones d'ombre de la bande frontalière de la wilaya d'El-Oued ont bénéficié de consultations médicales spécialisées gratuites, à l'initiative d'une caravane de solidarité de la protection civile (PC), a-t-on appris jeudi des responsables locaux de cette institution.

Intervenant en application des recommandations de la direction générale de la PC appelant au soutien médical des populations des zones d'ombre

et enclavées, l'initiative a permis d'effectuer, cinq jours durant, 700 consultations médicales spécialisées, la remise de produits médicamenteux, ainsi que l'organisation d'une opération de vaccination contre la grippe saisonnière, a indiqué le directeur de la PC, Ahmed Badji.

Encadrée par un staff médical de plus de 30 praticiens, dont 17 spécialistes et chirurgiens, et d'un autre paramédical fort de 25 agents et d'un

autre d'appui logistique constitué de 40 éléments, cette campagne sera suivie de la programmation d'interventions chirurgicales pour prendre en charge les cas complexes de malades.

Initiée du 17-21 janvier courant, en coordination avec la direction de la Santé et de la population de la wilaya d'El-Oued, cette caravane vise à rapprocher les prestations médicales spécialisées des populations nécessiteuses.

JIJEL

La plus faible production de poisson en 20 ans

La production de poisson dans la wilaya de Jijel en 2020 a avoisiné 2.200 tonnes soit la plus faible production de ces 20 dernières années, a indiqué jeudi, la directrice de wilaya de la pêche et des ressources halieutiques, Nadia Ramdane.

Comparativement à l'année 2019 durant laquelle la production de poisson a été de 3.000 tonnes, la production de 2020 présente une baisse de 30 %, a-t-elle relevé.

La même responsable a imputé ce recul à la persistance de la pratique artisanale traditionnelle de la pêche et les nouvelles données climatologiques liées à la pollution et aux changements climatiques qui poussent les poissons à quitter leurs habitats habituels.

A noter que les prix de divers poissons vendus dans la wilaya de Jijel ont connu dernièrement une hausse sensible atteignant une moyenne de 800 DA le kilogramme.

TÉBESSA

Deux bandes de malfaiteurs démantelées

Une bande de malfaiteurs, spécialisée dans le chantage, l'intimidation et la violence a été mise hors d'état de nuire par les policiers de la 5ème sûreté urbaine à Tébessa, en effet et suite à une plainte déposée par un citoyen après le vol de son téléphone portable, au cours duquel la victime a subi une agression sous la menace d'une arme blanche et fut filmée, des vidéos et photos portant atteinte à sa dignité.

Les investigations de la police s'étaient

A.C.

DJANET

Trois projets associatifs retenus au programme CapDel

Trois projets associatifs dans la commune pilote de Djane (Illizi) ont bénéficié d'un financement dans le cadre du programme CapDel de renforcement des capacités des acteurs de développement local, dans son deuxième appel à projets, a-t-on appris jeudi des responsables locaux chargés du programme.

Il s'agit du projet «Rôle des comités de quartier dans la gouvernance participative locale», présenté par l'association «Cité des 15 logements» et qui vise une implication du citoyen dans la gouvernance locale et la gestion de la chose publique et permet une représentativité de la population locale vis-à-vis des autorités publiques, en signe de renforcement de la démocratie participative.

L'autre projet «Entames, pour la formation associative» est suggéré par l'association «Prends l'initiative, pour le développement et l'éveil de conscience», visant à accroître l'efficacité de l'implication du mouvement associatif dans le développement local et à renforcer les capacités des acteurs associatifs locaux dans la sphère communale.

Le troisième projet proposé par l'association «Acteurs sociaux à Djane, au service de la société», appelée aussi Tarsi-2 (Oasis), tend à une implication dans la consolidation du développement local et économique et la concrétisation de l'autosuffisance, en permettant

tant aux agriculteurs de commercialiser leurs produits dans des conditions adéquates, a détaillé le coordinateur local du programme CapDel, Mohamed El-Hemmal.

La sélection de ces trois projets dans la commune de Djane figure parmi 29 projets associatifs locaux dans huit (8) communes modèles à travers le pays et approuvés par le programme CapDel pour un financement global de 133,5 millions DA (1 million dollars US), a-t-il précisé.

Supervisé par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, en coordination avec l'Union européenne et le Programme des nations Unies pour le développement (PNUD), le programme CapDel a été lancé dans dix (10) communes modèles.

Il s'agit des communes d'El-Khroub (Constantine), Babar (Khenchela), Djemila (Sétif), Messaâd (Djelfa), Ghazaouet (Tlemcen), Djane (Illizi), Timimoun (Adrar), Ouled Ben Abdellah (Chlef) Beni-Maouche (Bejaia) et Tigzirt (Tizi-Ouzou).

Le programme a pour objectif de renforcer les capacités des acteurs locaux et à promouvoir l'implication des citoyens et de la société civile dans la gestion communale et le développement local durable et intégré.

OUARGLA

CNAS : plus 2.730 déclarations de salariés effectuées à distance en 2020

Pas moins de 2.738 déclarations annuelles des salaires et salariés ont été effectuées en ligne, l'année dernière, via le portail de la télé-déclaration ouvert par la Caisse nationale d'assurances sociales des salariés (CNAS) d'Ouargla et mis à la disposition des employeurs des secteurs public et privés, a-t-on appris jeudi des responsables locaux de la CNAS.

Les télé-déclarations, qui se poursuivent au niveau de l'agence, représentent 42% d'un total de 6.490 déclarations annuelles des salaires et salariés (DAS) fournies annuellement par les em-

ployeurs, a indiqué le directeur de l'agence d'Ouargla, Abdelkader Hayek.

Les employeurs retardataires sont appelés à faire parvenir leurs DAS avant la fin du mois de janvier en cours, date butoir pour la clôture de l'opération, faute de quoi ils s'exposeront à des pénalités de retard, a ajouté le responsable.

Une campagne de sensibilisation a été lancée en direction des responsables des différentes entreprises publiques et privées établies dans la région sur l'importance de la déclaration à la CNAS, selon le directeur de l'Agence.

Horaires des prières pour Constantine et ses environs

09 jounada ethania 1442

El Fedjr 06h13	Dohr 12h46	Assar 15h31	Maghreb 17h54	Icha 19h16
-------------------	---------------	----------------	------------------	---------------



Renforcement de la Sécurité urbaine Vers l'installation de 2.458 caméras de surveillance

Un projet d'installation de 2.458 caméras de surveillance est prévu dans la wilaya d'Oran, a indiqué l'Inspecteur régional de la police de l'Ouest, le contrôleur de police M. Benaini Mustapha, lors d'une conférence de presse.



K. Assia

La 1^{re} tranche de ce projet ambitieux concernera un total de 1.714 caméras qui seront installées, ce qui permettra de renforcer la sécurité des biens et des personnes. Dans ce contexte, on saura que 626 caméras de surveillance sont mises en service sur les 853 installées. Ce projet devra renforcer les capacités opérationnelles et aura un impact positif sur la lutte contre la criminalité en milieu urbain, notamment contre les agressions, les vols et le contrôle de la circulation routière. Par ailleurs, plusieurs réunions de coordination présidées par le wali d'Oran et regroupant les cadres de la police et les membres de l'exécutif ont été tenues, ces derniers mois, afin de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux, notamment ceux liés à la réalisation d'un Centre de contrôle vidéo et aussi la mise en place d'un dispositif de surveillance au Complexe olympique et le Village méditerranéen.

La direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) accorde un grand intérêt à l'investissement dans les sciences et les technologies avancées, dans le cadre du développement de ses activités préventives et répressives de la criminalité, voire le crime organisé et transnational. L'ensemble des quartiers populaires, des places publiques et des grands carrefours est concerné par ce dispositif. La décision du renforcement du système de télésurveillance de la ville a été prise, en 2013, par la Sûreté de wilaya. Ces caméras de surveillance peuvent repérer les véhicules ayant forcé des barrages de sécurité ou responsables de délits de fuite après un accident de la circulation. Les automobilistes qui grillent les feux rouges seront aussi interceptés par les caméras de surveillance. Par ailleurs et en prévision des Jeux méditerranéens qu'abritera Oran, en 2022, un comité de réflexion a été installé, pour l'élaboration d'un

plan d'action portant sur la couverture sécuritaire de cet évènement sportif. Ce comité est présidé par l'Inspecteur régional de la police de l'Ouest et regroupe des cadres de toute la région-ouest. Il est chargé d'élaborer un plan d'action afin d'assurer une couverture sécuritaire préventive des Jeux méditerranéens, notamment les déplacements des délégations, les lieux de leur accueil, les infrastructures qui abriteront les activités des jeux et d'autres aspects sécuritaires liés à cette manifestation internationale. Les membres de la commission vont également bénéficier d'expériences étrangères en matière de couverture sécuritaire, ce qui permettra vraisemblablement d'enrichir ces études pilotées par les cadres de la Sûreté nationale. Tous les moyens humains et techniques seront mis à la disposition de cette commission et ce, en coordination avec la Commission nationale de sécurité qui a été installée dans le cadre de ces préparatifs.

Pour lever toutes les entraves à leurs projets Une cellule technique pour le recueil des préoccupations des investisseurs

Une cellule technique sera créée, à Oran, pour recueillir les préoccupations des investisseurs, en vue de lever toutes les entraves qu'ils rencontrent, a annoncé mercredi, le wali, Messaoud Djari. Lors d'une rencontre au siège de la wilaya avec les investisseurs des secteurs public et privé, M. Djari a indiqué qu'il a été décidé la création d'une cellule technique à l'hémicycle de la wilaya composée de cadres de la wilaya, de représentants de la Chambre du commerce et de directeurs concernés, pour l'accueil des investisseurs et le recueil de leurs préoccupations, en vue d'œuvrer à lever toutes les entraves et problèmes qu'ils rencontrent dans la réalisation de leurs projets. Par la même occasion, le même responsable a souligné que l'année 2021 sera celle de l'accompagnement des investisseurs en vue de relancer le dossier de l'économie et de l'investissement de manière générale. Il a assuré les investisseurs de la volonté des autorités de la wilaya d'être à l'écoute de leurs préoccupations afin de lever tous les obsta-

cles et problèmes auxquels est confrontée la réalisation de leurs projets d'investissement, déclarant « nous sommes prêts à accompagner tous ceux qui portent un projet et à le soutenir afin d'atteindre les objectifs que porte le projet ». Le wali a également noté que l'année 2020 a vu une baisse du volume d'affaires et de l'activité sociale et économique en accusant un retard dans le traitement des dossiers d'investissement à temps, signalant que les dossiers font l'objet d'assainissement et d'étude.

Par ailleurs, il a souligné que la wilaya d'Oran a bondi, en peu de temps, à des niveaux acceptables et est devenue un parc important en Afrique et dans la Méditerranée et un pôle économique, urbain et touristique distingué sur le plan régional.

En outre, le wali a abordé les dispositions contenues dans la Loi de finances 2021 visant à inciter les investisseurs pour que cette année sera celle de la relance économique et redynamiser le système économique,

rappelant dans ce contexte, que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a accordé au secteur de l'Investissement un intérêt accru et une priorité dans les programmes du Gouvernement. L'assistance a suivi les directeurs de l'exécutif sur les opportunités offertes dans la wilaya, dans divers secteurs et une intervention du représentant de la direction des Impôts sur les dispositions nouvelles de la Loi de finances 2021 qui concerne l'incitation de l'investissement. Lors de cette rencontre, les investisseurs ont soulevé de nombreuses préoccupations liées à la mise en place de zones industrielles, à la réorganisation du secteur des Transports, au financement de l'investissement agricole, que le wali s'est engagé à étudier et à prendre en charge, dans le cadre de la cellule technique mise en place. La rencontre a réuni des investisseurs des secteurs de l'Industrie, de l'Artisanat, de l'Industrie manufacturière, de l'Agriculture, du Tourisme, des Transports et des Services et des promoteurs immobiliers.

Fonds de garantie des crédits FGAR Accompagnement d'une trentaine de PME en 2020

J. Boukraa

Pas moins de 30 PME (petite et moyenne entreprise) ont été accompagnées par le Fonds de garantie des crédits aux PME dénommé (FGAR) à Oran, l'année passée. Le FGAR a accompagné ces PME à en leur octroyant des garanties financières permettant la réalisation des projets dont les potentialités de création d'emplois. C'est ainsi que 536 emplois ont été créés durant la même période par ces entreprises. Ces garanties ont couvert essentiellement le secteur de l'Industrie avec 18 entreprises, les Services 6 entreprises et le Tourisme 2 entités.

L'objectif principal du FGAR est de faciliter l'accès aux financements bancaires, à moyen terme, afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises, viables et orientées vers la création et/ou le développement d'entreprises. Les projets éligibles à la garantie financière concernent toutes les PME de production de biens ou de services, producteurs d'investissement.

Ils avaient diffusé la dégradation d'un véhicule sur les réseaux sociaux Trois individus arrêtés



K. Assia

Sur ce, l'exploitation des données et en s'appuyant sur les moyens techniques, les enquêteurs sont parvenus à identifier les auteurs qui une fois démasqués ont pris la fuite vers la wilaya d'Aïn Témouchent. Poursuivant leurs investigations et en collaboration avec les services de la police de Aïn Témouchent, une extension de compétence est ordonnée par le Tribunal d'Oran et un plan minutieusement étudié est mis en place afin d'appréhender les mis en cause. Les recherches ont révélé qu'ils étaient recherchés dans une affaire d'homicide volontaire avec arme blanche. Ils seront présentés au tribunal pour création de climat d'insécurité avec la mise en danger d'autrui, la guerre des quartiers, dégradation des biens d'autrui, cambriolage d'une habitation et port d'arme blanche.

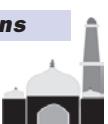
ILS NOUS ONT QUITTÉ... HIER

Belazar Sid Ahmed Madjid, 53 ans, Maraval
Bouras Kouider, 65 ans, Maraval
Berrabah Abdellah, 52 ans, Coopérative Simone Fiaji Benoouda, 86 ans, Chlef

Horaires des prières pour Oran et ses environs

09 jounada el oula 1442

El Fedjr	Dohr	Assar	Maghreb	Ichha
06h42	13h15	16h02	18h25	19h46



Rejets de déchets sur la voie publique **22 commerçants contrevenants mis en demeure à Aïn El Turck**

D. B.

Dans le cadre de la lutte contre les rejets des déchets sur la voie publique, au niveau des grands marchés et des artères commerçantes, les services de la commune de Aïn El Turck ont lancé une nouvelle opération qui a ciblé plusieurs quartiers et localités de la ville, a-t-on appris auprès de l'APC de Aïn El Turck. 22 commerçants contrevenants exerçant au niveau de plusieurs artères de la ville, notamment au centre de Aïn El Turck et à Douar Naquous ont été mis en demeure, pour rejet de déchets sur la voie publique. Cette opération est la deuxième du genre au niveau de la commune. L'été dernier, une dizaine de commerçants avaient fait l'objet de mises en demeure, pour des rejets de cartons et autres déchets sur les trottoirs. Il y a lieu de signaler que ces opérations font suite aux instructions émanant de la wilaya d'Oran, visant à mettre un terme à la dégradation de l'environnement au niveau de l'ensemble des communes de la wilaya. A Oran, une opération menée l'année dernière avait permis aux services concernés

de dresser 52 mises en demeure, selon les services de la commune. L'opération de contrôle des commerçants a ciblé essentiellement les artères commerçantes de la ville notamment les commerçants qui activent tout autour du marché de M'dina J'dida, la rue de Mascara, la place Tahtaha, le Bd Maata, la rue Soufi Zoubida, les commerces de gros de Sidi El Hasni, Haï Derb, etc. Ces mesures interviennent en application des décisions prises par l'ex-wali d'Oran pour lutter contre la dégradation de l'environnement à Oran. En effet, l'ex-chef de l'exécutif avait instruit les responsables communaux et de la direction du commerce de fermer les locaux commerciaux causant l'accumulation des déchets, notamment à Haï M'dina J'dida connu pour sa grande activité commerciale.

L'ex-wali avait donné ces instructions lors d'une réunion tenue au siège de la wilaya, en présence des responsables concernés, axée sur la situation de l'environnement dans la wilaya d'Oran. Cette réunion a été marquée par la prise de plusieurs mesures dans le cadre des démarches des autorités de wilaya pour préserver l'environnement et

lutter contre les différents points noirs. Parmi ces mesures, effectuer des rondes supplémentaires des camions à bennes en cas de nécessité dans les cités à forte densité démographique, l'apport des bacs supplémentaires de déchets au niveau des cités et quartiers avec la réalisation de deux centres de tri de déchets (CET) pour renforcer le centre de tri de Haï M'dina J'dida et intensifier les campagnes de sensibilisation des citoyens pour la préservation de la propreté et la protection de l'environnement.

Les services de la wilaya ont souligné également que l'ex-wali avait déploré un dysfonctionnement dans le nettoyage durant la période des vacances conduisant à la prolifération de points noirs à travers des cités d'habitation et axes routiers, tout en insistant à remédier à cette situation en intensifiant les actions d'assainissement, d'installation de nouveaux bacs à ordures en prévision de la saison hivernale. L'ex-chef de l'exécutif d'Oran a ordonné aussi la poursuite du curage des avaloirs avec plus de célérité et efficacité par les services communaux et la Société des eaux et d'assainissement d'Oran (SEOR).

El Ançor

Plus de 4 millions DA pour l'assainissement à la plage des Andalouses



R. Boutlelis

Une enveloppe de plus de 4 millions DA a été débloquée pour la réalisation du réseau d'assainissement au niveau de la plage des Andalouses, dans la commune d'El Ançor, a-t-on appris hier de sources proches de la commune. Cette opération est prévue dans le cadre des projets inscrits au profit des zones d'ombre de la commune. Outre la plage des Andalouses, un autre projet a été inscrit au profit de la localité de Gueddara.

Une enveloppe de plus de 6 millions sera consacrée à la réalisation du réseau d'assainissement dans cette localité. Par ailleurs et selon les services de la wilaya, sur une douzaine de projets de développement retenus au profit des localités démunies des communes de Bousfer et El Ançor, relevant de la daïra d'Aïn El Turck, sept projets ont été achevés.

D'un budget global estimé à plus

de 36 milliards, ces projets portent sur l'alimentation des foyers en électricité, la réalisation d'un réseau d'éclairage public par panneaux solaires et l'alimentation de la population du village Fellaoucène en gaz de ville.

Un réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales a été réalisé également au niveau de la ferme Hansalli, ainsi que des voies d'accès pour désenclaver la ferme Hedjazi Miloud. Le montant réservé aux 5 opérations restantes est de l'ordre de 141,85 millions DA pour la réalisation de projets similaires, en plus d'un système de protection contre les inondations d'un terrain de sport. Pas moins de 58 opérations de développement au profit des localités et communes déshéritées de la wilaya d'Oran seront lancées tout au long de cette année, a indiqué dernièrement le wali Messaoud Djari.

Animant une conférence de presse consacrée à la situation de dé-

veloppement dans la wilaya, le wali a annoncé la programmation, pour l'année 2021, de 58 opérations de développement en faveur des zones d'ombre réparties à travers 15 communes sur les 26 que compte la wilaya d'Oran. M. Djari a fait part de la réception, courant cette année, de 32 opérations de développement liées directement à l'amélioration du cadre de vie du citoyen, signalant que cinq autres sont en cours sur un total de 95 opérations de développement ciblant 60 zones d'ombre relevant de 15 communes qui totalisent 62.000 habitants.

La majorité des opérations dotées d'une enveloppe de 1,5 milliard DA a trait à l'alimentation en eau potable (14), à l'éducation (8), à l'éclairage public (9), à l'assainissement (18), aux routes (29), à l'approvisionnement en gaz naturel et en électricité (9), à la santé (6) et à la jeunesse et sports (2), a précisé le wali d'Oran.

Trouville **L'installation d'un poste transformateur électrique sur un espace de détente dénoncée**

R. B.

Un mélange de colère, de sarcasme et de sidération était perceptible dans le ton chez des riverains de la localité de Trouville, qui se sont rapprochés du Quotidien d'Oran pour dénoncer vivement l'installation d'un poste transformateur électrique de haute tension sur une aire de détente.

Et comme le ridicule ne tue point, la construction en brique, dont les travaux sont en cours, est en plus adossée à un abri de bus et ce, avec tous les risques auxquels sont exposés ainsi les usagers et les riverains. Selon le constat établi hier sur les lieux, il s'agit de la construction d'un poste transformateur, qui devrait alimenter en énergie électrique de nouvelles habitations dans les environs immédiats et ce, afin de limiter la longueur du câblage. «Nous re-

vendiquons la délocalisation de ce poste pour le bien de tous. C'est un véritable danger pour les habitués de cet espace de détente et pour les usagers, qui viennent attendre le bus à la station d'arrêt de Trouville. Nous espérons l'installation de bancs publics. Malheureusement et à priori, les initiateurs de ce petit projet s'en tamponnent fort civilement le coquillard des néfastes retombées sur notre cadre de vie notamment.

C'est aberrant et absurde ! Nous espérons saisir les autorités locales et le wali sur cette stupidité», se sont insurgés avec une humeur bilieuse nos interlocuteurs. Notons encore que selon le même constat, juste en face des lieux en question, à quelques mètres à peine de l'autre côté de la RN 2, se trouve déjà un poste transformateur électrique.

Cancer du sein **Plus de 400 nouveaux cas en 2020**



428 nouveaux cas de cancer du sein ont été recensés au cours de l'année 2020 dans la wilaya d'Oran, a déclaré la chargée du programme national de dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus à la direction locale de la santé et de la population (DSP), Dr Faïza Mokrane. Le dépistage du cancer du sein, dont les actions ont connu une légère baisse à cause de la pandémie du Covid-19, ont touché 4.529 femmes âgées de plus de 45 ans, a indiqué la responsable. La prise en charge des patientes atteintes du cancer du sein, comme pour tous les autres cancers, a continué de fonctionner normalement en dépit de la crise sanitaire, a affirmé Dr Mokrane. Par ailleurs, le dépistage du col utérin a touché 23.520 femmes âgées entre 20 et 75 ans, et 163 nouveaux cas ont été enregistrés, a-t-elle ajouté. Selon un bilan de la DSP, 2.397 nouveaux cas de cancers,

tous types confondus, ont été recensés dans la wilaya d'Oran au cours de l'année 2020. Le cancer du sein vient en tête de liste avec 428 nouveaux cas, suivi par le cancer des poumons avec 312 nouveaux cas et le cancer de la prostate avec 186 cas. Le cancer de l'utérus est en quatrième position avec 163 cas, suivi par le cancer du colon et du rectum avec 161 nouveaux cas, précise le bilan. En 2019, sur les 5.333 nouveaux cas de cancer enregistrés à Oran, 439 sont des cancers du sein, soit un taux de 8%, avait indiqué à l'APS le chargé de communication de la DSP à l'occasion de la manifestation «Octobre rose». Ce taux «reste important», notamment que le cancer du sein est toujours en tête de liste des cancers qui touchent la femme, a souligné Youcef Boukhari, rappelant que la sensibilisation des femmes au niveau des établissements de santé demeure une priorité.

Université USTOMB Un arrêt de bus «chaotique» devant l'entrée principale

S. M.

L'arrêt des bus des lignes 4G, 11, H et 51 devant l'entrée principale de l'université des sciences et de la technologie Mohamed Boudiaf (USTOMB) est à l'origine de nombreux désagréments pour les usagers de la route et les responsables de cet établissement universitaire. Congestion du trafic automobile, risques d'accidents de circulation, stationnement anarchique..., cet arrêt chaotique perturbe tout le trafic automobile dans cette zone. Devant cette situation, qui n'a cessé d'empirer depuis la rentrée universitaire en cours, les responsables de cet établissement de l'enseignement supérieur, en collaboration avec les services de la police, viennent de décider le déplacement de cet arrêt à 20 mètres de l'entrée principale de l'USTOMB, mais cette décision, saluée au départ par les riverains et les usagers de la route, n'a apparemment rien amélioré. Des policiers ont été affectés, certes, sur les lieux pour réguler la circulation automobile et contraindre les chauffeurs de bus à respecter le nouvel arrêt, mais les bouchons se forment toujours devant l'entrée principale de cette université. Des accidents sont signalés régulièrement dans cet endroit où la circulation est chaotique. «A l'heure de pointe,



c'est difficile de passer par cet endroit qui est inévitable pour les habitants de plusieurs quartiers à Oran Est qui veulent rejoindre le centre-ville ou le rond-point de la pépinière. La circulation dans cet endroit va de pire en pire.

Les heures de pointe sont de plus en plus étendues. Elles durent de 7h30 du matin jusqu'à 18h00 du soir durant les jours ouvrables», se plaint cet automobiliste.

Les usagers du transport public dénoncent, de leur côté, l'incivisme de

certaines chauffeurs de bus qui se livrent à des courses poursuites et marquent des arrêts fictifs et chaotiques. Nombreux chauffeurs de bus ne respectent pas la priorité dans cet endroit, ce qui est à l'origine d'accidents de la circulation.

Plusieurs hécatombes ont eu lieu dans cet endroit. On se rappelle la collision entre deux bus assurant les lignes 11 et 51 près de l'entrée de l'université USTO-MB. Cette collision a fait 22 blessés dont trois dans un état grave.

Tafraoui Près d'une quarantaine de projets dans une douzaine de localités

D. B.



destinés aux zones d'ombre. L'assainissement, la voirie l'éclairage, l'alimentation en gaz de ville, l'AEP et l'éclairage public constituent les préoccupations majeures des citoyens dans ces régions.

Les habitants de cette commune avaient, à maintes reprises, lancé un appel aux autorités locales pour une amélioration du cadre de vie.

D'autre part, et à l'instar de Tafraoui; les zones d'ombre de la commune de Oued Tlélât ont bénéficié d'une enveloppe de plus de 141 millions de DA pour concrétiser 8 projets de développement qui contribueront à l'amélioration du cadre de vie du citoyen, indiquent les services de la wilaya.

Ces projets, dont une partie est financée du budget de wilaya avec plus de 75 millions de DA, profiteront aux zones de Fouathia, Chekalil, Mefathia, Chemalil, Mahdia et Toumiate, dans la commune de Oued Tlélât, totalisant une population d'environ 3.900 habitants. Sur le total de ces projets, 3, dont les tra-

vaux ont été achevés, ont porté sur la rénovation de l'éclairage public à Mefathia, la réfection du canal de drainage des eaux pluviales, à l'entrée de la localité de Mahdia et le revêtement du chemin reliant Mefathia, Chemalil et la ferme Beni Antar, sur une distance de 2,2 km. Quatre autres projets, dont les travaux ont été lancés, concernent l'aménagement urbain à la cité 91 logements, le revêtement de routes dans la zone de Meftahia, le réaménagement du réseau d'AEP sur 6 km à Toumiate et la rénovation du chemin communal 5, reliant la RN 13 entre Mahdia, Chekalil et Fouathia. Il est prévu, dans les prochains jours, le raccordement de la cité de 150 logements de Chekalil au réseau de gaz naturel sur une longueur de 2,73 km.

Le coût global de ce projet s'est élevé à plus de 6,3 millions de DA, sur le budget de la commune de Oued Tlélât et à 1,7 million de DA comme contribution de la Société algérienne de distribution d'électricité et de gaz.

Agriculture Culture du pamplemousse royal, une expérience réussie

Le pamplemousse royal a retrouvé ses lettres de noblesse dans la wilaya d'Oran, grâce à l'agriculteur Ali Hammada, qui a réussi l'expérience de cultiver cet agrume aux innombrables vertus.

Le résultat a été indéniable : une production abondante et une qualité supérieure de ce fruit qui fait la réputation des localités de Messerghine et Boutlelis, historiquement réputées pour la culture de cette variété.

La culture du pamplemousse royal, localement connu sous le nom de «Zenbâa», a donné des résultats appréciables avec la mise en terre de 200 plants au niveau de la pépinière de M. Hammada, située à proximité du quartier «Si Rabah», dans la commune de Messerghine.

En effet, il a été procédé sur place au croisement d'un pamplemousse ordinaire avec une orange amère pour obtenir une variété dénommée pamplemousse royale, qui se distingue par son grand volume, sa forme circulaire et un goût exquis, a expliqué à l'APS Ali Hammada.

L'expérience, unique en son genre au niveau des exploitations de Messerghine, connue pour la production de la Clémentine, a donné des résultats inattendus avec la production de près de 15 quintaux de ce fruit durant les précédentes campagnes.

Cette variété fait partie de la famille des agrumes et se distingue par son écorce fine, sa couleur jaunâtre et la richesse de ses jus. D'ailleurs, elle est utilisée notamment dans la production des jus, a précisé le producteur.

Ali Hammada a, en outre, indiqué que chaque pamplemoussier produit un quintal de ce fruit, précisant que cet arbre exige une grande quantité d'engrais et de produits phytosanitaires pour l'évolution des plants ainsi qu'une grande quantité d'eau douce.

L'agriculteur fait preuve d'un enthousiasme sans faille quant à la poursuite de cette expérience réussie, estimant qu'il est néces-

saire de planter des pamplemoussiers sur des surfaces loin des sources salées. Il a ajouté que des fellahs avaient renoncé depuis des années à ce type de culture à cause notamment de la rareté des eaux douces.

M. Hammada se souvient que dans le passé, les fellahs plantaient deux ou trois pamplemoussiers au milieu des orangers. «Cette pratique répandue dans les communes de Messerghine et Boutlelis, a été abandonnée depuis. Aujourd'hui, il serait intéressant de planter au moins 20 pamplemoussiers sur une surface réservée à 400 orangers», a-t-il ajouté.

UN AGRUME AUX MULTIPLES AVANTAGES

En plus de ses propriétés nutritives et ses bienfaits sur la santé, le pamplemousse joue également un rôle important dans la protection des surfaces destinées aux agrumes car, les insectes nuisibles s'attaquent en premier aux pamplemoussiers épargnant les autres variétés de culture. «Ce qui explique le fait que les anciens agriculteurs préfèrent planter des pamplemoussiers au sein des orangeraies», a-t-il expliqué. Ali Hammada compte multiplier les surfaces destinées à cette variété d'agrumes et le nombre d'arbres à planter pour atteindre 2.000 voire 3.000 plants et répondre ainsi à la forte demande exprimée pour ce type d'agrumes.

«Les autres paysans de la région expriment également le désir de se consacrer à cette culture», a-t-il ajouté, précisant qu'il compte vulgariser sa technique et partager son expérience avec les agriculteurs intéressés.

Quelque 15 quintaux de cette nouvelle variété ont été produits lors de la campagne 2018/2019 au niveau de cette pépinière à Messerghine. Et, l'agriculteur s'attelle actuellement à relancer la production d'une variété d'orange très ancienne et très répandue dans la région.

Tosyali 7 tonnes de fil machine exportés vers la Mauritanie

Le complexe sidérurgique «Tosyali», implanté à Bethioua (Est d'Oran) a procédé à l'exportation de 7 tonnes de fil machine vers la Mauritanie, a-t-on appris vendredi de la cellule de communication de cette entreprise. Cette opération, la seconde du genre depuis le début de l'année en cours, a été effectuée jeudi. Ce produit industriel a été chargé au niveau du port de Mostaganem. Il sera réceptionné au port de Nouakchott, a-t-on indiqué de même source.

Une quantité de 7.000 tonnes de rond à béton a été exportée vers l'Angleterre au début de cette nouvelle année.

L'entreprise Tosyali prévoit durant le premier trimestre de l'année en cours l'exportation de

100.000 tonnes de divers produits dont 4.000 tonnes de fer à béton vers le Sénégal, 1.000 tonnes vers le Bénin et un total de 82.000 tonnes du même produit vers l'Angleterre, les Etats-Unis et la Belgique, a-t-on indiqué de même source.

Ces opérations d'exportation permettront à l'entreprise d'engranger quelque 60 millions USD, précise-t-on à la cellule de communication de l'entreprise.

Durant l'année écoulée, quelque 140.000 tonnes de différents produits comme le fer à béton, le fil machine et le tube spiral et autres ont été exportées vers l'Angola, le Sénégal, l'Angleterre, le Canada, les Etats-Unis, la Roumanie et l'Italie, rappelle-t-on.

TLEMCEN

Une liste de bénéficiaires de lots à bâtir contestée

Khaled Boumediene

La ville de Remchi est fortement agitée, ces derniers jours, par les demandeurs de logements sociaux ou de lots de terrain sociaux qui se disent lésés. Ces derniers évoquent comme à chaque fois lorsqu'il s'agit du logement social ou du lot de terrain social, des irrégularités. Tous les jours, ils se rassemblent en grand nombre devant les sièges de l'APC et la daïra et parfois même devant le siège de la wilaya. Certains postulants qui n'ont pas trouvé leurs noms sur la liste provisoire nous ont affirmé que « la liste des bénéficiaires de ces lots de terrain sociaux, confectionnée par certains représentants de quartiers concernés par l'opération de résorption précaire est arbitraire et injuste ! C'est un véritable scandale ! Il y a des gens aisés

qui y figurent ! Il y a aussi des personnes qui ont déjà bénéficié et qui sont sur la liste ». Exprimant leur refus des « graves dérives » et surtout leur opposition quant à la manière avec laquelle la liste a été établie, ces mêmes postulants exigent une commission d'enquête pour débusquer « les bénéficiaires au train de vie plus que confortable, inscrits dans la liste et pour les remplacer par ceux qui ont été victimes de l'exclusion ». Selon nos sources, le chef de la daïra de Remchi s'est engagé à revoir la liste au cas par cas et de rétablir les postulants lésés dans leurs droits.

Il faut noter le sort malheureux d'un père de famille, âgé de 39 ans, qui est décédé d'une forte poussée de tension artérielle après avoir appris que son nom ne figurait pas sur la liste des bénéficiaires de ces lots de terrain

sociaux proposés aux familles mal logées de Sidi-Ahmed, Oued Namous et Ain Sebâa de la ville de Remchi, dans le cadre de l'opération de résorption de l'habitat précaire. Toute la grande cité de Sidi-Ahmed sur les hauteurs de Remchi est sous le choc. Selon nos informations, cet employé de l'APC de Remchi vivait dans des conditions extrêmement difficiles avec son épouse et ses trois enfants et attendait désespérément depuis plusieurs années un logement social ou un lot de terrain social pour pouvoir bâti son habitation. « Quand il a appris la mauvaise nouvelle, le malheureux s'est énervé, puis il nous a dit qu'il ne se sentait pas bien, il a ensuite fait un malaise à cause d'une forte poussée de sa tension artérielle, il est décédé le jour même », rapporte ému un voisin de la victime.

Près de 90 kg de kif saisie

Les services de la Sûreté de la wilaya de Tlemcen ont saisi 88 kg de kif traité dans la commune de Béni Snouss, rapporte jeudi un communiqué de la cellule de communication de la Sûreté de wilaya.

L'opération a été menée par des éléments de la brigade mobile de la police judiciaire de la sûreté de daïra de

Mansourah sur la base d'informations faisant état d'un réseau criminel de drogue agissant dans la commune de Béni Snouss, a-t-on indiqué.

Un plan a été mis en place pour la perquisition du domicile d'un des membres du réseau permettant l'arrestation d'un individu en possession de la quantité précitée de kif traité ainsi que la saisie de trois véhicules utilisés dans le transport et la sécurisation du parcours d'acheminement de la drogue.

Une procédure judiciaire a été engagée dans cette affaire et le prévenu a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Sebdou, qui a ordonné de le placer en détention provisoire.

MOSTAGANEM

Des peines de 2 ans de prison dans une affaire de corruption

Le tribunal de Sidi Ali a prononcé, mercredi, des peines allant de 2 ans de prison ferme à l'acquittement à l'encontre de 22 accusés dans une affaire de corruption, a-t-on appris de source judiciaire. Le tribunal a condamné six accusés, dont trois ex responsables de l'exécutif, un chef de daïra et un chef de service à 2 années de prison ferme assortie d'une amende de 200 000 DA, a-t-on indiqué de même source.

D'autres prévenus ont été condamnés à un an d'emprisonnement ferme ou avec sursis assortis d'une amende

de 100 000 dinars, dont des investisseurs et un ancien directeur de l'agence foncière, a-t-on ajouté.

Un prévenu a été acquitté et huit autres personnes, dont deux femmes, ont été condamnées à 6 mois d'emprisonnement avec sursis assortis d'une amende de 50.000 DA,

alors que le commissaire enquêteur a été condamné à 18 mois de prison ferme assorti d'une amende de 100.000 DA, a fait savoir la même source. Les faits de l'affaire remontent à l'année 2016 et ont trait à la réalisation de camps d'été. Les accusés ont été poursuivis pour transgression de la propriété immobilière, construction sans permis, participation à des délits d'intrusion sur la propriété immobilière, dilapidation et exploitation illégale de biens fonciers.

Les poursuites judiciaires engagées conformément à la loi sur la prévention et la lutte contre la corruption comprennent également d'autres délits, tels que l'abus de pouvoir et d'influence, l'empêtement sur la propriété foncière, et la fraude et la falsification de documents administratifs.

Des agriculteurs sinistrés indemnisés

L'opération d'indemnisation des agriculteurs sinistrés suite aux incendies de forêts, enregistrés l'an dernier, vient d'être lancée dans la wilaya de Mostaganem, a-t-on appris jeudi auprès de la Conservation des forêts. La chargée de l'information, Menaouer Zahira a indiqué, dans une déclaration à l'APS, qu'une première phase touchera 22 agriculteurs sinistrés pour les indemniser des dommages subis suite aux incendies de la forêt de Chouachi relevant de la com-

mune de Sidi Ali, déclarés le 10 août dernier et qui ont ravagé 40 hectares de la superficie forestière globale estimée à 630 hectares. Il sera procédé, à la faveur de cette opération, à la distribution de 1.063 arbustes de différentes espèces dont l'olivier, le vignoble, les agrumes, le pommier, le grenadier, l'abricotier, ce qui permettra de régénérer le couvert végétal jouxtant l'espace forestier.

L'opération d'indemnisation englobe, dans sa deuxiè-

me phase, les agriculteurs ayant subi des dommages suite aux foyers d'incendies déclarés dans la forêt de Benabdellah Ramdane le 6 novembre dernier, ayant détruit plus de 100 hectares de maquis et de broussailles. La wilaya de Mostaganem, dont le patrimoine forestier est de 32.000 hectares, a enregistré durant l'année écoulée, 79 foyers d'incendies ayant détruit plus de 57 hectares constitués en majorité de forêts et de broussailles.

SIDI BEL ABBES

La chambre de commerce change de main

M. Delli

Constrain de déposer sa démission, suite un retrait de confiance, M. Ali Khanter, ex-président de la chambre de commerce et de l'industrie (CCI) « La Mekerra », s'est retiré sans faire de bruit. Il a été finalement remplacé par M. Meksi Abdellah, un jeune entrepreneur dans le secteur de l'hydraulique.

Une cérémonie s'est dé-

roulée jeudi au siège de la CCI en présence du wali de Sidi Bel Abbès, du P/APW, du maire du chef-lieu et des responsables du commerce. Le nouveau président a dans une brève allocution remercié son prédécesseur pour le travail effectué et a justifié sa présence par le principe de la succession dans les postes de responsabilité. Il a par ailleurs exhorté les autorités de la wilaya et les membres de son bureau à l'accompagner dans sa nouvelle mission qui ne semble pas de tout repos dans un climat marqué par une crise économique et sanitaire sans précédent.

A noter que l'ex-président, M. Ali Khanter, par sa sagesse, a préféré rentrer chez lui pour s'occuper de son industrie et éviter les confrontations stériles.

TIARET

13 kilos de bijoux volés, récupérés par la police

El-Houari Dilmi

Les éléments de la Sûreté de la wilaya ont réussi à élucider rapidement une affaire du « casse » d'une maison où une quantité de bijoux a été dérobée. En effet, selon un communiqué de la cellule de communication de la Sûreté de

wilaya, deux jeunes, âgés d'une vingtaine d'années, ont été arrêtés après avoir dévalisé une maison et emporté près de 13 kilogrammes de bijoux en or. La perquisition du domicile de l'un des mis en cause a permis de récupérer le précieux butin. Déférés devant le tribunal de Sougeur, les deux individus ont été écroués.

Toujours selon le communiqué de la Sûreté de wilaya, deux individus, âgés de 27 et 50 ans, ont été arrêtés à Tiaret en possession de 360 comprimés psychotropes et des armes blanches. Déférées devant le tribunal local, ils ont été placés sous mandat de dépôt et incarcérés.

La ligne ferroviaire vers Saïda opérationnelle en fin d'année



La ligne ferroviaire reliant Tiaret à Saïda entrera en service fin 2021, a annoncé jeudi le wali de Tiaret Mohamed Amine Dramchi.

En inspectant le chantier du projet, le wali a souligné que la ligne ferroviaire Tiaret-Saïda qui s'étend sur 153 kilomètres est un projet stratégique d'importance économique qui entrera en service à la fin de l'année en cours, affirmant que des efforts sont fournis pour lever les contraintes et que le taux d'avancement des travaux est de 85 %.

La pandémie du coronavirus a affecté les travaux qui ont été suspendus durant 9 mois avant leur reprise dernièrement, a-t-il déclaré, signalant qu'il avait donné des instructions pour résoudre les problèmes dans le cadre de la coordination avec différentes

entreprises, instances et directions de l'exécutif pour la livraison du projet dans les temps fixés.

En outre, il a indiqué qu'une réunion de coordination sera tenue par le secrétaire général de la wilaya avec les parties prenantes pour dégager des solutions aux problèmes qui entrent l'avancement des travaux du projet.

Le wali a annoncé, par ailleurs, que les problèmes soulevés au niveau du projet de la ligne ferroviaire Relizane-Tiaret-Tissemtil seront examinés pour trouver des solutions pour la relance du projet après une suspension des travaux pour plusieurs raisons, soulignant que les citoyens détenant des terres sur le tracé de cette ligne seront indemnisés dans le cadre de l'expropriation, en vertu de la loi au cas par cas. Le directeur de l'Agence nationale des études et du suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF) par intérim, Mohamed Khiati, a indiqué que le taux d'avancement global des travaux de réalisation du projet de la ligne ferroviaire Tiaret-Saïda est estimé à 85 % sur une distance de 153 km dont 133 km réalisés. Le tronçon destiné à la wilaya de Tiaret est de 107 km dont 88 km réalisés et le restant (19 km) attend la pose des rails. Cette visite a porté aussi sur l'inspection des deux gares routières de passagers et de fret à Ain Kermes et de Frenda, ainsi que des ouvrages d'art à Ain Kermes et Rosfa dans le cadre du projet ferroviaire Tiaret-Saïda.

Football - Ligue 1

Le WAT respire, le cauchemar continue pour le CABBA

M. Benboua

La neuvième journée du championnat de Ligue 1, disputée vendredi en intégralité, a débuté tambour battant et a été prolifique en buts (24 réalisations) au grand bonheur des amateurs du jeu offensif. On signalera toutefois la première victoire de la saison du WAT, qui est allé s'imposer à Sidi Bel-Abbès dans un derby alléchant. Les Tlemceniens, qui se sont séparés de leur entraîneur Aziz Abbès, ont ainsi provoqué le déclic psychologique grâce à Zermane (20' s.p.), Ibouzidene (60' s.p.) et Benachour (90'+4'), alors que l'USMBA, qui a pu aligner cinq de ses nouvelles recrues, n'a pas eu la réaction espérée pour gagner ce match et ce, en dépit du doublé de Hamza Mohamed (15', 65'). Très bonne opération donc pour le Widad qui progresse de deux places.

Dans la partie haute du tableau, le leader, l'ES Sétif a renoué avec la victoire en allant enfonce un peu plus le CS Constantine à Khroub, grâce Kanduci (17'). Par ce succès, l'Entente creuse à quatre points l'écart par rapport au MC Alger, qui a marqué le pas à domicile et a évité le pire scénario devant l'AS Aïn M'lila. Surpris par un triplé de Djabout (3', 9', 16'), les mouloudéens sont revenus de loin pour arracher le point du nul grâce à Lamara (13' s.p.), Bourdim (70' s.p.) et Abdelhafid (84'), dans un match plaisant et marqué par la présence dans les gradins du sélectionneur national, Djamel Belmadi. En face, les M'lilis peuvent s'en mordre les doigts d'avoir raté de nombreux occasions de tuer le match lorsqu'ils avaient l'avantage au score.

Pour sa part, le CR Belouizdad, qui a montré des signes de faiblesse la semaine passée, a rassuré ses fans, hier, en allant glaner les trois points à Relizane devant une équipe du Rapid qui avance à un rythme esoufflé. C'est Draoui (24') qui a été l'auteur de la seule réalisation de la rencontre et permet donc au Chabab de garder le contact avec les équipes de tête en attendant la mise à jour du calendrier. L'autre bonne affaire de la journée est à mettre à l'actif de l'O. Médéa qui a difficilement battu l'US Biskra sur une réalisation Kemmoukh (76'). Par cette victoire, la cinquième consécutive, l'OM s'est installé à la troisième place. A Oran, le Mouloudia local a remporté, à l'arraché, son match devant l'ASO Chlef, puisqu'il a attendu le temps additionnel pour s'imposer sur un penalty transformé par Mellal (90'+1).

De son côté, la JS Kabylie a renoué avec la victoire en venant à bout de la JS Saoura. Hamroune (40' s.p.) et Bounoua (86') ont inscrit les buts des locaux, alors que la réaction tardive des visiteurs est survenue lors du temps additionnel par Derouach (90'+1 s.p.). La JSM Skikda a également laissé des plumes en déplacement à Dar El-Béida, où le PAC ne lui a laissé aucune chance. Victoire nette et sans bavure grâce à Zorgane (45'+1 s.p., 53') et Mouali (63'). Enfin, le NAHD et le NC Magra se sont quittés dos-à-dos (1-1), alors que le CA Bordj Bou Arréridj continue de manger son pain noir, comme en témoigne sa septième défaite de la saison, cette fois face à l'USM Alger et son buteur maison Koudri (29').

ASM Oran

Les dettes plombent le club

L'ASM Oran, qui n'a toujours pas engagé un nouvel entraîneur à l'approche du coup d'envoi du championnat de Ligue 2 de football, devra également s'acquitter de ses dettes auprès d'anciens joueurs pour qualifier pas moins de 13 nouvelles recrues engagées l'été passé, a-t-on appris de la direction de ce club. La formation de Medina Jdida fait partie d'une pléiade de clubs du deuxième palier qui sont toujours interdits de recrutement, même si le manager général de cette équipe, Houari Benamar s'est dit, dans une déclara-

tion «optimiste» quant au règlement de ce dossier avant le début de la compétition, dont la première journée est fixée au 12 février prochain. «L'ASMO n'est pas le seul club de la Ligue deux qui est confronté à ce problème, mais je dois préciser que nos dettes ne sont pas énormes comme pourraient le croire certains. On va d'ailleurs bientôt trouver une solution pour qualifier les nouveaux joueurs», a rassuré ce dirigeant. Outre d'anciens joueurs qui ont saisi la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) pour se faire rétablir dans

leurs droits, l'ex-coach de l'ASMO, Salem Laoufi, a choisi lui aussi la même voie pour obtenir ses salaires relatifs à la période de son travail au sein du club la saison passée, signale-t-on de même source.

En attendant, les Vert et Blanc, relégués en Ligue 2 à l'issue de l'exercice 2015-2016, poursuivent leur préparation sous la conduite du préparateur physique, Kacem Salim. L'ASMO a remporté ses deux matches amicaux disputés la semaine passée devant le CR Temouchent (2-1) et l'US Remchi (2-0).

WA Tlemcen

Benchadli Djamel, nouvel entraîneur

La direction du WA Tlemcen et l'entraîneur Djamel Benchadli ont trouvé un accord pour que ce dernier prenne en main l'équipe évoluant en Ligue 1 de football, a-t-on appris auprès du technicien oranaise. Benchadli a fait savoir qu'il a «pratiquement tout conclu» avec Abdellah Yahia (membre du Conseil d'administration, ndlr) et qu'il de-

vait accompagner l'équipe pour superviser les joueurs lors de leur match sur le terrain de l'USM Bel-Abbès dans le cadre de la 9e journée de championnat.

Ayant déjà fait un passage à la barre technique du WAT lors des dernières journées de la saison 2017-2018, contribuant au maintien de l'équipe en Ligue 2, Ben-

chadli a dit être «animé d'une grande volonté pour redresser la situation du club, auteur d'un début de saison raté».

Ce mauvais départ, qui a valu à l'équipe de se classer à la 19e et avant-dernière place au classement avec 4 points, a été la cause de la séparation avec l'entraîneur Aziz Abbès, rappelle-t-on.

USM Bel-Abbès

Les nouvelles recrues enfin qualifiées

La direction de l'USM Bel-Abbès s'est acquittée, jeudi, d'une première tranche de ses dettes envers la Fédération algérienne de football (FAF) estimées à 22 millions de dinars pour bénéficier enfin des licences de ses 14 nouvelles recrues, a-t-on appris de ce club de Ligue 1. Il s'agit du dernier obstacle à franchir pour qualifier les joueurs engagés lors du mercato estival après avoir récemment payé un peu plus de 50 millions de dinars au profit d'anciens éléments ayant saisi la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL), a ajouté la même source. Les dettes de la formation de la

«Mekerra» vis-à-vis de la FAF remontent à la saison 2017-2018 quand l'instance footballistique algérienne s'est chargée de régulariser la situation financière de deux joueurs étrangers de l'USMBA pour éviter à cette dernière des sanctions supplémentaires de la part de la Fédération internationale de football (FIFA), rappelle-t-on. Mais depuis, la direction du club de l'ouest du pays n'a pas honoré ses engagements de rembourser à la FAF, la somme d'argent dépensée, obligeant l'instance fédérale à bloquer les licences des nouvelles recrues des «Vert et Rouge» cette saison. Le dénouement de ce dossier a eu lieu en

fin de semaine lors d'une rencontre à Alger entre le directeur général de l'USMBA, Abbes Morsli, et le président de la FAF, Kheireddine Zetchi. Ce dernier a consenti à établir un échéancier aux gars de Sidi Bel-Abbès pour régler leur dette sous forme de tranches, signale-t-on de même source. Lors des huit précédentes journées de championnat, l'USMBA a joué avec un effectif composé de quelques joueurs de l'exercice passé, renforcés par des éléments de la réserve. Cette situation a poussé l'entraîneur Lyamine Bougerara à jeter l'éponge à l'issue de la première journée.

LIGUE 1

CSC	0-1	ESS
JSK	2-1	JSS
RCR	0-1	CRB
NAHD	1-1	NCM
PAC	3-0	JSMS
OM	1-0	USB
MCO	1-0	ASO
MCA	3-3	ASAM
USMBA	2-3	WAT
CABBA	0-1	USMA

CLASSEMENT

Equipes	Pts	J
1. ESS	22	9
2. MCA	18	8
3. OM	16	8
4. CRB	15	7
— ASAM	15	9
— JSK	15	9
— MCO	15	9
8. JSS	14	8
— USMA	14	9
10. ASO	13	9
11. PAC	12	9
12. RCR	9	9
13. USMBA	8	9
— JSMS	8	9
— USB	8	9
16. CSC	7	8
— WAT	7	9
— NAHD	7	9
19. NCM	6	9
20. CABBA	2	9

JS Kabylie
A quand l'ouverture du capital ?

La direction de la JS Kabylie a appelé les responsables du Club sportif amateur (CSA), en tant qu'actionnaire majoritaire, à procéder à l'ouverture du capital. Intervenant lors d'une récente conférence de presse, en présence notamment du président Cherif Mellal, le porte-parole de la JSK, Mouloud Aïboud, a appelé le nouveau président du CSA, Djaffar Aït Mouloud, «à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'ouverture du capital du club». Ce dernier, élu en novembre dernier, réclame d'intégrer le Conseil d'administration de la Société sportive par actions (SSPA) en tant que représentant du CSA, actionnaire majoritaire, tout en critiquant la gestion de Cherif Mellal. Iboud a souligné que l'ouverture du capital devra s'accompagner «de la présentation des bilans d'exercices depuis 2010 à ce jour» pour, dit-il, «éviter tout équivoque et permettre une totale transparence».

La JSM Tiaret en deuil
Mohamed Zaoui n'est plus

El-Houari Dilmî

La nouvelle est tombée comme un couperet : Mohamed Zaoui, l'ancienne coqueluche du club-phare des hauts plateaux de l'Ouest, la JSM Tiaret, est décédé jeudi au centre d'hémodialyse de Tiaret après un combat épique contre la maladie. Sa disparition à l'âge de 61 ans a suscité une grande tristesse parmi le public sportif local mais aussi chez toute la population de Tiaret. Malade depuis plus de dix ans, Mohamed aura épousé toutes ses forces en luttant contre une insuffisance rénale chronique. Sa photo a tapissé les murs des réseaux sociaux durant toute la journée de jeudi, tant cet homme, très apprécié de tous pour ses qualités morales irréprochables et son sourire qui ne le quittait jamais, malgré la maladie qui le rongeait.

Né en 1959, celui que l'on surnomme le «Pelé tiariétien» aura réussi une carrière fabuleuse de footballeur, stoppée nette par le mauvais sort. Tout le monde se souvient de ce joueur longiligne et à la détente déroutante, puisqu'il jouera aux cotés des Tahar Benferhat, Laribi Abdelkrim (Krimo) et autres frères Banus, alors qu'il avait à peine 17 ans. Sollicité par de nombreux clubs prestigieux pendant toute sa carrière, Zaoui Mohamed restera proche du club

de ses premières amours dans la descente aux enfers, ces dernières années. Atteint au moral et découragé par l'ingratitude des gens, Zaoui Mohamed avait, un moment, préféré quitter Tiaret, sa ville natale, pour aller trouver de l'aide ailleurs, lui qui a tout donné, jusqu'à sa santé, à la JSM Tiaret, sans rien avoir reçu ni réclamé en retour. Son «cas social» avait suscité une vive émotion à Tiaret, mais personne ne laura véritablement aidé, puisque Mohamed remuait ciel et terre pour bénéficier d'une greffe rénale pour mettre fin à son calvaire. Handicapé physique depuis son opération de la jambe qui a été amputée, et sa maladie rénale qui lui a pompé toute son énergie, Mohamed Zaoui survivait avec sa famille en louant une maison, grâce à quelques bienfaiteurs. «Je suis abandonné à mon sort, personne ne se préoccupe plus de moi parce que je suis en train de mourir en silence», nous confiait-il, il y a un mois, la voix étouffée, et les yeux mouillés. Celui qui a tant donné à son club de toujours, la JSMT, et à sa ville natale, a quitté ce bas monde avec une grosse amertume dans l'âme. Il a été inhumé vendredi après-midi au cimetière de Tiaret en présence des membres de sa famille et de ses nombreux amis, venus lui faire un dernier adieu.

Equipe nationale Belmadi veut un match amical à Oran



Le nouveau stade d'Oran, dont les travaux sont en voie d'achèvement, pourrait abriter un match amical de l'équipe nationale de football lors de la fenêtre Fifa, prévue du 31 mai au 15 juin, a-t-on appris auprès de la Fédération algérienne (FAF). Le sélectionneur national Djamel Belmadi «insiste» pour jouer un match amical au stade d'Oran, doté d'une capacité d'accueil de 40.000 places et dont la

pelouse hybride a été réceptionnée en décembre dernier, précise la même source. Qualifiée pour la prochaine Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, reportée à 2022 au Cameroun, au terme de la 4e journée des éliminatoires disputée en novembre dernier, la sélection algérienne reprendra du service en mars prochain avec le déroulement des deux dernières journées des qualifications, prévues du 22 au 30 mars : en dé-

placement face à la Zambie et à domicile devant le Botswana. Deux mois plus tard, les «Verts» entameront le 2e tour éliminatoire de la Coupe du monde 2022, avec le déroulement des deux premières journées fixées du 31 mai au 15 juin. Pour rappel, l'Algérie évoluera dans le groupe A, en compagnie du Burkina Faso, de Djibouti et du Niger. Le premier de chacune des dix poules se qualifiera pour les barrages.

Tournoi de l'UNAF - U17

La Tunisie jouera une «finale» face à l'Algérie

La sélection tunisienne de football des moins de 17 ans (U17) s'est imposée jeudi face à son homologue libyen (2-1) (mi-temps : 0-0), en match disputé au stade du 5-Juillet (Alger), comptant pour la 2e journée du tournoi de l'Union nord-africaine (UNAF), qualificatif à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021. En première période, les Tunisiens ont dominé les débats mais sans pour autant parvenir à tromper la vigilance de la défense libyenne, bien regroupée autour de son gardien de but Dhirat Dorman. Après la pause,

la Tunisie est parvenue à ouvrir le score grâce à Firas Mahdouani (54e), avant que les Libyens ne remettent les pendules à l'heure durant le dernier quart d'heure (77e) par l'entremise d'Abdulmuyassir Boushibah. Les dernières minutes de la partie ont été équilibrées, mais c'est plutôt les Tunisiens qui ont réussi à inscrire le but victorieux dans le temps additionnel (90e+5) grâce à Mohamed Nacer Trabelsi, sur un corner. A l'issue de ce résultat, la Libye avec 0 point est d'ores et déjà éliminée, alors que la Tunisie affrontera lors de la 3e et

Handball - Mondial 2021

Succès historique pour la RD Congo



La République démocratique du Congo a remporté sa première victoire dans un Mondial de handball face à l'Angola 32-31 jeudi au Caire dans les matches de classement. L'équipe de Gauthier Mvumbi, pivot remarqué pour son physique atypique (1,95 m pour 137 kg) et sa redoutable efficacité à 6 m, a renversé le score en seconde période (13-15 à la pause) et avec, la hiérarchie face au voisin angolais, place forte du handball africain. Mvumbi, qui évolue à Dreux, en Nationale 2 (4e division) sous les ordres du sélectionneur Francis Tuzolana, a marqué 2 buts sur 3 tentatives en 16 minu-

tes de jeu. Johan Kiangbeni, qui vit lui aussi en Eure-et-Loir, à Vernouillet (N1), a terminé meilleur marqueur avec 8 buts en 11 tentatives. Les Congolais, qualifiés en tant que 7e du dernier championnat d'Afrique pour ce premier Mondial à 32 nations, contre 24 auparavant, voudront poursuivre leur progression ce samedi contre la Tunisie, autre référence africaine.

Pour rappel, la sélection algérienne de handball, qui a joué hier soir son second match face à la Norvège lors du tour principal, a été battue mercredi avec les honneurs par la France (29-26).

Volleyball - Coupe arabe des clubs Le WAT invité à l'édition de Bahreïn

Le WA Tlemcen a été invité à prendre part à la coupe arabe des clubs champions de volley-ball, dont le coup d'envoi sera donné le 18 mars prochain à Bahreïn, a-t-on appris récemment de la direction de ce club. Le président du club sportif amateur du WAT, Nacereddine Souleyman a indiqué que la fédération algérienne de la discipline a porté son choix sur son équipe pour participer au prochain rendez-vous arabe, ajoutant que les «Zianides» ont donné une suite favorable à cette invitation. En perspective de cette épreuve, la formation du WAT, pensionnaire du championnat du premier palier en Algérie a entamé, il y a quelques jours, ses préparatifs «après avoir reçu le feu vert des autorités compétentes», a souligné le même responsable. Nacereddine Souleyman

s'est dit, en outre, optimiste quant à «un parcours honorable» lors de cette coupe arabe, poursuivant que les joueurs et le staff technique «sont tous animés d'un réel désir pour donner une belle image du volley-ball algérien lors de cette compétition». Il a rappelé que son équipe était sur une courbe ascendante la saison passée, interrompue en mars 2020 à cause de la pandémie du coronavirus, «comme l'attestait notre qualification aux quarts de finale de la coupe d'Algérie qui n'était pas allée à son terme, tout en assurant prématûrement son maintien parmi l'élite». Le club sportif amateur du WAT gère, outre la section volley-ball, celles de l'haltérophilie et de la natation. Il est également chargé des catégories jeunes de football, a fait savoir le même responsable.

Badminton - Championnat d'Afrique La sélection algérienne poursuit sa préparation

La sélection nationale de badminton entamera un nouveau stage de préparation (25 janvier au 5 février) au Centre de regroupement et de préparation des équipes nationales à Soudania (Alger ouest) en prévision des prochains échéances officielles, a-t-on appris auprès de la direction technique nationale (DTN) de la Fédération algérienne de badminton (FAB). Ce rendez-vous regroupera 13 athlètes dont huit filles sous la conduite du coach national Fateh Btahar, assisté par Nesrine Baya et le préparateur physique Youcef Ben Mansour. Avant d'entamer les préparatifs, les sélectionnés passeront les tests PCR, prévus par le protocole sanitaire avant le début du regroupement. Par ailleurs, le DTN Idrir Mahlous a annoncé la promotion de six juniors en seniors, ce qui les aidera à parfaire leur préparation en prévision du Championnat d'Afrique juniors, programmé en août prochain au Bénin. Ce quatrième regroupement de l'équipe nationale, prévu initia-

lement en mois de décembre dernier a été finalement reporté, après la détection de cinq cas positifs au coronavirus dont quatre joueurs. Auparavant, la sélection a effectué trois stages de préparation qui se sont déroulés respectivement au Centres sportifs de Tikhja (1-15 octobre), au Complexe sportif de Séraïdi à Annaba (17-31 octobre) et au Centre de regroupement et de préparation des équipes nationales à Soudania (la deuxième moitié du mois de novembre). Ces stages entrent dans le cadre de la préparation des équipes nationales seniors en prévision des championnats d'Afrique, prévus du 26 avril au 5 mai à Johannesburg en Afrique du Sud. Le duo algérien Youcef Sabri Medal et Koceila Mammeri reprendront les compétitions officielles en mois de mars prochain à l'Open de Suisse. Ils tenteront de grignoter le maximum de points afin d'améliorer leur classement international et décrocher un billet pour les Jeux olympiques de Tokyo (Japon).

Handi-basket L'EN dames en stage à Alger

La sélection algérienne handi-basket (dames), qualifiée aux Jeux paralympiques de Tokyo (24 août- 5 sept 2021), a entamé jeudi à la salle omnisports de Staoueli (Alger), son second stage sous la houlette du staff technique dirigé par Ahmed Taguiche. Composée de douze athlètes, championnes d'Afrique en titre, le stage qui se poursuivra jusqu'au 30 janvier permettra au staff technique d'augmenter la cadence du travail pour essayer de rattraper le retard accumulé dans la préparation, après les perturbations qui ont secoué dernièrement la fédération algérienne handisport (FAH). Avant l'entame du stage qui s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la sélection nationale pour les Jeux paralympiques de Tokyo, les athlètes retenues ont effectué au CNMS, les tests PCR de dépistage du Covid-19, selon le protocole sanitaire mis en place par les autorités sanitaires. «Le choix de la salle omnisport de Staoueli a été motivé par sa disponibilité et surtout elle est l'une des rares salles en Algérie dotée d'un parquet, ainsi que sa proximité du lieu d'hébergement pour éviter les longs déplacements pour les athlètes en fauteuils et en application des mesures sanitaires», a indiqué le président du directoi-

re de la fédération Nemer Korichi, qui a rendu visite, avec l'un de ses adjoints, aux membres de l'équipe pour s'enquérir des conditions d'accueil, d'entraînement et de préparation et écouter les doléances des athlètes. «C'est une prise de contact avec les membres de la sélection handi-basket dames. On a voulu les rassurer et leur réitérer les directives du ministre de la Jeunesse et des Sports consistant à réunir les meilleures conditions pour une préparation optimale en prévision des Jeux paralympiques de Tokyo», a souligné Nemer, ajoutant que des opérations similaires seront effectuées en direction des autres disciplines et athlètes, qualifiés et qualifiables au rendez-vous nippon. Interrogé sur l'aspect sanitaire des différents stages, l'actuel responsable de la FAH, a insisté sur l'application stricte du protocole sanitaire durant les stages des différentes sélections nationales pour éviter les problèmes qui peuvent surgir durant cette période de difficile». Pour l'instant l'opération du suivi médical a été confiée au médecin fédéral de la FAH qui veille avec son équipe à préserver la santé de l'athlète, encadrement technique et médical. Une santé qui reste la priorité des priorités», a affirmé Nemer.

Coupe du Roi Le Barça dans la douleur, le Real c'est catastrophique



Le FC Barcelone a eu besoin des prolongations pour venir à bout (2-0) de Cornella, club de troisième division, jeudi en 16es de finale de la Coupe du Roi. Face aux tombeurs de l'Atlético Madrid au tour précédent (2-0), les Barcelonais ont fait la différence grâce à Ousmane Dembélé (92e) puis Martin Braithwaite (120e + 1). Si le court déplacement en banlieue barcelonaise n'a rien eu d'épuisant, les Blaugrana ont semblé empruntés et ont terriblement souffert sur le terrain. Ils ont été poussés dans une troisième prolongation en huit jours, après leurs deux matches de Supercoupe d'Espagne contre la Real Sociedad (1-1, 3-2 aux tab) et Bilbao (2-3 a.p.), vainqueur de l'épreuve. Largement remanié avec Clément Lenglet capitaine, Ilaix Moriba pour la première fois en pro et une doublette Griezmann-Braithwaite devant, le Barça a pourtant obtenu deux penalties dans le temps réglementaire. Mais Miralem Pjanic (39e) puis Dembélé (80e) ont buté sur le gardien Juan Ramírez, héroïque (15e, 47e, 88e, 102e) malgré le but encaissé sur une frappe sèche de Dembélé. L'équipe de Ronald Koeman a produit un jeu bien terne et aurait pu se faire punir sur plusieurs occasions franches de Cornella (24e, 30e, 59e, 69e). Mais elle sera bien le dernier représentant du Top 3 de la Liga au tour suivant, puisque le Real Madrid a été éliminé la veille par un autre club de 3e division, Alcayano. Double raté pour Zidane et les Merengues: une semaine après la déroute en demi-finale de Supercoupe d'Espagne face au futur vainqueur l'Athletic Bilbao (2-1), les Merengues ont essuyé une nouvelle grosse déillusion. Large-

ment remanié, l'illustre Real a été malmené sur le terrain cabossé de cette modeste équipe. «Je suis l'entraîneur, c'est ma faute, c'est ma responsabilité. Je vais l'assumer, comme toujours. (...) C'est comme ça, on est dehors», a regretté Zidane en conférence de presse d'après-match. «Ce n'est pas une honte, rien de ça. On va continuer à travailler pour se sortir de là, on l'a déjà fait et on le referra. Ca fait mal, parce qu'on n'aime pas perdre, mais on ne va pas devenir fous à cause de ça. Maintenant, on a la Liga et la Ligue des champions. J'assume la responsabilité de cette défaite, et adviendra ce qu'il adviendra ces prochains jours», a-t-il soupiré. Et le sourire crispé de Zidane en fin de match cache désormais des inquiétudes plus profondes : le Real a enchaîné un 3e match sans succès (2 défaites, 2 nuls et 1 victoire sur les 5 derniers matches), et ses choix tactiques n'ont pas payé. Un peu plus tôt jeudi, l'Athletic Bilbao a difficilement battu Ibiza (D3) grâce à un but d'Unai Nuñez en toute fin de partie (90e+1). Tombeur du Celta Vigo au tour précédent (5-2), Ibiza avait ouvert le score par Javier Pérez Mateo (12e), avant l'égalisation de Raúl García (52e) pour les Basques. Le tirage au sort des 8e de finale a été organisé hier.

Programme des huitièmes de finale

- Alcayano - Athletic Bilbao
- Navalcarnero - Granada
- Girona - Villarreal
- Rayo Vallecano - Barcelone
- Almeria - Osasuna
- Valladolid - Levante
- Séville - Valence
- Real Betis - Real Sociedad

Montpellier Delort, une blessure qui tombe mal

L'international algérien du Montpellier Hérault SC (Ligue 1 française), Andy Delort, touché aux ischios jeudi à l'entraînement, devait passer une IRM vendredi pour déterminer la gravité de la blessure et la durée de son indisponibilité. L'attaquant de 29 ans n'a fait le déplacement au Parc des Princes, dans le cadre de la 21ème journée de Ligue 1, pour affronter le Paris Saint-Germain. Delort a réagi sur les réseaux sociaux suite à cette blessure surve-

nue à l'entraînement pour rassurer ses fans : «Actuellement, les gens souffrent énormément et vous me voyez me plaindre pour une déchirure ? Ne vous inquiétez pas pour moi, je vais revenir plus fort. Veillez sur les plus fragiles», a-t-il écrit sur Twitter. Delort considéré comme l'un des tauliers de la formation montpelliéenne, s'est illustré depuis le début de saison en marquant 9 buts et délivrant 6 passes décisives en 18 apparitions depuis le début de saison.

Championnats européens

France - 21e journée

Aujourd'hui
(17h00) Lens - Nice
(21h00) Monaco - Marseille
Dimanche
(13h00 GMT) Bordeaux - Angers
(15h00) Reims - Brest
..... Metz - Nantes
..... Dijon - Strasbourg
..... Nîmes - Lorient
(17h00) Rennes - Lille
(21h00) Saint-Etienne - Lyon

Allemagne - 18e journée

Aujourd'hui
(15h30) Fribourg - Stuttgart
..... Mayence - RB Leipzig
..... Augsbourg - Union Berlin
..... Bielefeld - Eintracht Francfort
..... Bayer Leverkusen - Wolfsburg
(18h30) Hertha Berlin - Werder Brême
Dimanche
(15h30) Schalke 04 - Bayern Munich
(18h00) Hoffenheim - Cologne

Italie - 19e journée

Aujourd'hui
(15h00) AS Rome - Spezia
(18h00) AC Milan - Atalanta Bergame
..... Udinese - Inter Milan
(20h45) Fiorentina - Crotone
Dimanche
(12h30) Juventus Turin - Bologne
(15h00) Hellas Vérone - Naples
..... Genoa - Cagliari
(18h00) Lazio Rome - Sassuolo
(20h45) ... Parme - Sampdoria Gênes

Espagne - 20e journée

Aujourd'hui
(14h00) Huesca - Villarreal
(16h15) Séville - Cadix
(18h30) Real Sociedad - Betis Séville
(21h00) Alavés - Real Madrid
Dimanche
(14h00) Osasuna - Grenade
(16h15) Elche - Barcelone
(18h30) Celta Vigo - Eibar
(21h00) Atlético Madrid - Valence
Lundi
(21h00) Athletic Bilbao - Getafe

Angleterre - Match en retard

Aujourd'hui
(21h00) Aston Villa - Newcastle

Coupe d'Angleterre

Aujourd'hui
(12h15) NC - Arsenal
(16h00) Bournemouth - Crawley
..... Swansea - Nottingham Forest
..... Barnsley - Norwich City
..... Millwall - Bristol City
..... Brighton - Blackpool
.... Sheffield United - Plymouth Argyle
..... West Ham - Doncaster Rovers
(18h30) Cheltenham - Manchester City
Dimanche
(13h00) Chelsea - Luton Town
(15h30) Fulham - Burnley
..... Brentford - Leicester
(18h00) Manchester United - Liverpool
(21h00) Everton - Sheffield W
Lundi
(20h45) Wycombe - Tottenham

CHAN-2021

Congo et Niger ratent le coche

Alors qu'ils pouvaient profiter d'un match nul entre la Libye et la RD Congo (1-1) pour se placer en position de force dans la course à la qualification, le Congo et le Niger ne sont pas parvenus à se départager (1-1) dans le groupe B du CHAN 2020 jeudi à Douala. Dominateurs mais inquiétés sur les contres nigériens, les Diables Rouges finissaient par prendre les devants avant la mi-temps grâce à un missile de Prince Mapata sous la barre (1-0, 34e). Mais le Mena local n'abandonnait pas et égalisait en seconde période grâce à un penalty de Moussa Issa Mossi consécutif à un contrôle de la main de Bissiki (1-1, 69e). Derrière, le Niger se procurait deux grosses occasions en contre mais sans parvenir à trouver le cadre. Niger et Congo seront donc virtuellement éliminés au coup d'envoi avant d'affronter respectivement la RD Congo et la Libye, les deux favoris du groupe, lors de la dernière journée.

Real Madrid Zinédine Zidane positif au Covid-19

L'entraîneur français du Real Madrid Zinédine Zidane a été testé positif au Covid-19, a annoncé le club madrilène vendredi. «Le Real Madrid annonce que notre entraîneur Zinédine Zidane a été testé positif au Covid-19», a déclaré le club dans un bref communiqué, sans donner plus de précisions. Ce test positif intervient à la veille du déplacement du Real à Alavés, où les Merengues tenteront de rebondir après une humiliante défaite contre un club de 3e division en Coupe du Roi cette semaine. Face à Alavés, un match comptant pour la 20e journée du championnat d'Espagne, Zidane sera remplacé sur le banc par son assistant David Bettoni. C'est d'ailleurs Bettoni qui s'est installé vendredi midi sur le fauteuil d'entraîneur, pour la traditionnelle conférence de presse d'avant-match. Le 7 janvier dernier, l'entraîneur français avait déjà dû se mettre à l'isolement après avoir été en contact avec une personne positive. Le lendemain, après un résultat négatif à un test PCR, il avait pu tenir sa place sur le banc contre Osasuna deux jours plus tard. Le Français, au cœur d'une période difficile sportivement avec une succession de mauvais résultats, avait entraîné son équipe normalement la semaine dernière.

Manchester City De Bruyne absent 4 à 6 semaines

Bien revenu dans la course au titre en Premier League, Manchester City a subi un coup dur avec l'indisponibilité pour 4 à 6 semaines de son maître à jouer belge, Kevin de Bruyne, annoncée par l'entraîneur Pep Guardiola jeudi. Sorti à l'heure de jeu lors du match contre Aston Villa (2-0), mercredi, le Belge est touché aux adducteurs. «Le docteur a dû revoir le scanner ce matin et (De Bruyne) sera absent quatre à six semaines», a expliqué Guardiola aux journalistes. «C'est un gros coup dur. Mais il faut avancer. Je ne vais pas faire comme si personne ne savait à quel point il est important pour nous», a déploré le coach. «Malheureusement pour lui et pour nous, il sera absent à un moment important de la saison et il faudra trouver une solution parce que tout le monde lutte dans cette situation et il va falloir s'adapter».

Lazio Rome Mohamed Farès retrouve la compétition



Le défenseur international algérien de la Lazio Rome Mohamed Farès, remis d'une blessure aux adducteurs, a retrouvé la compétition jeudi soir lors de la réception de Parme (2-1), en 1/8es de finale de la Coupe d'Italie de football, 40 jours après sa dernière apparition. Titularisé par l'entraîneur Simone Inzaghi, le latéral gauche algérien a cédé sa place en seconde période à l'international monténégrin Adam Marusic (71e). En quarts de finale, la formation romaine se rendra le 27 janvier à Bergame pour affronter l'Atalanta (17h45). La dernière rencontre disputée par le joueur algérien remonte au 12 décembre dernier, lors de la défaite concédée à domicile face à Hellas Vérone (1-2). Depuis, Farès a raté sept rencontres à cause de cette blessure aux adducteurs. Mohamed Farès, 25 ans le 15 février prochain, avait rejoint la Lazio durant l'intersaison pour un contrat de cinq saisons en provenance de l'autre club italien SPAL 2013. En championnat, la Lazio occupe la 7e place au classement (31 pts), à douze longueurs de retard sur le leader l'AC Milan, où évolue le milieu international algérien Ismaël Bennacer, au terme de la 18e journée de Serie A.



■Mets en Location à ORAN : des Studios à Gambetta 19.000 DA / F2 au Plateau. 2^{me} étage. 28.000 DA / F4 au Plateau. 3^{me} étage. 40.000 DA / F4 à Haï Echouha-d. 1^{er} étage. 38.000 DA - Agence Djiwed El Adl - 0771.53.77.94 / 0542.72.94.68 / 0556.31.83.86

■Echange un bel et grand F3 à Hassi Ben Okba - Refait à neuf - 1^{re} main par Désitement - Contre un F2 ou F3 ou petite Maison de Maître à ORAN ou environs - Tél : 0657.47.80.07



■Vends à ORAN : - 1 Villa située à Maraval. Sup. 320 m². 16 m de façade - 1 Terrain Avenue de St Eugène. Sup. 1.400 m² - 1 Terrain Castors Jourdain. Sup. 1.200 m². Deux façades - Tél : 0561.76.94.46

■ORAN - Vends Villa - Actée + LF - Sup. 126 m² - RDC : 2 garages - 1^{er} étage : 3 P. + C. + S. d'eau + WC - 2^{me} étage : 2 P. + C. + S. d'eau + WC + grande Terrasse - à ORAN - Tél : 0772.29.90.52



■A louer un Parc de 500 m² clôturé à Es-Senia / ORAN Route de Misserghine + A louer 2 Locaux de 20 m² chacun. Bien aménagés avec sanitaires. Façade sur la route de Misserghine - Es-Senia / ORAN - Tél : 0551.66.82.74

■A louer Local commercial de 100 m² avec 2 Rideaux sis à ORAN : Rue Larbi Ben M'hidi - Quartier Miramar - Libre immédiat - Tél : 0775.16.41.30 - 0779.77.00.74



■A louer Numéro de Taxi Wilaya d'ORAN - Tél : 0542.65.87.54

■A vendre : 1 Incubateur 63.000 œufs, 2 portes opposées modèle MAINO Italie identique au système Pertersime - 1 Enclosio 21.000 œufs - Matériel neuf sous emballage - Tél : 0661.24.02.06



PENSÉE

Une pensée, une prière.
Il y a déjà 14 ans disparaissait notre chère épouse, mère et grand-mère

Mme TRIDI
FADELA née
BOUDGHENE STAMBOULI

Pharmacienne.
Aucun mot ne peut soulager nos coeurs meurtris par ton départ si brutal. Les années passent mais la douleur toujours aussi forte nous consume. Repose en paix ma chère maman. Nous demandons à tous ceux qui l'ont connue d'avoir une pieuse pensée pour elle.

Ton mari et tes enfants

إنا لله و إنا إليه راجعون

CLINIQUE DE NEUROLOGIE BENGAMRA CONDOLEANCES

Le personnel de la clinique de neurologie Dr. BENGAMRA ainsi que la famille BENGAMRA, très touchés et attristés par le décès de

M. le Pr. KARA Saïd

présentent leurs sincères condoléances et leur amitié à la famille.

Dr. N. BENGAMRA

إنا لله و إنا إليه راجعون

ANNIVERSAIRE
A notre Princesse et 2ème Fleur d'Algérie
BOUHAFSI NADINE
Le 23-01-2021 tu souffles ta 1ère bougie.
En cette occasion tes deux familles les plus proches BOUHAFSI et BOUKRAA DJELLOUL SAYAH te souhaitent un Joyeux Anniversaire : Joie - Bonheur - Santé et le Savoir dans le futur avec une vie lumineuse.
Nous t'adorons vraiment et nous remercions Dieu Le Plus Puissant.
Signé : Grands-parents : BOUHAFSI Ahmed et BOUKRAA DJELLOUL SAYEH Hadj Mohamed

EMPLOIS

■Un privé cherche une Nourrice pour des enfants à ORAN - Tél : 0555.20.97.01

■Cherche Enseignant compétent pour Cours de soutien au sein de notre local plein centre-ville CONSTANTINE - Tél : 0770.26.95.62

■Institut Professionnel d'Esthétique et de Rééducation sis à ORAN cherche : Réceptionniste présentable et des Employées (Femmes) sérieuses et présentables, même débutantes - ou Universitaire - Formation gratuite et possibilité Poste de travail - Tél : 0553.18.41.04

■Sté de Production en Agroalimentaire recrute : Comptable - Plus de 10 ans d'expérience dans un poste similaire (avec justification) - Diplôme universitaire - Très bonne connaissance en comptabilité et finance - Maîtrise le système comptable et financier et le code des impôts - Très bonne maîtrise de l'outil informatique et l'Excel - Résidant à ORAN - Dégagé de toute responsabilité - CV par mail au : recrute31sb@gmail.com

■Société privée recrute un Tourneur expérimenté - Tél : 041.82.70.58

■Marketel Algérie Oran recrute des Téléconseillers (ères) parfaitement francophones, à mi-temps ou à plein temps avec transport assuré le soir - Salaire fixe entre 35 000 et 40 000 DZD pour un temps plein + primes intéressantes - Mail : recrutement.oran@marketel-algerie.com - Tél : 041.83.01.68

TERRAINS

■A louer Terrain de 2.500 m² à Zone Hassi Ameur (ORAN) - Tél : 0550.55.10.13

■Vends Ferme d'élevage à AÏN EL BERD à 22 kilomètres de SIDI BEL ABBES - Sup. 8 Hectares. Bâti 2.715 m² sur 2 Hectares : 9 Hangars + Bergerie 172 m² + Cour - Puits - Gaz - Électricité - 2 petits Apparts - à 200 m de l'autoroute - Convient à élevage avicole, ovins - bovins... Tél : 0661.24.02.06

France

Fractures chez des fédérations musulmanes



Le président de la principale organisation de musulmans en France, Mohamed Moussaoui, a déploré jeudi "la sortie unilatérale" de trois fédérations de son organisation qui refusent de signer en l'état une charte de l'islam de France, voulue par Emmanuel Macron. Dimanche, le Conseil français du culte musulman a formellement approuvé une "charte des principes" de l'islam de France qui doit donner le coup d'envoi d'une vaste restructuration de la deuxième religion du pays. Mais mercredi, deux fédérations d'obédience turque, le

Comité de coordination des musulmans turcs de France (CCMTF) et Millî Görüs (CMG) ainsi que le mouvement Foi et Pratique, proche des prédateurs rigoristes du Tabligh, ont expliqué refuser de signer un texte qui, selon elles, risque de "fragiliser" la confiance à l'égard des musulmans.

Ce refus "n'est pas de nature à rassurer nos coreligionnaires sur l'état des instances représentatives du culte musulman", a déploré le président du Conseil français du culte musulman, Mohammed Moussaoui. "Par ces actions répétitives, les fédérations com-

posant le CFCM risquent d'être rendues toutes responsables de cette situation de division préjudiciable à l'organisation du culte musulman", a-t-il ajouté dans un communiqué. Après plusieurs semaines de crise interne, les dirigeants du CFCM avaient annoncé un accord à l'arraché sur ce texte qui affirme la "compatibilité" de la foi musulmane avec "la laïcité", "l'égalité homme-femme" et rejette "l'instrumentalisation de l'islam à des fins politiques".

Cette réaffirmation des principes républicains avait été réclamée par le président Emmanuel Macron dans le cadre de son offensive contre le séparatisme et l'islam radical, qui a depuis été formalisée dans un projet de loi examiné au Parlement. Selon une source proche du dossier, les principaux points de désaccord exprimés par les fédérations réticentes à signer portent sur deux problématiques qui les concernent particulièrement : la définition des "ingérences" étrangères et la définition précise de l'islam politique. "Certaines déclarations portent atteinte à l'honneur des musulmans, avec un caractère accusatoire et marginalisant", avaient ainsi estimé les trois fédérations dans un communiqué commun, sans préciser lesquelles.

La Cité de Londres retire deux statues liées à l'esclavagisme

La Cité de Londres a annoncé le retrait de son siège historique, dans le centre de la capitale britannique, de deux statues d'hommes politiques qui s'étaient enrichis grâce à l'esclavage. "La traite des esclaves est une tache dans notre histoire, et mettre sur un piédestal ceux qui en ont profité n'est pas à la hauteur d'une ville moderne et multi-ethnique", a expliqué Caroline Addy, qui co-dirige le groupe de travail de la Cité contre le racisme. Ce groupe avait recommandé le retrait de ces statues, entériné par un vote jeudi. La Cité de Londres envisage de les remplacer par d'autres œuvres d'art et de commander un nouveau mémorial lié à la traite des esclaves.

Sahel

Deux millions de déplacés internes, un niveau jamais atteint

Deux millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans la région du Sahel en Afrique, en proie notamment à des violences terroristes, un niveau jamais atteint, a indiqué l'ONU vendredi. Dans un communiqué, le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) appelle à la fin de la "violence incessante" au Sahel, "qui a déplacé plus de deux millions de personnes à l'intérieur des frontières de leur pays pour la toute première fois". Les déplacements internes dans la région - qui comprend le Burkina Faso, le Tchad, le Mali et le Niger - "ont quadruplé en deux ans seulement", alors que le nombre de déplacés internes s'est élevé à 490.000 au début de 2019.

Malgré la générosité de leurs hôtes, de nombreux déplacés internes ne disposent même pas d'un abri de base et dorment en plein air et ont d'urgence besoin d'abris, d'articles de secours, de soins de santé et d'installations sanitaires appropriées, indique le communiqué.

Le HCR construit 108 abris en dur à Ouahigouya et a distribué des matelas et des couvertures, des produits d'hygiène et d'autres articles de première nécessité. Les autorités locales accélèrent les efforts pour enregistrer les nouveaux arrivants et les relocati-

ons censorer notre passé", avait justifié le ministre chargé des Communautés, Robert Jenrick. "Ce qui a été érigé durant des générations (...) ne peut pas être enlevé sur un coup de tête". Le Royaume-Uni a été amené à s'interroger sur son passé colonial et ses symboles dans la foulée des manifestations déclenchées par la mort de l'Américain noir George Floyd, tué par un policier blanc, qui ont ravivé l'an dernier le mouvement Black Lives Matter. En juin, des manifestants avaient déboulonné la statue du marchand d'esclaves Edward Colston à Bristol (sud-ouest de l'Angleterre). Devant Westminster, un monument à Winston Churchill avait été tagué avec l'inscription "raciste".



ser sur un autre site. Le Sahel accueille également plus de 850.000 réfugiés, principalement originaires du Mali. Attaques terroristes, gangs criminels, affrontements communautaires, le Sahel est pris dans une spirale de violences qui ont fait des milliers de morts depuis 2012.

Coronavirus

L'UE appelle à limiter les voyages face à une situation «très grave»



L'Union européenne a appelé à éviter les voyages non essentiels entre les pays du bloc pour faire face à la menace des nouveaux variants du coronavirus, jugeant la situation sanitaire "très grave", à l'issue d'un sommet des Vingt-Sept par vidéoconférence jeudi. La France a annoncé dans la foulée qu'elle imposerait à partir de dimanche aux voyageurs en provenance d'autres pays européens la présentation d'un test PCR réalisé 72H avant le départ. Une obligation qui ne concerne toutefois pas les voyages essentiels, les travailleurs frontaliers. Faisant écho à l'agence européenne chargée des épidémies (ECDC), la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a estimé jeudi soir que "tous les voyages non essentiels" devaient "être fortement déconseillés". "Nous sommes de plus en plus inquiets au sujet des différents variants" du coronavirus, a reconnu Mme von der Leyen.

Elle a proposé une nouvelle définition plus précise des zones à risques du point de vue sanitaire, avec une nouvelle catégorie "rouge sombre". Au sein de l'UE, les voyageurs en provenance de ces régions pourraient être soumis à l'obligation de subir un test avant leur départ et de se mettre en quarantaine à leur arrivée. Concernant les pays hors UE, "nous proposerons des mesures de sécurité supplémentaires pour les voyages essentiels vers l'Europe, par exemple en exigeant un test avant le départ", a-t-elle ajouté. Le contrôle des frontières est une prérogative nationale, mais les Européens tentent de se coordonner pour préserver le fonctionnement du marché intérieur, le transport de marchandises et le quotidien des travailleurs frontaliers. Ils veulent éviter le chaos qui avait suivi les fermetures de frontières en ordre dispersé lors de l'arrivée de l'épidémie au printemps dernier. Face aux variants du coronavirus (britannique, sud-africain), plus contagieux, plusieurs pays ont déjà durci les restrictions ces derniers jours, comme l'Allemagne mardi. Les Pays-Bas ont annoncé jeudi soir un couvre-feu à partir de 21h00, le Portugal une fermeture de ses écoles.

IMPATIENCE

L'UE a au total signé six contrats pour des vaccins avec des laboratoires pharmaceutiques et est en discussion avec deux autres (Novavax et Valneva), pour plus de 2,5 milliards de doses potentielles. Signe d'une impatience croissante, quatre pays -Autriche, Grèce, République tchèque et Danemark- avaient écrit une lettre à Charles Michel pour réclamer que le processus d'approbation des vaccins par l'EMA soit plus rapide. Athènes a aussi plaidé pour la mise en place d'un certificat "standardisé" de vaccination au sein de l'UE, une proposition discutée au sommet. La Grèce souhaite sauver son industrie touristique, mais l'idée de se servir de ce certificat pour permettre aux personnes vaccinées de voyager est jugée prématurée par plusieurs Etats membres, en raison de la faible proportion de la population vaccinée et des incertitudes concernant l'effet du vaccin sur la transmission du virus. "Nous devrions être en mesure de nous mettre d'accord" sur des normes communes pour ces certificats, a déclaré Charles Michel. "Dans un second temps nous pourrons voir si et dans quelles circonstances ce certificat peut être utilisé".

«EFFORT ÉNORME»

A la veille du sommet, les Européens étaient finalement parvenus à s'entendre sur une reconnaissance mutuelle des résultats des tests,

USA Jusqu'à 80% de risque d'infections en moins grâce à des anticorps de synthèse

Pris de façon préventive, le traitement d'anticorps de synthèse du groupe américain Eli Lilly permet de réduire de jusqu'à 80% le risque de contracter le Covid-19 selon les résultats d'une étude réalisée auprès de résidents de maisons de retraite aux Etats-Unis, a annoncé jeudi l'entreprise. "Nous sommes très satisfaits de ces résultats positifs, qui montrent que le bamlanivimab (nom commercial de l'anticorps de synthèse, NDLR) a permis d'aider à prévenir le Covid-19, réduisant de façon considérable la forme symptomatique de la maladie chez des résidents de maisons de retraite", a affirmé Daniel Skovronsky, responsable scientifique du groupe, dans un communiqué. Cet essai, soutenu par le gouvernement américain, a été mené sur 299 résidents de maisons de retraite et 666 membres du personnel travaillant dans ce type d'institutions ayant été testés négatif au virus avant de recevoir le traitement. Les participants ont reçu de manière aléatoire soit 4,2 grammes de bamlanivimab, soit un placebo. Après huit semaines de suivi, le risque de développer une forme symptomatique du Covid-19 a été atténué de 57% pour l'ensemble des personnes ayant reçu l'anticorps de synthèse. Concernant le sous-groupe des résidents de maisons de retraite, ceux ayant reçu le bamlanivimab ont vu leur risque d'attraper le Covid-19 réduit de 80%.



Quatre décès dus au virus ont aussi été enregistrés chez les résidents en institution, tous avaient reçu une injection de placebo. L'étude s'est aussi penchée sur l'utilisation de l'anticorps de synthèse, qui a reçu en novembre une autorisation d'utilisation en urgence par l'Agence américaine des médicaments, comme traitement pour 132 participants qui avaient été testés positifs au virus. L'entreprise a fourni moins de détails sur cette partie de l'essai.

Ces résultats bien que préliminaires et en attente de validation par d'autres scientifiques, ont été jugés très prometteurs par certains experts. Selon Eleanor Riley, professeure d'immunologie à l'université d'Edimbourg, ce type de traitement aux anticorps de synthèse pourrait être un complètement

aux vaccins. "Il y aura toujours une petite partie de la population qui ne pourra pas être vaccinée ou qui n'aura pas une bonne réaction à la vaccination en raison d'antécédents médicaux", explique-t-elle.

"Ces résultats dépassent nos espérances en montrant que ce type de traitement peut être utilisé à la fois pour prévenir et traiter la maladie", commente de son côté Nick Cammack, expert de la cellule de recherche sur le Covid-19 de la fondation britannique Wellcome. Les anticorps de synthèse, injectés en intraveineuse, imitent ce que le système immunitaire fait après la contamination par le coronavirus, en allant bloquer la pointe du virus qui lui permet de s'attacher aux cellules humaines et de les pénétrer.

A l'ère de l'infox, les «fact-checkers» proposés pour le Nobel de la paix



Faisant valoir que "la première victime d'une guerre, c'est la vérité", une députée norvégienne a annoncé jeudi avoir proposé la candidature des "fact-checkers", les vérificateurs des faits, au prix Nobel de la paix. "Nous vivons à une époque où combattre les mensonges est tellement important que à Joe Biden l'a mentionné dans son discours" d'investiture, a expliqué Trine Skei Grande, ex-présidente du parti Libéral, actuellement au pouvoir en Norvège au sein d'une coalition.

"Cette année, j'ai proposé les vérificateurs des faits au prix Nobel de la paix. Ils ont besoin de notre soutien", a-t-elle ajouté sur Twitter. Dans la pratique, l'élu, qui a notamment été ministre de la Culture puis de l'Education entre

2018 et 2020, a avancé la candidature de l'International Fact-Checking Network (IFCN), un réseau de plusieurs dizaines de médias et d'organisations --dont l'AFP-- actives dans la vérification des faits. Dans un courriel à la communauté mondiale des "fact-checkers", le directeur de l'IFCN, Baybars Orsek, a fait part du "sentiment énorme d'humilité et de fierté" régnant à la tête de l'organisation, après l'annonce que sa candidature était avancée.

"Si nous sommes conscients qu'il s'agit d'une étape très préliminaire dans un voyage sans égal, c'est un grand témoignage du travail de notre mouvement", a-t-il écrit. L'Institut Nobel accepte toutes les candidatures valides envoyées avant la date-limite du 31 janvier, sans qu'il faille y voir une quel-

conque reconnaissance de sa part. Chaque année, des centaines de noms sont proposés pour la prestigieuse distinction. Parmi les autres candidatures connues pour 2021 figure... l'ex-président américain Donald Trump qui a pour sa part popularisé l'expression "fake news".

Des dizaines de milliers de personnes (parlementaires et ministres de tous les pays, anciens lauréats, certains professeurs d'université, etc.) sont habilitées à soumettre une candidature au Nobel de la paix.

Mercredi, Joe Biden avait exhorté ses compatriotes à rejeter la manipulation des faits, dans une référence à son prédécesseur Donald Trump, qui a nié pendant des semaines le résultat de l'élection présidentielle. "Chacun d'entre nous a le devoir et la responsabilité, en tant que citoyens, qu'Américains, et particulièrement en tant que dirigeants, (...) de défendre la vérité et de combattre les mensonges", avait souligné le nouveau président américain. Faisant référence en matière de lutte contre l'infox, l'IFCN compte, selon son site internet, 79 signataires certifiés à travers le monde. Outre le service de fact-checking de l'Agence France-Presse, on y retrouve celui du Washington Post, du Monde ("Les Décodeurs"), de Reuters ou encore Africa Check.

Le Nobel de la paix sera attribué début octobre. L'an dernier, il avait couronné le Programme alimentaire mondial (PAM).

Immigration Biden à contre-pied de Trump, lance la bataille de la régularisation



Le gouvernement Biden a pris dès son premier jour le contre-pied de mesures migratoires ultra-controversées de l'ère Trump, et lancé la bataille pour un projet de loi qui ouvrirait la voie à la légalisation de millions de sans-papiers. Les premiers décrets sont tombés mercredi soir: le nouveau président démocrate a annulé le décret qui interdisait aux ressortissants de pays en majorité musulmans (Iran, Libye, Somalie, Syrie et Yémen) d'entrer aux Etats-Unis. Promulgué par Donald Trump en janvier 2017 puis remanié, il avait causé la pagaille dans les aéroports américains, des recours judiciaires à n'en plus finir, et considérablement écorné l'image des Etats-Unis -- réputés terre d'immigration par excellence -- dans les pays concernés. Le mur à la frontière mexicaine, projet que l'ex-président républicain portait comme un étendard depuis 2015, est suspendu.

Les quelque 700.000 "Dreamers", ces immigrés arrivés enfants aux Etats-Unis, qui souvent connaissent à peine leur pays d'origine et dont Trump avait remis en cause le statut légal temporaire que leur avait accordé Barack Obama, retrouvent quant à eux une protection juridique. Joe Biden a aussi annulé les consignes d'expulsion les plus agressives, qui avaient fait de la police migratoire (ICE) une agence particulièrement redoutée. Et un moratoire de 100 jours sur la plupart des expulsions a été annoncé.

De nombreuses associations de migrants ont immédiatement applaudis ces mesures. "Le nuage noir qui planait au-dessus de nos têtes depuis quatre ans a disparu", s'est félicitée Camille Mackler, d'une association d'avocats pro-migrants, créée dans la foulée du "Muslim ban". "Après quatre années de guerre contre les migrants, c'est comme l'aube d'un jour nouveau", a aussi salué Krish O'Mara Vignarajah, présidente d'une association luthérienne de défense des migrants.

"Ce que (Biden) a annoncé est vraiment substantiel, pour le premier jour d'un président." "Ces quatre dernières années ont été les pires de ma vie", a déclaré Aura Hernandez, une immigrée sans-papiers originaire du Guatemala, mère de cinq enfants, qui s'est cachée plusieurs mois en 2018 dans une église de Manhattan pour éviter d'être expulsée. "Maintenant, j'ai des espoirs d'obtenir justice."

BATAILLE «HERCULÉENNE»

Comme d'autres, elle est cependant restée prudente, car aussi symboliques soient-ils, ces décrets ne remplacent pas une vaste loi sur l'immigration qui, seule, clarifierait définitivement la situation de millions de clandestins. Le texte est déjà sur la table: il promet de légaliser plus définitivement les Dreamers, ainsi qu'une grande partie des quelque 11 millions de sans-papiers

Ukraine 15 morts dans l'incendie d'une maison de retraite

Un incendie a ravagé jeudi une maison de retraite à Kharkiv, dans l'est de l'Ukraine, faisant au moins 15 morts, ont indiqué les autorités ukrainiennes. Le feu s'est déclenché en milieu d'après-midi au premier étage de cet établissement dans cette ville d'Ukraine, ex-république soviétique souffrant d'un système de santé délabré, ont indiqué les autorités ukrainiennes. "Quinze corps ont été découverts sur les lieux", a indiqué dans un communiqué le service des Situations d'urgence.

"Neuf personnes ont été sauvées et placées dans des hôpitaux", a-t-

il précisé. La procureure générale Iryna Venedykova a fait état de 15 morts et 11 blessés sur Facebook. "La cause préliminaire de l'incendie est (la manipulation) imprudente d'appareils électriques", a-t-elle poursuivi, annonçant l'ouverture d'une enquête pénale pour violation des règles anti-incendie. Le président Volodymyr Zelensky a indiqué sur Telegram qu'au total 33 personnes se trouvaient dans l'immeuble au moment du sinistre. Il a exprimé ses condoléances aux proches des victimes tout en exigeant aux forces de l'ordre de retrouver les coupables "dans les plus brefs

délais". Les incendies meurtriers ne sont pas rares en Ukraine, où le respect des règles de sécurité est aléatoire et où de nombreuses infrastructures sont vétustes. En décembre 2019, un incendie avait tué 16 personnes et en avait blessé 30 autres dans un établissement d'enseignement supérieur à Odessa, dans le sud du pays. La directrice avait été arrêtée et soupçonnée de "négligence criminelle". En août de la même année, un incendie dans un hôtel d'Odessa avait fait neuf morts. En juin, c'était un hôpital psychiatrique qui avait brûlé, toujours à Odessa, faisant six morts.

Le texte permettrait aux sans-papiers qui paient leurs impôts et n'ont pas d'antécédents criminels de pouvoir travailler légalement pendant une première période de six ans, après quoi il pourrait espérer obtenir la fameuse "carte verte", le permis de séjour américain. Mais le sénateur a souligné que le projet avait besoin de 60 voix pour passer la barrière du Sénat et les démocrates n'en disposent que de 50.

Or pour les républicains, toute légalisation massive ressemble à une "amnistie" -- un chiffon rouge potentiel pour beaucoup, notamment ceux dont le poste sera remis en jeu lors des prochaines élections, en 2022. M. Menendez a appelé à l'aide les milieux d'affaires, globalement pro-immigration, afin qu'ils pèsent de tout leur poids sur les républicains, notamment dans les milieux agricoles -- très dépendants des travailleurs immigrés -- et ceux de la tech, empêchés de recruter certains jeunes cadres par le resserrement de la politique migratoire des années Trump. Le patron d'Apple, Tim Cook, responsable de l'immigration pour l'association Business Roundtable, s'est dit dès mercredi prêt à travailler avec le gouvernement Biden et le Congrès "à des solutions globales pour réparer notre système d'immigration défaillant".

Le texte a-t-il une chance de passer en l'état? Le sénateur Menendez, qui a vu d'autres vastes textes migratoires mourir au Congrès, a prévenu jeudi qu'il fallait être prêt à "la négociation", et donc à des compromis. La légalisation des millions de sans-papiers "est un problème majeur qui traîne depuis des décennies", dit Sahar Aziz, professeure de droit à l'université Rutgers.

"A chaque fois qu'un président démocrate essaie d'ouvrir un chemin vers la naturalisation, les républicains s'y opposent." Pour elle, les démocrates risquent, faute de majorité suffisante, de devoir finalement accepter des mesures migratoires ponctuelles bien moins ambitieuses, comme l'avait fait le gouvernement Obama.

Les Suisses en faveur de l'initiative dite «anti-burqa»



Les Suisses sont favorables à 63% à l'initiative populaire visant à interdire de "se dissimuler" le visage dans l'espace public, selon le premier sondage sur le sujet publié vendredi par l'éditeur Tamedia. Selon ce sondage mené en janvier auprès de plus de 15.000 personnes et publié par l'agence de presse suisse ATS, 35% des personnes interrogées sont contre le texte, qualifié d'"initiative anti-burqa" dans les médias helvétiques. Seuls 2% sont indécis. Le gouvernement a fait part de son opposition au texte qu'il juge "inutile" car, explique-t-il, les femmes portant le voile intégral sont principalement des touristes. Les Suisses doivent se prononcer le 7 mars, dans les urnes, sur cette proposition d'interdire de se dissimuler le visage dans l'espace public, dans les lieux accessibles au public ou dans lesquels sont fournies des prestations ordinairement accessibles. Des exceptions seraient admises dans les lieux de culte ou lorsqu'elles sont justifiées par des raisons de santé ou de sécurité, des raisons climatiques ou des coutumes locales.

L'initiative populaire a été lancée par un comité rassemblant des personnes issues en grande partie de la droite populiste UDC, premier parti suisse, mais aussi de l'Union démocratique fédérale (UDF), une petite formation qui défend des valeurs chrétiennes. Le texte souligne également que "nul ne peut contraindre une personne de se dissimuler

Italie Arrestation d'un suprémaciste blanc soupçonné de terrorisme



Un Italien de 22 ans proche de groupes suprémacistes blancs et soupçonné d'activités terroristes a été arrêté vendredi à Savone (nord-ouest), a annoncé la police. L'homme est accusé d'association terroriste et d'incitation à commettre des attaques racistes et antisémites. La police a également procédé à des perquisitions aux domiciles de douze autres suspects dans plusieurs

villes de la péninsule, notamment à Turin (nord-ouest) et Palerme, la capitale de la Sicile (sud).

Les groupes d'extrême droite italiens, parfois violents, ont des racines qui remontent notamment à la dictature fasciste de Benito Mussolini (1922-1943). En 2018, un sympathisant néo-nazi avait tiré sur une douzaine de migrants africains à Macerata (centre), faisant six blessés.

El Djazaïr, au-delà des «excuses»

Au moment où les médias en France annoncent la remise d'un rapport sur l'Histoire entre la France, ancienne puissance coloniale, et El Djazaïr, souveraine depuis le 5 juillet 1962, force est de revenir à un débat sur les faits de nature à mieux comprendre les tenants et aboutissants du dialogue entre les peuples, davantage qu'entre les Etats. Au-delà des « excuses », il y a sans doute des réalités plus significatives appelant une juste réparation.

Par Ammar Koroghli*

1ère partie

Ainsi, selon une légende tenace, le «coup de l'éventail» datant de 1827 a été le coup d'envoi du blocus maritime d'Alger par la marine royale française. L'aventure coloniale avait pour objectif de consolider l'influence française dans le bassin occidental de la Méditerranée. Le 5 juillet, les Français occupèrent Alger ; le même jour, le dey Hussein signa l'acte de capitulation. Premières conséquences : l'effondrement du pouvoir ottoman, le pillage des caisses de l'État, l'expulsion des janissaires d'Alger vers l'Asie Mineure et l'accaparement par la France de toutes les terres du Beylik. Le 1^{er} décembre 1830, Louis-Philippe nomma le duc de Rovigo chef du haut-commandement en Algérie pour mettre en œuvre la colonisation dont la violence est notoire. Après avoir battu Abd-El-Kader, le général Desmichels signa avec ce dernier un traité qui reconnut l'autorité de l'émir sur l'Oranie et permit à la France de s'installer dans les villes du littoral.

Officiellement, le 22 juillet, la Régence d'Alger devint «Possession française d'Afrique du Nord». Abd-El-Kader battit le général Trézel dans les marais de la Macta, près de Mascara. Il put également encercler la ville d'Oran durant une quarantaine de jours. Arrivé en renfort de métropole, le général Bugeaud infligea une défaite à celui-ci. Courant janvier 1836, le général Clauzel s'empara de Mascara et de Tlemcen. Le traité de la Tafna fut signé le 30 mai 1837 entre le général Bugeaud et l'Emir Abd-El-Kader.

Ce dernier établit sa capitale à Mascara. Le comte de Damrémont, devenu gouverneur général de l'Algérie en 1837, se mit en rapport avec le bey de Constantine pour obtenir une Convention similaire se heurtant au rejet de Ahmed Bey. Courant octobre 1837, le dit gouverneur général se mit en marche sur Constantine fort de dix mille hommes. Après sept jours de siège au cours desquels le comte de Damrémont fut tué, la ville fut conquise.

En 1839, l'armée française ayant entrepris d'annexer un territoire situé dans la chaîne des Bibans (chaîne de montagnes du Nord d'El Djazaïr), l'Emir Abd-El-Kader considéra qu'il s'agissait d'une rupture du traité de Tafna. Il reprit alors sa résistance ; il pénétra dans la Mitidja et y détruisit la plupart des fermes des colons français. Il constitua une armée régulière (dix mille hommes, dit-on) qui reçut leur instruction des Turcs et de déserteurs européens. Il aurait même disposé d'une fabrique d'armes à Miliana et d'une fonderie de canon à Tlemcen. Il reçut également des armes provenant de l'Europe. Nommé gouverneur général de l'Algérie française en février 1841, Bugeaud arriva à Alger avec l'idée de la conquête totale de l'Algérie. Par l'entremise des «bureaux arabes», il recruta des autochtones tout en encourageant l'établissement de colonies. Il a pu dire alors : «Le but n'est pas de courir après les Arabes, ce qui est fort inutile ; il est d'empêcher les Arabes de semer, de récolter, de pâture, [...] de jouter de leurs champs [...]. Allez tous les ans leur brûler leurs récoltes [...]», ou



bien extermez-les jusqu'au dernier.» Ou encore : «Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux Sbéhas ! Fumez-les à outrance comme des renards.» De fait, en mai 1841, l'armée française occupa Tagdempt (situé à Tiaret qui fut capitale des Rustumides), puis Mascara pratiquant la razzia et détruisant récoltes et silos à grains. Il semble que l'Emir Abd-El-Kader fit en vain appel au sultan ottoman. C'est ainsi que courant mai 1843, le duc d'Aumale prit par surprise la «smala» d'Abd-El-Kader faisant trois mille prisonniers (smala : «réunion de tentes abritant les familles et les équipages d'un chef de clan arabe qui l'accompagnent lors de ses déplacements»).

En février 1844, la France mit en place une Direction des Affaires arabes pour contrôler les bureaux arabes locaux dans les provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine avec le dessein de disposer de contacts avec la population autochtone. Fin mai 1844, des troupes marocaines prirent d'assaut les troupes françaises installées dans l'Oranais, mais furent repoussées par le général Lamoricière. Réfugié au Maroc, l'Emir Abd-El-Kader a pu décider le sultan Moulay Abd-Rahman d'envoyer une armée à la frontière algéro-marocaine provoquant ainsi des incidents qui, après d'infuctueux pourparlers, décida le général Bugeaud de repousser l'armée du sultan marocain qui fut défaite (bataille d'Isly). L'armée marocaine dut se replier en direction de Taza, obligeant le sultan à interdire son territoire à Abd-El-Kader qui finit par se rendre aux spahis (à l'origine, les spahis furent un corps

de cavalerie traditionnel du dey d'Alger, d'inspiration ottomane ; lors de la conquête de l'Algérie par la France, ils furent intégrés à l'Armée d'Afrique qui dépendait de l'armée de terre française). L'Emir Abd-El-Kader fut d'abord placé en résidence surveillée durant quatre ans en France (il fut libéré par Napoléon III), puis résida en Syrie jusqu'à la fin de sa vie. C'est ainsi que la Constitution française de 1848 fit de l'Algérie une partie intégrante du territoire français, notamment par l'institution de trois départements français : Alger, Oran et Constantine, les musulmans et les juifs d'Algérie étant considérés des «sujets français» avec le statut d'«indigènes». La résistance continua d'être vive en Kabylie et dans l'oasis des Zaatcha dans l'actuelle wilaya de Biskra. Plus tard, la domination française s'étendit à la Petite Kabylie. Jusqu'en juillet 1857, la résistance continua dans le Djurdjura avec Lalla Fatma N'Soumer.

RÉVOLTES CONSTANTES

A la veille du début de la conquête française, on estimait la population algérienne à trois millions d'habitants. La violente guerre de conquête, notamment entre 1830 et 1872, explique le déclin démographique de près d'un million de personnes. On évoque également les invasions de sauterelles entre 1866 et 1868, les hivers très rigoureux à la même période (ce qui provoqua une grave disette suivie d'épidémies tel le choléra). Pour les Européens d'alors, cette donnée était bénéfique dès lors qu'elle diminuait le déséquilibre démographique entre les «indigènes» et les colons. Ce,

outre que le nombre important de constructions détruites avait pour dessein de gommer l'identité d'El Djazaïr. L'objectif était de détruire matériellement et moralement le peuple algérien. Sous Napoléon III, il fut question d'un «royaume arabe» lié à la France avec celui-ci comme souverain. A la même période, on a estimé que quelque deux cent mille colons, français ou européens, possédaient environ sept cent mille hectares. D'un point de vue législatif, il y eut le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 inspiré par le Saint-Simonien Ismaël Urbain, ayant trait au statut personnel et la naturalisation de l'«indigène musulman» et de l'«indigène israélite» (voire à la naturalisation des «étrangers qui justifient de trois années de résidence en Algérie», appellés plus tard «pieds-noirs»). Force est de constater qu'en décembre 1866 furent créés des conseils municipaux élus par quatre collèges séparés : français, musulmans, juifs et étrangers européens, les Français disposant des deux tiers des sièges.

La révolte de 1871 est considérée comme la plus importante insurrection contre le pouvoir colonial français. Ainsi, plus de deux cent cinquante tribus se soulevèrent (environ un tiers de la population de l'Algérie d'alors). Elle fut menée depuis la Kabylie (les Bibans ou Tiggura) par le cheikh El Mokrani, son frère Boumezrag et le cheikh Haddad (chef de la confrérie des Rahmania). Après cette révolte, plus de cinq cent mille hectares furent confisqués et attribués aux «émigrés hexagonaux» suite à la défaite française de 1870 face à l'Allemagne. C'est ainsi que de

245.000, le nombre des colons aboutit à plus de 750.000 en 1914. A la même date, le nombre des Djazaïris («indigènes») passa de deux millions à cinq millions. Après la chute de Napoléon III, les tenants de la Troisième République préconisèrent une politique d'assimilation, notamment par la francisation des noms et la suppression des coutumes locales.

Le 24 octobre 1870, en vertu des décrets du Gouvernement provisoire, le gouvernement militaire en Algérie céda la place à une administration civile. La nationalité française fut accordée aux Juifs d'Algérie (décret Crémieux) qui furent néanmoins soumis à l'antisémitisme des colons. En accordant aux Juifs algériens le même statut que les Français d'Algérie, ce décret divisa les autochtones qui continuèrent de vivre dans une condition de misère accentuée par de nombreuses années de sécheresse et de fléaux. Les biens des insurgés Algériens de 1871 furent confisqués. Ainsi, une loi du 21 juin 1871 attribua quelque cent mille hectares de terres en Algérie aux «migrants d'Alsace-Lorraine». Et le 26 juillet 1873, fut promulguée la loi Warnier qui eut pour objectif de franciser les terres algériennes. Le 28 juin 1881, fut adopté le code de l'indigénat qui distingua deux catégories de citoyens : les citoyens français et les sujets français («indigènes»). Ces derniers furent soumis au code de l'indigénat qui les priva de leurs libertés et de leurs droits politiques (seul fut conservé le statut personnel, d'origine religieuse ou coutumiére).

A suivre

*Avocat-Auteur algérien

•2

21.05 Symphonissime



Présenté par Stéphane Bern

- 11.20 Les Z'amours
- 11.55 Tout le monde veut prendre sa place
- 13.00 Journal 13h00
- 13.20 13h15, le samedi...
- 14.00 Tout compte fait
- 15.55 Affaire conclue, tout le monde à quelque chose à vendre
- 17.35 Joker
- 18.35 N'oubliez pas les paroles
- 19.45 Météo 2
- 20.00 Journal 20h00
- 20.53 Météo 2

Stéphane Bern réunit de nombreux artistes sur la scène du théâtre du Châtelet pour interpréter les chansons du moment, arrangées et adaptées pour l'orchestre symphonique du chef Yvan Cassar. Le spectacle aura aussi lieu en coulisses. Dans le grand foyer du théâtre, transformé en loges pour l'occasion, les artistes y partagent, en toute simplicité, des moments de musique acoustiques et improvisés. Avec Florent Pagny, Louane, Vianney, Calogero, Julien Doré, Élodie Frégé, Christophe Maé, Pascal Obispo...

21.05 Meurtres à Albi



Téléfilm policier - France - 2019
Avec Léonie Simaga, Bruno Debrandt, Frédérique Kamatari, Alain Doutey
Après de longues années d'absence, Annabelle rentre à Albi, où elle a grandi, avec sa fille Pauline, 12 ans. Tout juste promue commissaire, elle est la première femme à prendre la direction du commissariat, au grand dam de Marc, convaincu que le poste lui revenait. Le meurtre d'un vieil agriculteur, bientôt suivi de celui d'une assistante sociale, va l'entraîner dans une enquête qui lui fera découvrir ses origines.

21.05 A.R.I.



Film de science-fiction
- Etats-Unis - France - 2020

Avec Jude Manley, Sophia Alongi, JR Brown, Greg Lutz, Cait Brasel
Noah, un jeune geek, découvre un robot qui semble abandonné dans une poubelle du laboratoire où travaille son père. Il le ramène à la maison et tente de le réparer. Ramené à la «vie», A.R.I. se révèle être un robot avec un système très sophistiqué d'intelligence artificielle. Il devient un vrai compagnon pour Noah. Mais le directeur du labo est à sa recherche car il veut en faire une arme puissante.

arte

TF12

- 09.10 Team Dronix
- 09.35 Slugterra
- 11.00 Oscar et Malika, toujours en retard !
- 11.55 Zine ! Zine !
- 12.05 Un jour, une question
- 12.10 Il était une fois... la vie
- 13.25 A table les enfants
- 13.30 Les Minikeums
- 18.05 Une saison au zoo
- 19.50 C'est toujours pas sorcier

10.10 Dorine, d'un ciel à l'autre

11.10 Santorin

en héritage

12.00 Rêver le futur

13.05 Serengeti

14.00 Les routes

de l'impossible

15.00 Silence,

ça pousse !

16.00 Destination

2024

16.05 La maison

France 5

17.45 C dans l'air

19.00 C l'hebdo

20.00 C l'hebdo

la suite

20.20 Embarque-

ment immédiat

20.50 Echappées

belles

23.50 La p'tite

librairie

09.35 Invitation au voyage

10.40 Cuisines des terroirs

11.10 Les derniers mondes sauvages

13.25 La vie cachée des animaux de la ferme

16.25 Invitation au voyage

17.05 GEO Reportage

17.50 Les îles australiennes . un paradis à découvrir

18.35 Arte reportage

19.45 Arte journal

20.05 28 minutes

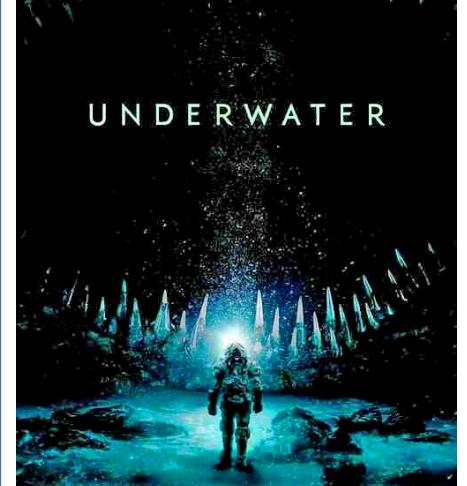
samedi

20.50 Transatlantiques

22.40 Océans, le mystère plastique

- 09.30 C'est mon choix
- 14.00 The Middle
- 16.40 The Big Bang Theory
- 21.05 Modern Family
- 09.00 JT
- 09.10 Direct Auto Express
- 11.00 WRC : Rallye de Monte-Carlo
- 12.00 Direct Auto Express
- 13.40 Mary Higgins Clark : Vous souvenez-vous ?
- 21.05 Animaux à adopter

C 8



UNDERWATER

CANAL+ CINEMA 20.53

UNDERWATER

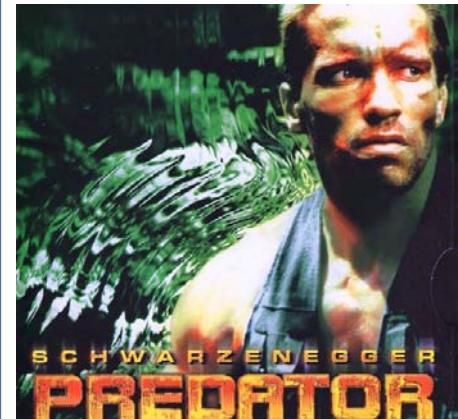
Film de science-fiction - Etats-Unis - 2020

Avec Kristen Stewart, Vincent Cassel, T.J. Miller, Jessica Henwick

Dans la fosse des Mariannes, en plein cœur de l'Océan Pacifique, la société Tian Industries vient d'installer une plateforme de forage, la station Keppler 822, qui opère à des profondeurs inédites. Ingénierie mécanicienne employée par la station, Norah Price et ses collègues se retrouvent coincés dans les lieux, quand une violente secousse sismique ébranle le bâtiment sous-marin. La jeune femme parvient à isoler une partie de la station et à joindre avec les survivants le capitaine Lucien, responsable du bâtiment.

CINE + FRISSON 20.50

PREDATOR



SCHWARZENEGGER PREDATOR

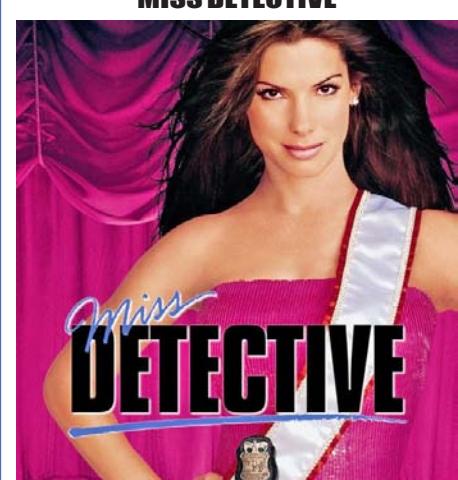
Film de science-fiction - Etats-Unis - 1987

Avec Arnold Schwarzenegger, Carl Weathers, Elpidia Carrillo

Le major Dutch Schaefer, spécialisé dans les opérations de commando, est chargé de délivrer des civils américains retenus par des rebelles en Amérique latine. Chemin faisant, Dutch et ses hommes découvrent qu'ils ont été abusés et qu'ils doivent en réalité détruire une base secrète des guérilleros. Plus grave encore, les cadavres atrocement mutilés des membres d'un précédent corps expéditionnaire laissent deviner la présence d'une créature monstrueuse.

CINE + FAMIZ 20.50

MISS DÉTECTIVE



Comédie - Etats-Unis - 2000

Avec Sandra Bullock, Michael Caine, Benjamin Bratt, Candice Bergen

Gracie Hart, agent du FBI, et son partenaire Eric Matthews sont sur la piste d'un terroriste, surnommé «Le Citoyen». Ce dernier menace de faire exploser une bombe lors du concours de Miss Etats-Unis. Gracie infiltré le concours en se faisant passer pour la représentante du New Jersey. Victor Melling est chargé de sa métamorphose. Au cours des préparatifs, Gracie sympathise avec Cheryl, une candidate.

TF1

21.05 Ninja warrior



10.30 Génération Ushuaïa

12.00 Les 12 coups de midi

12.50 Petits plats en équilibre

12.55 Météo

13.00 Le Journal

13.40 Grands reportages

14.50 Reportages découverte

16.10 Les docs du week-end

17.50 50mn Inside

19.00 50' inside

19.50 Vendée Globe - Solitaires

19.55 Météo

20.00 Le journal

20.45 Loto

50 nouveaux candidats se présentent pour se frotter à divers obstacles installés sur le Vieux-Port de Cannes pour cette quatrième soirée de sélections. Chacun doit parvenir à franchir les quatre premiers en temps limité avant de grimper sur l'impressionnante «Tour d'acier», puis d'atteindre le sommet du mur classique de 4,20 mètres ou celui du méga mur culminant à 5,50 mètres. Les douze plus performants se lancent ensuite dans des duels pour déterminer les six qui participeront à la grande finale.

21.05 Stumptown



Série dramatique - Etats-Unis - 2019

Saison 1 - Episode 7

- Tous les coups sont permis

Avec Cobie Smulders, Jake Johnson, Monica Barbaro, Adrian Martinez Dex travaille sous couverture pour le compte d'un politicien local qui cherche des dossiers compromettants sur son adversaire. La romance de Grey avec Liz se renforce et Dex subit un repas de Thanksgiving entre amis un peu tendu au Bad Alibi.

CANAL+

21.02 Ligue 1 Uber Eats



10.49 21 cm de +

10.52 Boîte noire

11.19 Le cercle

séries

12.00 WRC :

Rallye de

Monte-Carlo

13.00 Plateau

sport

13.18 Elles

14.22 Sport

Reporter

14.57 Avant-Match

Top 14

15.10 Rugby :

Top 14

17.19 Canal

Sports Club

18.21 Football :

D1 Arkema

20.57 Avant-match

Ligue 1

PLANÈTE +

09.39 Hunting

Hitler : les dossiers

déclassifiés

11.17 Traqueur

de serpents

13.15 Le règne

de l'araignée

14.15 Fautes

entrer l'accusé

15.49 Nature :

l'empreinte

de la guerre

16.45 Ecologie,

sécurité, politique :

le défi climatique

17.42 Washington

19.10 Des villes à

hauteur d'hommes

20.06 American

Pickers, la

brocante made

in U.S.A.

TFX

W9

09.00 Nicky Larson

10.35 Familles nombreuses :

Bélier 21-03 au 20-04

En famille, joies auprès des enfants et réconfort auprès de vos aînés. Un climat de complicité chaleureuse généralisée, que vous savourez en connaisseur.

Taureau 21-04 au 21-05

Vous pourriez vous sentir freiné, retenu, limité, financièrement parlant. Rassurez-vous, vous ne manquerez de rien d'essentiel.

Gémeaux 22-05 au 21-06

Ce n'est sûrement pas aujourd'hui que vous vous démènerez comme un beau diable pour développer votre situation professionnelle et réaliser vos plus hautes ambitions.

Cancer 22-06 au 22-07

Très bons influx pour votre position professionnelle. Vous ferez un grand bond en avant aujourd'hui. Des propositions intéressantes pourront vous être faites.

Lion 23-07 au 23-08

Qu'on ne s'attende pas à vous voir faire des concessions. Vous estimerez que vous n'avez aucune raison de vous plier aux exigences des autres.

Vierge 24-08 au 23-09

Ne négligez pas votre courrier dont la rédaction ne doit plus attendre. Soyez très prudent avec tous les écrits concernant vos affaires ou votre vie privée, car vous pourriez être victime d'une indiscretion.

Balance 24-09 au 23-10

Si vous avez l'occasion d'aller à une foire, un carnaval ou une fête quelconque, allez-y, préféralement avec vos amis. Ne manquez pas non plus les manifestations sportives.

Scorpion 24-10 au 22-11

Vous passerez des moments délicieux avec vos parents et vos frères et soeurs. Ces retrouvailles se dérouleront dans un climat de bonheur et de solide complicité.

Sagittaire 23-11 au 21-12

En famille, les rapports seront bons. Vous accepterez le dialogue, ce qui permettra le rapprochement, et donnera aussi la possibilité de clarifier certains malentendus.

Capricorne 22-12 au 20-01

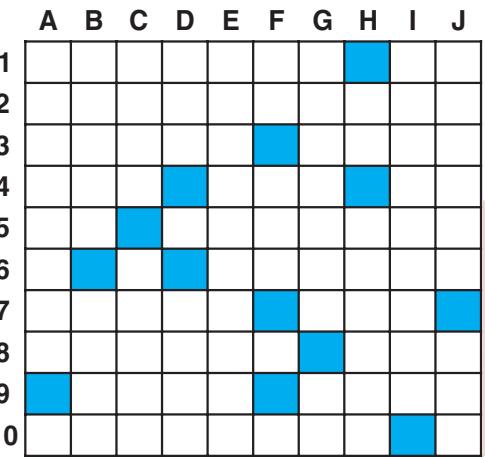
Grande devrait être votre satisfaction professionnelle, et elle le sera car vous bénéficierez de l'appui de Jupiter. Affirmez-vous, ne cherchez pas à faire vos mérites par excès de modestie.

Verseau 21-01 au 18-02

On vous fera des propositions d'achat de biens immobiliers ou d'objets de collection. Avant de vous livrer à ces acquisitions, réfléchissez à leur opportunité ; une seconde opinion ne serait pas superflue.

Poissons 19-02 au 20-03

Il y aura des rayons contradictoires sur votre Ciel astrologique. Evitez les désaccords en vous tenant tranquille.



Horizontalement:

- Oiseau de poche.
 - A l'est d'Eden.
 - Adopté en première lecture.
 - Laisser sur le carreau.
 - Cercle des habitués.
 - Ça la fiche mal à la fin ! Liquide. Sur l'ardoise.
 - Lettres de classe.
 - Avait un coup d'œil.
 - Les bois !
 - Fis le beau.
 - Série illimitée.
 - Mode d'emploi.
 - Taupé royale.
 - Fera part. Mince alors !
 - Telles les flèches de Cupidon.
- Est pour personne !

Verticalement:

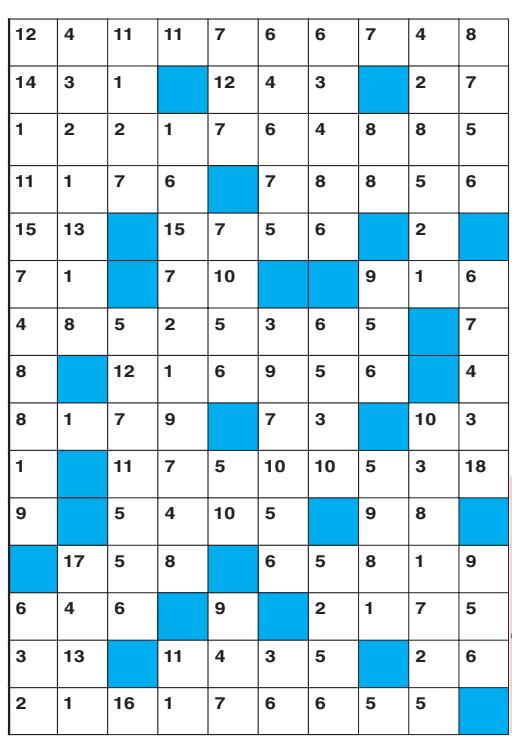
- Tel le parnassien apollon.
- Mouvements folâtres. Mit au point.
- Guinde.
- Tenue de l'espace.
- Partie visible de l'iceberg. Portion limitée.
- Attestation.
- Adopté en première lecture ! A brillé avec éclat.
- Un petit bateau qui va sur l'eau... Réféléchi.
- Personnel. Bien dans le vent.
- Bon à savoir.
- Premiers pas.
- Est pour personne !



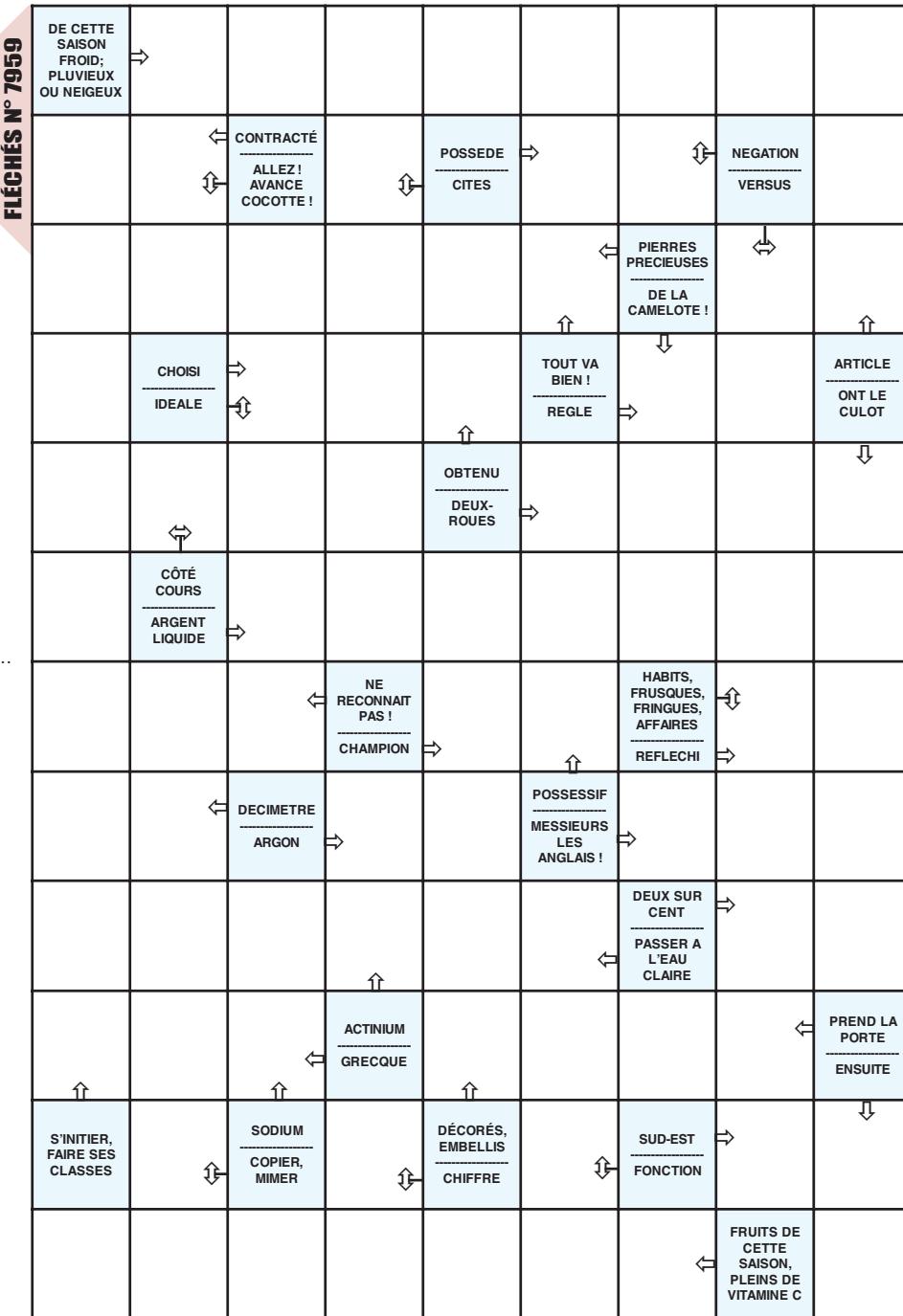
AGNELET – AMBITION – BOUSCULER – CADENAS – CONSTERNER – CREDO – ECHO – ECRAN – EGAREMENT – ENVOI – ETONNER – FANGE – FEERIE – FELIN – GISEMENT – LIAISON – LIANE – MAISON – MAJORETTE – MEDITATION – MENTION – MINE – NAGER – NOTAIRE – OGRE – ORAGE – OTAGE – PANIER – PEINER – PION – RECAPITULATION – ROUSPETANCE – SAVON – STAGE – TESSON – TIGRE – TOURNOI – VAINCRE – VOLONTAIREMENT – VOLTIGER.

Les 8 lettres restantes composent le tout de la charade suivante :

- Mon 1er est joli.
- Mon 2e nous fait un prix.
- Mon tout ça fait bœuf.



Jeux proposés par Chérifa Benghani



LES SOLUTIONS

CROISÉS N°7958

I	N	N	O	V	A	N	T	E	S
N	O	U	E	Y	N	O	M	E	
V	I	D	R	A	M	I	E	R	
I	R	I	S	E	R	P	U	T	
T	E	S	T	S	P	O	T		
E	M	U	T	E	T	S			
D	E	P	E	N	D	E	N		
C	E	I	F	U	S	E			
R	O	N	D	E	U	R	T		
I	N	G	E	N	I	E	U		

FLECHES N°7958

V	A	G	A	B	O	N	D
S	I	S	E	O	R	O	O
U	S	S	L	U	N	D	I
P	O	U	F	T	E	G	
E	R	A	T	S	O	T	
R	E	R	E	R	E	U	
E	N	S	U	E	T	A	
T	P	O	I	N	T	L	
T	E	L	T	S	O	L	
E	O	P	E	N	U	I	
E	E	U	E	P	I	E	
E	X	C	U	S	E	R	

SUDOKU N°958

5	9	7	1	5	2	4	6	3
2	6	3	8	7	4	5	1	9
5	1	4	3	9	6	2	7	8
3	7	1	5	4	9	8	2	6
4	5	9	2	6	8	1	3	7
6	2	8	7	3	1	9	5	4
9	3	6	4	2	5	7	8	1
7	8	2	9	1	3	6	4	5
1	4	5	6	8	7	3	9	2

FOUILIS N° 7958 SOUCOUPE (Sous - Coupe)

1	P	2	O	3	M	4	C	5	L	6
7	R	8	U	9	10	11	S	12	A	
13	E	14	15	16	D	17	V	18	G	
19	20	21	22	23		24				
25	26									

CODÉS N° 7958

1	P	2	O	3	M	4	C	5	L	6

</

La Tunisie et les Etats-Unis ont mené un exercice naval conjoint



Un exercice naval conjoint a été organisé entre la marine tunisienne et les forces spéciales de la marine américaine au large de Bizerte, dans l'extrême nord de la Tunisie, a annoncé jeudi le ministère tunisien de la Défense.

Baptisé "NADHOR 21-01", l'exercice militaire a été manœuvré du 18 au 21 janvier courant par le patrouilleur tunisiens de haute-mer "Hannon" et le patrouilleur tunisiens lance-missiles "La Galite", ainsi que le patrouilleur américain "USNS TRENTON", a précisé le ministère dans un communiqué. Il s'agit du deuxième exercice militaire conjoint en deux mois, organisé par les forces navales des deux pays. Cet exercice "vise à renforcer les capacités opérationnelles des forces navales tunisiennes dans la lutte contre les activités illicites en mer et la coordination dans le domaine du contrôle maritime, de la recherche et du sauvetage", selon le communiqué.

La défense aérienne syrienne repousse plusieurs missiles israéliens



La défense aérienne syrienne a repoussé plusieurs missiles israéliens lancés vendredi depuis l'espace aérien libanais et ciblant les environs de la ville syrienne de Hama, rapporte l'agence de presse officielle syrienne Sana, indiquant que les frappes ont fait quatre morts et plusieurs blessés parmi la population civile. "La défense antiaérienne de l'armée syrienne a repoussé aujourd'hui à l'aube une attaque israélienne ciblant les environs de la ville de Hama", a annoncé l'agence, se référant à une source militaire. "4 civils, dont deux enfants, ont été tués par ces frappes israéliennes". Les frappes ont été menées vers 04h00 (heure locale) du côté de la ville de Tripoli, dans le nord du Liban, indique la même source, notant que la plupart des missiles ont été interceptés.

La même source ajoute que "la défense anti-aérienne avait été activée vendredi matin suite à des frappes de l'ennemi israélien". Les forces aériennes israéliennes avaient précédemment lancé une attaque contre la Syrie dans la nuit du 6 au 7 janvier visant les quartiers sud de Damas. L'armée syrienne avait affirmé au lendemain que "l'attaque avait été menée depuis les hauteurs du Golan, causant des dégâts, mais ne faisait aucun blessé".

Le Quotidien

D'ORAN
Edition Nationale d'Information

Mali : appel à enquête suite à une frappe française ayant tué des civils



Human Rights Watch a appelé, jeudi, à l'ouverture d'une enquête "rapide" et "impartial" sur une frappe aérienne française sur un village dans le centre du Mali qui a coûté la vie à 19 personnes confirmées par des habitants locaux comme étant des civils, a indiqué un communiqué de l'ONG.

"Les autorités maliennes et françaises devraient coopérer pleinement avec l'enquête en cours de la Division des droits de l'homme de la MINUSMA, notamment en fournissant les plans de vol et l'accès au site", assure HRW.

Dans un communiqué du 7 janvier, la force "antiterroriste" française opérant au Mali a déclaré que l'attaque a été menée vers 15 heures par deux chasseurs Mirage 2000

Pedneault, chercheur auprès de la division crises et conflits à Human Rights Watch.

"Les forces maliennes et françaises devraient coopérer pleinement avec l'enquête en cours de la Division des droits de l'homme de la MINUSMA, notamment en fournissant les plans de vol et l'accès au site", assure HRW.

Dans un communiqué du 7 janvier, la force "antiterroriste" française opérant au Mali a déclaré que l'attaque a été menée vers 15 heures par deux chasseurs Mirage 2000

qui ont lancé trois bombes sur "un groupe d'environ 40 hommes adultes", tuant une trentaine de personnes qui, selon elle, étaient des terroristes qu'elle "traquait depuis plusieurs jours". Une version démentie par une ONG locale qui rapporté le soir de l'attaque qu'une cérémonie de mariage à l'extérieur de Bounti avait été bombardée et que des civils avaient été tués.

Par ailleurs, trois soldats maliens ont été tués jeudi dans le centre du pays par un engin explosif improvisé.

Tunisie : des familles dénoncent des arrestations abusives

Le policier a poussé la porte de la maison et embarqué mon fils qui était dans l'escalier: après une semaine de troubles nocturnes en Tunisie, marquée par des centaines d'arrestations, familles et associations dénoncent des abus et des interpellations arbitraires. Les heurts ont baissé d'intensité depuis mercredi soir, après six jours d'incidents entre des jeunes prenant pour cible, à coups de pierres ou de cocktails molotov, la police, qui réplique par d'importantes quantités de gaz lacrymogène. Ces protestations interviennent dans un contexte de crise sociale exacerbée par la pandémie, avec des perturbations de la scola-

rité, et un chômage qui touche plus de 30% des jeunes.

D'autres mères ou soeurs réunies mercredi devant le tribunal de première instance de Tunis ont dénoncé des abus lors des arrestations en marge des troubles nocturnes. Au moins 1.000 personnes, dont au moins 30% de mineurs, ont été arrêtées du 17 au 20 janvier, selon un décompte fait par des ONG, qui dénoncent des "campagnes d'arrestations arbitraires" et de nombreux cas de maltraitance. Ces pratiques "ne feront qu'alimenter la colère de la rue contre le système sécuritaire et agraver la crise de rejet envers l'Etat", ont elles averti.



EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

L'ENTERREMENT DES VIVANTS

mises en berne des activités économiques et commerciales sont pourtant partout identiques sans pour autant que les dégâts mortels soient les mêmes.

De plus, que des territoires outrageusement mal armés sur le plan sanitaire et très familiers avec les épidémies soient moins touchés que d'autres dont les structures et la compétence médicale des hommes sont notoirement consolidées, pose de fondées interrogations. Certains expliquent cette question par des données génétiques, d'autres mettent la lumière sur une histoire d'immunisation des populations ayant souffert régulièrement du passage démoniaque de plusieurs et différen-

tes épidémies. D'autres encore ne se retiennent pas et vont jusqu'à théoriser des explications à la limite du racisme pour affirmer sans gêne et sans retenue que la couleur blanche de la peau est un signe d'une dégénérescence humaine. On en est encore aux spéculations et le pessimisme reste de circonstance car les faits démontrent que la pandémie s'est inscrite dans la durée.

Faute d'arguments scientifiques sensés et sérieux, la réelle situation est que le monde dans sa totalité est dans de beaux draps et il ne sait pas du tout de quoi demain sera fait. Pour le moment, il se démente piteusement avec de pathétiques acrobaties pour une distribution sélective de vaccins dont on ignore l'efficacité et la tendance mondiale est à l'enterrement contraint des vivants.

Normalisation israélo-marocaine : démission collective au PJD



Dix (10) membres du Parti de la Justice et du Développement (PJD) dans la ville de Frejja à Toudra au Sud du Maroc, ont présenté jeudi une démission collective du parti, mettant ainsi un terme "à leur lien avec cette formation politique", en attendant l'annonce d'autres démissions, indiquent des médias locaux.

Le PJD a essuyé une pluie de critiques contre la normalisation de la part de diverses parties prévoyant même "un séisme au sein du parti", suite à la signature par le SG Saâdeddine El-Othmani de l'accord, alors qu'il était vent debout contre l'établissement de relations normales avec Israël, qualifiant autrefois cette action de «génocide civilisationnel». Nous, sous signés, en notre qualité de membres et adhérents au PJD déclarons notre démission du parti et affirmons la rupture de tout lien dès l'acceptation de ces démissions, ont écrit les signataires du document. Rapportant que bien des démissions sont attendues au sein du même parti politique, des médias locaux ont précisé que "les dix (10) démissionnaires pourraient atterrir au parti de l'Istiqlal ou au Rassemblement national des indépendants (RNI)".

Dans la même semaine, 21 membres du PJD avaient présenté leur démission collective au secrétaire régional d'Inezgane-Aït Melloul ».